

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 1

### Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excusés : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

**Le Comité syndical,**

**Vu le procès-verbal du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2024,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2024.**

**Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique**



**Dominique LE MÈNER**



## PROCÈS VERBAL

### COMITÉ SYNDICAL – Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

14 h 30 – Hôtel du Département (Salle Joseph Caillaux)

#### Convocation : 16 janvier 2024

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- 3) Approbation des adhésions et modification des statuts de Sarthe Numérique
- 4) Information relative aux marchés publics conclus en 2023
- 5) Convention financière de reprise de jours épargnés sur un CET d'un agent recruté par Le Mans Métropole
- 6) Assistant à maîtrise d'ouvrage – Passation du 1er marché subséquent
- 7) Convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM)

#### Questions diverses

**Président de séance** : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents** : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

**Absents-excusés** : M. Frédéric BEAUCHEF (Département), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHER TOLRA (Vallées de la Braye et de

l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Bélois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

**Procurations** : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Michel COUDER (Maine Saosnois, à M. Olivier MAURASIN, Maine Saosnois), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme Christelle LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), M. Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise, à Mme LELONG, Vallées de la Braye et de l'Anille).

**Étaient également présents** (sans voix délibératives) : M. Xavier DEVISSE (Directeur général des Services), M. Nicolas HECQ (Directeur technique), Mme Élise OLLIVIER (Secrétaire générale).

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 14 h 30.

---

## **COLLÈGE 1 (EN CHARGE DES AFFAIRES GÉNÉRALES DU SYNDICAT)**

Composition : le Département, Le Mans Métropole, 15 EPCI ainsi que les communes de Villeneuve-en-Perseigne et de Chenay.

### **1. RAPPORT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2023**

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à se prononcer sur le Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 (pas d'observation).

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 7 décembre 2023.

---

### **2. RAPPORT 2 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Monsieur le Président présente le rapport n° 2 sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

M. DEVISSE indique que Sarthe Numérique poursuivra sa transformation en 2024, pour toujours mieux répondre aux attentes des collectivités membres.

M. DEVISSE explique la notion de multi-technologie qui oriente le Syndicat mixte.

Les membres de Sarthe Numérique ont fait un choix multi-technologique en apportant un réseau fibre optique, un réseau Bas Débit pour la connexion des objets et une solution d'hébergement de la donnée, pour tous, en zone d'initiative publique et en zone rurale.

Le choix de la multi-technologie en Sarthe permet à la population, aux collectivités locales et aux acteurs économique de bénéficier de toutes les solutions technologiques nécessaires pour répondre à leurs problématiques.

Cette notion est différente de la multi-technologie évoquée au niveau national, notamment en zone AMII. Sur ces territoires, il est envisagé de déployer la fibre optique à 95 % et de proposer des solutions multi-technologiques aux 5 % de la population restant, non raccordés à la fibre optique car trop éloignés du réseau. Des solutions comme la technologie de liaison satellitaire.

M. HECQ présente, en préambule du Comité syndical, le bilan du déploiement. Il rappelle qu'en fin d'année 2022, l'engagement de finaliser le déploiement du réseau est tenu avec un taux de pénétration de 97,5 %.

Néanmoins, pour atteindre l'objectif sarthois ambitieux d'apporter la fibre à tous les sarthois, il reste des prises à déployer.

Fin 2023, 2 816 prises sur 217 500 ne sont pas éligibles à la fibre optique :

- Environ 1 900 prises sont en cours de déploiement. Les équipes de Sarthe Numérique et de Sartel ont solutionné les problématiques rencontrées et les travaux sont engagés.
- Pour environ 180 prises, la problématique concerne des blocages. Ce sont essentiellement des autorisations d'accès à des bâtiments non accordées par des bailleurs privés.
- Plus de 700 prises concernent des raccordements à la demande. Il convient d'affiner ce nombre de prises provisionnées pour des sites très isolés, des résidences secondaires, voire de corps de bâtiments en ruine, qui ne font pas l'objet de commandes.

M. HECQ indique qu'il existe d'autres problématiques de raccordement en Sarthe, hors zone d'initiative publique et zone rurale. Sur les communes limitrophes au département ou qui dépendent de déploiements sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire d'infrastructures Orange, notamment en zone AMII, Sarthe Numérique rencontre des difficultés à obtenir des chiffres très précis. Des échanges, avec les gestionnaires pour assurer la cohérence avec le réseau de distribution existant sont finalisés pour les prises situées en limites de la Mayenne, de l'Orne et du Mans et sont en cours pour celles situées en limites du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

M. HECQ explique que le travail ainsi réalisé permet d'envisager un taux de 99,6 %. Un taux suffisamment remarquable pour que le département de la Sarthe fasse figure d'exemple aux niveaux régional et national, comme le souligne la Cour des comptes des Pays de la Loire dans son rapport du 24 octobre 2024. Un taux de 100 % sur un réseau qui évolue en permanence selon les besoins, n'est pas envisageable.

Monsieur DEVISSE précise un sujet important pour les collectivités locales et les acteurs économiques.

En Sarthe, un grand nombre d'entreprises et d'administrations, ne souscrivent pas à des offres professionnelles, réellement adaptées à leurs besoins.

Pour ces professionnels, la Garantie de temps de rétablissement (GTR) devrait à elle seule justifier le choix d'un abonnement professionnel. Parfois les offres proposées par les opérateurs commerciaux sont présentées comme "professionnelles" alors que ce sont souvent des offres grand public (GP) qui n'incluent pas le rétablissement de la connexion dans un délai contraint ;

En cas d'interruption de service sur le réseau fibre optique, c'est le gestionnaire du réseau qui effectue le dépannage pour le rétablissement des services pour chaque accès souscrit par les opérateurs commerciaux. Les accès souscrits avec GTR par les opérateurs commerciaux sont prioritaires pour le rétablissement de leur service dans le délai souscrit. Ce n'est pas le cas des accès des offres GP proposées par les opérateurs commerciaux.

Monsieur le Président demande quel est le surcoût moyen de services professionnels avec l'option d'une GTR pour les clients finals.

M. HECQ explique que ce sont les services additionnels souscrits qui définissent le coût final des offres proposées aux collectivités locales et aux acteurs économiques par les opérateurs commerciaux. Parmi ces options, la GTR proposée peut être garantie au client final d'un opérateur commercial seulement si celui-ci a lui-même souscrit une GTR auprès du gestionnaire du réseau.

Les accès au réseau fibre optique aux opérateurs commerciaux sont facturés au coût fixé par la grille tarifaire.

Le prix de revente moyen par les opérateurs commerciaux d'une offre GP est d'environ 50 € par mois et une offre avec une GTR de 10 heures de 90 à 100 € par mois.

Ainsi, par un surinvestissement d'environ 40 € par mois pour une GTR de premier niveau, un commerçant dont l'activité repose essentiellement sur la connectivité de son terminal de paiement, est assuré d'être dépanné dans les 10 heures. C'est une vraie sécurité pour la continuité de son activité.

M. DEVISSE précise :

- pour un établissement de santé, une interruption de services sans une GTR de 4 heures peut avoir de graves conséquences, notamment sur la continuité des soins pour les patients.
- pour des artisans ou les services techniques d'une collectivité, une interruption de service de 10 heures est tolérable.

C'est une question importante que les décideurs doivent se poser.

Monsieur le Président demande que les EPCI membres de Sarthe Numérique communiquent sur ce sujet, notamment dans le cadre du bulletin communautaire ou municipal. Sarthe Numérique se tient à la disposition des communes qui le souhaitent.

M. DEVISSE rappelle que les équipes de Sarthe Numérique restent également disponibles pour intervenir lors des réunions de clubs d'entrepreneurs, comme elles le font déjà pour les sensibiliser sur ce sujet.

M. DEVISSE indique qu'en 2024, la contribution au fonctionnement du Syndicat mixte des membres de Sarthe Numérique reste inchangée.

Par cette contribution au socle commun, les membres du Syndicat mixte bénéficient d'un accès au service Web SIG, puisque Sarthe Numérique assure la gestion des outils de visualisation de la donnée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités.

Conformément aux nouveaux statuts, le Syndicat mixte continue de travailler sur les services optionnels pouvant faire l'objet de participations financières de la part des collectivités membres qui en bénéficieront. La poursuite de la réorganisation des services du Syndicat mixte conformément à la délibération du Comité syndical du 7 décembre 2023 (*Ressources humaines et créations de postes permanents*), est une étape nécessaire à la mise en place de ces services.

M. Devisse rappelle que Sarthe Numérique est très exigeant avec le délégataire sur l'exploitation du réseau fibre optique. Une démarche d'audits sera mise en place en 2024 avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), à l'issue de la campagne des raccordement, sur les premières zones de déploiement. Ces audits permettront de parfaire la connaissance du réseau et d'assurer au mieux les missions d'exploitation. D'ailleurs, le Syndicat mixte versera le solde de la subvention pour le déploiement du réseau fibre optique au délégataire Sartel, seulement lorsque celui-ci aura fourni l'ensemble de la documentation demandée et nécessaire à l'exploitation du réseau.

M. DEVISSE détaille les sujets qui progresseront en 2024, comme les nouvelles recettes générées par la mise en affermage du Datacenter sarthois et la poursuite du déploiement du réseau Bas Débit pour la connexion des objets.

Sur ce dernier sujet, l'objectif du Syndicat mixte est d'éviter la multiplication de réseaux Bas Débit à usage unique. D'abord en déployant le réseau Bas Débit sur l'ensemble du département, avec une complétude minimale de 70 %, ensuite, en complétant à la demande la couverture en fonction des besoins et des demandes de développement d'usages ou de services numériques.

Ainsi, lorsque Sarthe Numérique déploie le réseau Bas Débit sur un territoire pour répondre aux besoins d'un adhérent comme par exemple la télérelève de compteurs, la partie déployée pourra également porter une solution de connexion d'objets permettant à une commune située sur ce territoire de maîtriser un autre usage comme la gestion de son éclairage public.

M. HECQ précise qu'à travers ce choix audacieux, le Syndicat mixte s'engage sur le domaine très vaste de la connexion des objets. Au-delà des secteurs de la gestion de l'eau, des déchets, des bâtiments et de l'éclairage public, le Syndicat mixte pourra également répondre à des demandes en matière de gestion de parking, d'économies d'énergies ou de ressources multiples.

M. DEVISSE rappelle que le travail de Sarthe Numérique consiste à pouvoir répondre aux sollicitations de ses membres et de ses nouveaux adhérents par les solutions les mieux adaptées sans faire à la place des services métier de ces collectivités.

En plus de la résilience du réseau, le développement des usages et des services numériques est l'un des sujets à aborder lors de la révision du SDTAN de la Sarthe.

M. DEVISSE précise l'action du Syndicat mixte pour les *territoires connectés et durables*.

Sarthe Numérique prévoit exceptionnellement d'accompagner les collectivités locales en 2024, en les sensibilisant sur la politique *territoires connectés et durables* en prenant à sa charge la mise en place de démonstrateurs. Ces démonstrateurs permettront aux collectivités locales sarthoises de renforcer leur maîtrise de leur activité par le numérique.

Le renouvellement des Droit d'Usage Irrévocable (DIU ou IRU en anglais), représentera également une charge exceptionnelle en 2024 pour Sarthe Numérique, avec la mise en place des actions de sensibilisation et d'animation correspondantes.

Par équité, le Syndicat mixte a prévu de prendre à sa charge le coût du renouvellement des IRU des premières collectivités à s'être engagées dans cette démarche, pour leur permettre d'en bénéficier 25 ans de plus. En effet, les IRU souscrites sous la première DSP, dès 2004 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, sont valides jusqu'au 20 décembre 2024.

À cette occasion, Sarthe Numérique proposera aux Communautés de communes qui le souhaitent, de s'associer pour souscrire des IRU, pour leurs raccordements professionnels, à moindre coût. Cela serait notamment utile pour apporter les garanties nécessaires aux raccordements des maisons de santé, comme évoqué précédemment.

M. DEVISSE conclut que les recettes, dont le montant permet d'envisager un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI), comme le souligne la CRC dans son rapport, permettra au Syndicat mixte de fonctionner, d'assurer la résilience des réseaux et de réaliser les investissements prévus.

*Monsieur le Président propose de clore le débat en soulignant le très grand nombre d'informations données au Comité syndical à cette occasion.*

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 ainsi que des caractéristiques de l'endettement du Syndicat mixte Sarthe Numérique dont le rapport figure en annexe.

---

### **3. RAPPORT 3 : APPROBATION DES ADHÉSIONS ET MODIFICATION DES STATUTS DE SARTHE NUMÉRIQUE**

Monsieur le Président présente le rapport n° 3 sur l'approbation des adhésions du Syndicat mixte du Bassin entre Mayenne et Sarthe, du Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée, du Syndicat mixte de la Sarthe Amont et sur la modification des statuts de Sarthe Numérique.

M. DEVISSE indique que les syndicats de rivière, le Syndicat mixte du Bassin entre Mayenne et Sarthe, le Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée et le Syndicat mixte de la Sarthe Amont, ont délibéré favorablement fin 2023 sur leur adhésion à Sarthe Numérique, mais que l'arrêté préfectoral actant la précédente modification des statuts permettant l'adhésion du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe n'étant paru que le 19 décembre 2023, il n'était pas possible de proposer au Comité syndical de délibérer sur ces trois nouvelles adhésions lors de sa dernière réunion le 7 décembre 2023.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à Sarthe Numérique des Syndicats mixtes fermés suivants.

- Syndicat Mixte de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) ;
- Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts et Gée (SMVDFG) ;
- Syndicat Mixte de la Sarthe Amont (SMSA).

Fixe en application de l'article 7.3.1 Répartition des dépenses de fonctionnement fixe la contribution de ces nouveaux membres à 0 €.

PRECISE qu'en application de l'article 14.3 La commission du développement des usages et des services numériques les nouveaux membres seront représentés par un représentant à la commission du développement des usages et des services numériques désigné par l'organe délibérant de la structure qu'il représente et disposant d'une voix délibérative dans cette commission.

APPROUVE la modification des statuts de Sarthe Numérique telle que jointe en annexe à la présente délibération.

---

### **4. RAPPORT 4 : INFORMATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2023**

Monsieur le Président présente le rapport n° 4 sur l'information relative aux marchés publics conclus en 2023.

M. DEVISSE rappelle que l'information relative aux marchés publics est une obligation annuelle et que cette information annuelle liée aux différents marchés publics est sans incidence financière.



Sarthe Numérique a conclu trois marchés en 2023, deux marchés d'AMO avec le groupement Tactis et un troisième marché avec le délégataire Sartel.

Ce troisième marché passé avec Sartel concerne l'expérimentation de raccordements complexes menée à la demande de l'État. C'est une opération blanche pour Sarthe Numérique et le délégataire, puisque Sartel a engagé 87 552 €, soit la totalité du coût de l'expérimentation, que l'État a octroyé une subvention à Sarthe Numérique de 87 552 € et que dans le cadre de ce marché, la somme de 87 552 € a été intégralement reversée à Sartel.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

PREND ACTE de l'information, donnée par le Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, des marchés conclus en 2023 à la suite d'une procédure formalisée, d'une procédure adaptée ou d'une procédure négociée, ainsi que de tous les actes modificatifs, conformément à l'annexe ci-jointe.

---

**5. RAPPORT 5 : CONVENTION FINANCIÈRE DE REPRISE DE JOURS ÉPARGNÉS SUR UN CET D'UN AGENT RECRUTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE MANS MÉTROPOLE**

Monsieur le Président présente le rapport n° 5 sur Convention financière de reprise de jours épargnés sur un CET d'un agent recruté par la Communauté Urbaine Le Mans Métropole.

M. DEVISSE explique qu'il convient d'acter par une convention le transfert du CET de Madame Nelly LOUISE-HAMEL à la suite de son départ des services de Sarthe Numérique vers son nouvel employeur, la Communauté urbaine Le Mans Métropole. Cela permet d'assurer la continuité des droits acquis en matière de congés par l'agent au cours de sa période de travail au sein du Syndicat mixte.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

HABILITE le Président à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre de la mutation d'un agent de Sarthe Numérique vers la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, telle que jointe en annexe.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget de Sarthe Numérique.

---

**6. RAPPORT 6 : ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE PASSATION DU 1<sup>ER</sup> MARCHÉ SUBSÉQUENT**

Monsieur le Président présente le rapport n° 6 sur l'Assistant à maîtrise d'ouvrage et la passation du premier marché subséquent.

M. DEVISSE indique que conformément à la consultation, le groupement Tactis est sollicité par un premier marché subséquent. L'accord-cadre d'AMO renouvelé le 4 décembre 2023 pour 4 ans permet l'accompagnement de Sarthe numérique sur les projets d'aménagement numérique du territoire et de développement des usages et des services numériques pour les collectivités locales. Dans un premier temps, Sarthe Numérique demande au groupement Tactis de proposer une analyse du cadre global d'intervention et de dégager les pistes de réflexion pour la révision du SDTAN de la Sarthe.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

HABILITE le Président à signer le 1er marché subséquent, correspondant à la prestation n° 1 de l'offre de référencement de l'accord cadre notifié le 4 décembre 2023 relative à l'analyse du contexte et propositions d'évolutions, estimé à 6 350 € HT ainsi que toutes les pièces et actes modificatifs y afférents.

---

## **7. RAPPORT 7 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DU MANS (ENSIM)**

Monsieur le Président présente le rapport n° 7 sur la convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM).

M. DEVISSE rappelle que Sarthe Numérique engage une démarche partenariale avec l'ENSIM sur trois cas concrets d'utilisation d'objets connectés. Les trois conventions présentées au Comité syndical contractualisent l'étude de trois projets qui émanent de trois services-métiers du Département. Le premier projet concerne l'analyse du trafic fluvestre de la rivière Sarthe, le second le comptage du public à l'Abbaye royale de l'ÉPAU et le troisième la surveillance du rond-point de l'Océane.

M. DEVISSE souligne que la gratuité de ces études implique que l'ENSIM reste pleinement propriétaire du fruit de ses recherches. Il faudra donc réfléchir à une solution pour la mise en œuvre de ces cas d'usages.

À l'avenir, Sarthe Numérique réfléchira à intégrer aux conventions de partenariat la possibilité d'utiliser les données de ces études. L'intérêt initial, aujourd'hui, étant essentiellement d'intéresser les élèves aux cas d'usages des objets connectés.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE les trois conventions, à titre gratuit, de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans (ENSIM) suivantes.

- Convention de partenariat projet de 4e année ;
- Convention de partenariat projet de 5e année (Projet 1) ;
- Convention de partenariat projet de 5e année (Projet 2).

HABILITE le Président à signer les trois conventions, à titre gratuit, de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans suivantes, telles que jointes en annexe.

---

### Questions diverses :

- ***Plan de Corps de Rue Simplifié***

M. GUICHON (Pays Fléchois) souhaite que soit évoqué le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

M. DEVISSE rappelle que c'est une obligation qui relève de la compétence de l'ensembles des communes françaises.

M. HECQ précise que l'objectif des PCRS est d'obliger les gestionnaires d'infrastructures à déclarer de manière très précise la présence de leurs réseaux sur un référentiel unique. L'État demande donc aux collectivités de fournir un fond de plan suffisamment précis pour permettre de positionner un réseau à 5 cm près.

En effet, l'arrêté du 15 février 2012 rend obligatoire l'utilisation des PCRS par les exploitants de réseaux au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces fonds topographiques uniques et mutualisés, mis à la disposition de l'ensemble des acteurs, permettront le repérage des réseaux souterrains et contribueront ainsi à la réduction des dommages.

Pour obtenir une base de données qui atteigne ce niveau de précision, plusieurs solutions sont possibles, dont le recours aux photographies aériennes de très haute définition ou aux relevés vectoriels. Toutefois, mettre en place cette obligation portée par les communes représente un coût important au vu de la taille du département.

Si le Département et les membres de Sarthe Numérique le souhaitent, la problématique des PCRS pourrait être un sujet de réflexion pour le Syndicat mixte.

Mme CRNKOVIC indique avoir abordé le sujet avec les services de la Région Pays de la Loire. Lors de cet échange, les techniciens ont estimé que pour une commune de 800 habitants et d'environ 1 000 hectares de superficie, produire les photographies à la bonne échelle coûterait entre 1 000 et 1 500 €. La Région est en mesure de fournir ces images aux communes qui le souhaitent.

M. GOULETTE (Le Mans Métropole) évoque l'expérience de la Communauté urbaine Le Mans Métropole, déjà bien avancée sur le sujet. Il en ressort que l'action menée doit aller au-delà de la simple acquisition d'images, puisqu'il est ensuite nécessaire de faire vivre le fond de plan en indiquant tous projets ou travaux concernant les réseaux.

M. HECQ rappelle la réglementation, en indiquant que seule la fourniture du fond de plan du PCRS, nécessaire au positionnement des réseaux, est réglementairement de la responsabilité des communes.

En effet, la réglementation prévoit que le positionnement des réseaux relève de la seule responsabilité des gestionnaires d'infrastructures. En Sarthe, ce sont Enedis pour le réseau électrique, Sartel pour le réseau de télécommunications (hors zone AMII), les syndicats d'eau à travers les fermiers ou les régies pour le réseau d'eau potable, etc.

Enrichir le PCRS ne consiste pas à mettre à la disposition des acteurs les données qui leur sont utiles, mais de regrouper des bases de données SIG mutualisées départementales, sans lien direct avec le Web SIG départemental.

Mme CRNKOVIC (Département) indique que l'application Géopal, portée par la Région, serait le support des bases de données du PCRS.

#### – *Base adresse*

Mme CRNKOVIC évoque le courrier de l'État récemment adressé à l'ensemble des communes sarthoises, demandant aux collectivités locales de faire parvenir une base adresse locale (BAL) à jour aux services de l'État.

À la suite de ce courrier, certaines communes souscrivent une prestation auprès des services du groupe La Poste, pour la création de leur BAL. C'est pourtant inutile pour les communes situées hors zone AMII.

En effet, toutes les communes sarthoises qui bénéficient du réseau fibre optique de Sarthe Numérique déployé par le délégataire Sartel ont déjà une BAL, il suffit de continuer de la mettre à jour.

Mme COSNIER (Pays Sabolien) indique qu'en préalable à la transmission de la BAL vers la Base Adresse Nationale (BAN), les plans de la commune doivent être mis à jour.

M. HECQ explique le travail effectué par Sarthe Numérique sur la base adresse.

Sur la base du recensement initial très précis, effectué en 2016 et 2017 dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Sarthe Numérique utilise une solution portée par la Région, l'application Géopal du portail géographique des Pays de la Loire.

Dans un premier temps, l'outil Géopal permet à chaque commune de valider le recensement initial et, dans un second temps, de faire vivre la BAL. M. BOURGEOIS, interlocuteur Web SIG des collectivités locales de Sarthe Numérique, est chargé d'animer l'utilisation de cette plateforme par les personnels des mairies.

Les BAL de plus de 200 communes, qui ont bénéficié de cette animation, sont intégrées au portail géographique des Pays de la Loire à travers l'outil Géopal. Elles sont ensuite certifiées et intégrées à la BAN.

Il est important de continuer de faire vivre l'outil. Adopter ce bon réflexe, c'est tout l'objet de l'animation de M. BOURGEOIS et du support technique mis à disposition des personnels des communes pour cet applicatif. Le travail permanent sur la base adresse de ces personnels est la création de toute nouvelle adresse dès qu'une nouvelle construction est connue sur le territoire, via l'outil internalisé au niveau de Sarthe Numérique.

M. HECQ précise que malgré le travail effectué par le Syndicat mixte depuis deux ans, des problématiques subsistent pour les communes qui ont acheté une prestation de constitution de base adresse au groupe La Poste.

Le travail n'a pas été exhaustif, les communes concernées doivent relancer leur prestataire pour compléter le travail et c'est très compliqué.

M. DEVISSE rappelle la démarche engagée par le Syndicat mixte sur le sujet de la base adresse.

En 2018-2019, Sarthe Numérique prévoyait une dépense budgétaire pour acquérir un outil de mise à jour des adresses du recensement initial. Aucune solution n'était encore identifiée, quand la Région a proposé l'outil Géopal gratuitement. Le Syndicat mixte n'avait alors plus qu'à s'assurer de la compatibilité de l'outil avec le format des données collectées et de mettre en place l'animation qui permettrait aux communes de l'utiliser.

Alors que Sarthe Numérique s'estimait en retard sur cette question, l'outil proposé par la Région et les efforts d'animation mis en place par Sarthe Numérique ont permis au département sarthois d'être en avance en 2023 sur la constitution des BAL, avec plus de 200 communes déjà intégrées à la BAN.

M. le Président demande si la complétude à 100 % de BAL sarthoise sera atteinte, en dehors des zones AMII.

M. DEVISSE précise que c'est l'objectif, pour ce faire il faut que l'ensemble des fichiers que le délégataire doit transmettre à Sarthe Numérique soient tous intégrés aux données du Syndicat mixte, que le travail d'animation de Sarthe Numérique soit poursuivi et que le personnel de chaque mairie s'implique dans la démarche.

M. HECQ explique qu'intégrer les données initiales d'une commune et organiser l'animation de l'application pour son personnel est parfois compliqué et chronophage. Bien que M. BOURGEOIS

parvienne à associer trois ou quatre communes sur une même animation, il est parfois difficile de trouver le créneau de trois heures qui conviendra à l'ensemble des personnels invités.

Pour assurer l'autonomie des communes, l'animation est quasiment dispensée en continu, parfois, il est nécessaire de renouveler l'animation pour une commune dont le personnel a changé.

M. HECQ conclut que Sarthe Numérique doit réfléchir, dans la continuité du portage de solutions Web SIG par le Syndicat mixte demandé par le Département, à la mise en place d'outils d'animations qui ne nécessitent pas de rencontre physique avec l'ensemble des collectivités.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45.

*Monsieur le Président invite les élus du comité syndical à partager un verre de l'amitié à l'occasion du dernier comité syndical de Monsieur Xavier DEVISSE, Directeur général des services de Sarthe numérique, qui prendra sa retraite le 30 avril 2024.*

Le Président  
de Sarthe Numérique

Dominique LE MÈNER



Le secrétaire de séance

Jérôme PRÉMARTIN



## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Nicolas HÉCO



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 2

### Compte de gestion 2023

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excuses : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHT (Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

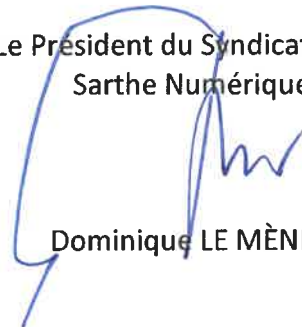
#### BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de + 2 149 233,40 €.

#### BUDGET ANNEXE

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de – 5 408 231,23 €.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## ASYMIX SARTHE NUMERIQUE BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Annie PANNEFIEU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2023 AU 14/02/2024

Nomenclature M52 départements  
Voté par Nature avec ref. fonct.

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
	2 Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
	5 Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 44</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	45



## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>9,84</b>	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	58,97
Constructions		Réserves	12,76
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	293,03	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	103,87
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 153,38
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	247,48
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>293,03</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>302,87</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 576,46</b>
Créances	197,93	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	11 336,05	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	0,37
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	9 260,02
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>11 533,98</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>9 260,39</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>9 260,39</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 836,85</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 836,85</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	9 840,00		9 840,00	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	En toute propriété : Terrains				
	En toute propriété: Constructions				
	En toute propriété : Constr sol d'autrui				
	En tte prop : Réseaux install de voirie	366 287,32	73 254,00	293 033,32	329 660,32
	En toute propriété : Oeuvres d'art				
	En toute propriété : Autres immob corpo	1 398,85	1 398,85		
	En toute propriété : Immob en cours				
	En tte prop: Immob affectées à un sce				
	Immo mises en concession ou à dispo				
	Reçues mise à dispo : Terrains				
	Reçues mise à dispo : Constructions				
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
Reçues mise à dispo : Collections et uv					
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo					
MONTANT A REPORTER	377 526,17	74 652,85	302 873,32	329 660,32	

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	377 526,17	74 652,85	302 873,32	329 660,32
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Avances en garanties d'emprunt				
Prêts					
Immob financières : Autres créances					
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>377 526,17</b>	<b>74 652,85</b>	<b>302 873,32</b>	<b>329 660,32</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	197 928,20		197 928,20	
	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Créances: Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	11 336 053,04		11 336 053,04	7 281 591,70
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>11 533 981,24</b>		<b>11 533 981,24</b>	<b>7 281 591,70</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	11 911 507,41	74 652,85	11 836 854,56	7 611 252,02

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	12 759,31	12 759,31
	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau	103 865,86	69 407,46
	Résultat de l'exercice	2 153 380,40	34 458,40
	Subventions rattachées aux actifs amort	247 484,34	278 418,34
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds d'investissement	58 972,27	58 972,27
	Subventions non rattachées aux actifs a		
Droits de l'affectant			
Droits du remettant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>2 576 462,18</b>	<b>454 015,78</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	372,00	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Opérations pour le compte de la CE, Deni		
	Dettes envers les BA	9 260 020,38	7 157 236,24
	Opérations pour le compte de tiers		
	Dettes diverses : Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
	<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>9 260 392,38</b>	<b>7 157 236,24</b>



## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	11 836 854,56	7 611 252,02

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	347,20	116,92
Produits des services		
Autres produits	2 000,00	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 347,20	116,92
Traitements, salaires, charges sociales	127,35	54,09
Achats et charges externes	60,78	22,67
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	36,63	136,63
Autres charges		
Charges courantes non financières	224,76	213,39
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>2 122,45</b>	<b>-96,48</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 122,45</b>	<b>-96,48</b>
Produits exceptionnels	30,93	130,93
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>30,93</b>	<b>130,93</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 153,38</b>	<b>34,46</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Pdts non financiers: Impôts locaux		
Pdts non financ : Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	2 000 000,00	
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	347 203,40	116 916,40
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 347 203,40</b>	<b>116 916,40</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	94 241,00	40 042,00
Charges sociales	33 112,00	14 051,00
Achats et charges externes	60 777,00	22 672,00
Chgs non financières: Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	36 627,00	136 627,00
Dot amort sur charges à répartir		

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges		
Contributions obligatoires		
Participations		
Particip et interventions : Subventions		
<b>TOTAL II</b>	<b>224 757,00</b>	<b>213 392,00</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>2 122 446,40</b>	<b>-96 475,60</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>2 122 446,40</b>	<b>-96 475,60</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations		
Produits des cessions d'immobilisations		
Différences sur réalisations (négatives)		
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations	30 934,00	130 934,00
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>30 934,00</b>	<b>130 934,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Différences sur réalisations (positives)		
Chg excep op capital : Autres opérations		
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>TOTAL VI</b>		
<b>C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)</b>	<b>30 934,00</b>	<b>130 934,00</b>
<b>C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)</b>	<b>30 934,00</b>	<b>130 934,00</b>
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	2 378 137,40	247 850,40
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	224 757,00	213 392,00
<b>D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)</b>	<b>2 153 380,40</b>	<b>34 458,40</b>
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)		
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)		
<b>D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)</b>	<b>2 153 380,40</b>	<b>34 458,40</b>

## Opérations Compte de Tiers

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Opérations Compte de Tiers

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur





## Résultats budgétaires de l'exercice

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 270 055,46	2 481 965,86	4 752 021,32
Titres de recette émis (b)	36 627,00	2 378 137,40	2 414 764,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	36 627,00	2 378 137,40	2 414 764,40
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 270 055,46	2 481 965,86	4 752 021,32
Mandats émis (f)	40 774,00	224 757,00	265 531,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	40 774,00	224 757,00	265 531,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		2 153 380,40	2 149 233,40
(h - d) Déficit	4 147,00		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	20 489,60		-4 147,00		16 342,60
Fonctionnement	103 865,86		2 153 380,40		2 257 246,26
<b>TOTAL I</b>	<b>124 355,46</b>		<b>2 149 233,40</b>		<b>2 273 588,86</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 98501-RESEAU SARTHE NUMERIQUE					
Investissement	598 868,59		-6 397 336,74		-5 798 468,15
Fonctionnement	13 872 748,74		989 105,51		14 861 854,25
<b>Sous-Total</b>	<b>14 471 617,33</b>		<b>-5 408 231,23</b>		<b>9 063 386,10</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>14 471 617,33</b>		<b>-5 408 231,23</b>		<b>9 063 386,10</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>14 595 972,79</b>		<b>-3 258 997,83</b>		<b>11 336 974,96</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	107 850,00	18 000,00	125 850,00	9 840,00		9 840,00	116 010,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	104 000,00	122 000,00				122 000,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	1 980 000,00	1 990 000,00				1 990 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		250,00	250,00				250,00
020	Dépenses imprévues - section d'investissement		855,46	855,46				855,46
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>135 850,00</b>	<b>2 103 105,46</b>	<b>2 238 955,46</b>	<b>9 840,00</b>		<b>9 840,00</b>	<b>2 229 115,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>135 850,00</b>	<b>2 103 105,46</b>	<b>2 238 955,46</b>	<b>9 840,00</b>		<b>9 840,00</b>	<b>2 229 115,46</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 100,00		31 100,00	30 934,00		30 934,00	166,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 100,00</b>		<b>31 100,00</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>	<b>166,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>166 950,00</b>	<b>2 103 105,46</b>	<b>2 270 055,46</b>	<b>40 774,00</b>		<b>40 774,00</b>	<b>2 229 281,46</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	130 250,00	2 081 615,86	2 211 865,86				2 211 865,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 700,00	1 000,00	37 700,00	36 627,00		36 627,00	1 073,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>166 950,00</b>	<b>2 082 615,86</b>	<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>	<b>2 212 938,86</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 489,60	20 489,60				20 489,60
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>166 950,00</b>	<b>2 103 105,46</b>	<b>2 270 055,46</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>	<b>2 233 428,46</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	60 650,00	43 336,00	103 986,00	60 777,00		60 777,00	43 209,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	149 500,00	-22 086,00	127 414,00	127 353,00		127 353,00	61,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	1 000,00		1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>211 150,00</b>	<b>21 250,00</b>	<b>232 400,00</b>	<b>188 130,00</b>		<b>188 130,00</b>	<b>44 270,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	130 250,00	2 081 615,86	2 211 865,86				2 211 865,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 700,00	1 000,00	37 700,00	36 627,00		36 627,00	1 073,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 950,00</b>	<b>2 082 615,86</b>	<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>	<b>2 212 938,86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>378 100,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>224 757,00</b>		<b>224 757,00</b>	<b>2 257 208,86</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	Dotations subventions et participations	347 000,00		347 000,00	347 203,40		347 203,40	-203,40
75	Autres produits d'activite		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>347 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 347 000,00</b>	<b>2 347 203,40</b>		<b>2 347 203,40</b>	<b>-203,40</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 100,00		31 100,00	30 934,00		30 934,00	166,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 100,00</b>		<b>31 100,00</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>	<b>166,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		103 865,86	103 865,86				103 865,86
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>378 100,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>2 378 137,40</b>		<b>2 378 137,40</b>	<b>103 828,46</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	9 840,00		9 840,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 840,00</b>		<b>9 840,00</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>9 840,00</b>		<b>9 840,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 840,00</b>		<b>9 840,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	22 624,00		22 624,00
13914	Communes et structures intercommunales	8 310,00		8 310,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 774,00</b>		<b>40 774,00</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28153	Réseaux divers	36 627,00		36 627,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6161	Multirisques	21 337,00		21 337,00
617	Etudes et recherches	20 580,00		20 580,00
6233	Foires et expositions	3 200,00		3 200,00
6281	Concours divers -cotisations	15 660,00		15 660,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>60 777,00</b>		<b>60 777,00</b>
64111	Rémunération principale	94 241,00		94 241,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	33 112,00		33 112,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>127 353,00</b>		<b>127 353,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 130,00</b>		<b>188 130,00</b>
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	36 627,00		36 627,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 627,00</b>		<b>36 627,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 757,00</b>		<b>224 757,00</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7473	Département	169 714,50		169 714,50
7474	Communes et structures intercommunales	177 488,90		177 488,90
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>347 203,40</b>		<b>347 203,40</b>
75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	2 000 000,00		2 000 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits d'activite</b>	<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 347 203,40</b>		<b>2 347 203,40</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	30 934,00		30 934,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 378 137,40</b>		<b>2 378 137,40</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		58 972,27						58 972,27		58 972,27
1022	Sous Total compte 1022		58 972,27						58 972,27		58 972,27
102	Sous Total compte 102		58 972,27						58 972,27		58 972,27
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		12 759,31						12 759,31		12 759,31
106	Sous Total compte 106		12 759,31						12 759,31		12 759,31
10	Sous Total compte 10		71 731,58						71 731,58		71 731,58
110	Report à nouveau solde créditeur		69 407,46		34 458,40				103 865,86		103 865,86
11	Sous Total compte 11		69 407,46		34 458,40				103 865,86		103 865,86
12	Résultat exercice excéd déficit		34 458,40	34 458,40				34 458,40	34 458,40		0,00
12	Sous Total compte 12		34 458,40	34 458,40				34 458,40	34 458,40		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		226 247,74						226 247,74		226 247,74
1314	Communes et structures intercommunales		83 104,60						83 104,60		83 104,60
131	Sous Total compte 131		309 352,34						309 352,34		309 352,34

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	Etat et établissements nationaux	22 624,00				22 624,00		45 248,00		45 248,00	
13914	Communes et structures intercommunales	8 310,00				8 310,00		16 620,00		16 620,00	
1391	Sous Total compte 1391	30 934,00				30 934,00		61 868,00		61 868,00	
139	Sous Total compte 139	30 934,00				30 934,00		61 868,00		61 868,00	
13	Sous Total compte 13	30 934,00	309 352,34			30 934,00		61 868,00	309 352,34		247 484,34
	Total classe 1	30 934,00	484 949,78	34 458,40	34 458,40	30 934,00		96 326,40	519 408,18	61 868,00	484 949,78
2031	Frais d'études					9 840,00		9 840,00		9 840,00	
203	Sous Total compte 203					9 840,00		9 840,00		9 840,00	
20	Sous Total compte 20					9 840,00		9 840,00		9 840,00	
2153	Réseaux divers	366 287,32						366 287,32		366 287,32	
215	Sous Total compte 215	366 287,32						366 287,32		366 287,32	
21838	Autre mat informatique	1 398,85						1 398,85		1 398,85	
2183	Sous Total compte 2183	1 398,85						1 398,85		1 398,85	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	1 398,85						1 398,85		1 398,85	
21	Sous Total compte 21	367 686,17						367 686,17		367 686,17	
28153	Réseaux divers		36 627,00			36 627,00			73 254,00		73 254,00
2815	Sous Total compte 2815		36 627,00			36 627,00			73 254,00		73 254,00
281838	Amort autre mat infom		1 398,85						1 398,85		1 398,85
28183	Sous Total compte 28183		1 398,85						1 398,85		1 398,85
2818	Sous Total compte 2818		1 398,85						1 398,85		1 398,85
281	Sous Total compte 281		38 025,85			36 627,00			74 652,85		74 652,85
28	Sous Total compte 28		38 025,85			36 627,00			74 652,85		74 652,85
	Total classe 2	367 686,17	38 025,85			9 840,00	36 627,00	377 526,17	74 652,85	377 526,17	74 652,85
4011	Fournisseurs			60 405,00	60 777,00			60 405,00	60 777,00		372,00
401	Sous Total compte 401			60 405,00	60 777,00			60 405,00	60 777,00		372,00
4041	Fournis immob			9 840,00	9 840,00			9 840,00	9 840,00		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404			9 840,00	9 840,00			9 840,00	9 840,00		0,00
40	Sous Total compte 40			70 245,00	70 617,00			70 245,00	70 617,00		372,00
421	Personnel - rémunérations dues			94 241,00	94 241,00			94 241,00	94 241,00		0,00
42	Sous Total compte 42			94 241,00	94 241,00			94 241,00	94 241,00		0,00
431	Sécurite sociale			33 112,00	33 112,00			33 112,00	33 112,00		0,00
43	Sous Total compte 43			33 112,00	33 112,00			33 112,00	33 112,00		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			347 203,40	177 488,90			347 203,40	177 488,90	169 714,50	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			39 695,30	11 481,60			39 695,30	11 481,60	28 213,70	
441	Sous Total compte 441			386 898,70	188 970,50			386 898,70	188 970,50	197 928,20	
44	Sous Total compte 44			386 898,70	188 970,50			386 898,70	188 970,50	197 928,20	
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		7 157 236,24	27 916 741,26	30 019 525,40			27 916 741,26	37 176 761,64		9 260 020,38
451	Sous Total compte 451		7 157 236,24	27 916 741,26	30 019 525,40			27 916 741,26	37 176 761,64		9 260 020,38
45	Sous Total compte 45		7 157 236,24	27 916 741,26	30 019 525,40			27 916 741,26	37 176 761,64		9 260 020,38

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		0,00
467	Sous Total compte 467			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		0,00
46	Sous Total compte 46			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		0,00
47138	Raet : autres			7 162 897,87	7 162 897,87			7 162 897,87	7 162 897,87		0,00
4713	Sous Total compte 4713			7 162 897,87	7 162 897,87			7 162 897,87	7 162 897,87		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			9 525,00	9 525,00			9 525,00	9 525,00		0,00
471	Sous Total compte 471			7 172 422,87	7 172 422,87			7 172 422,87	7 172 422,87		0,00
47211	DACR - rembst annuités emprunts			9 500,00	9 500,00			9 500,00	9 500,00		0,00
4721	Sous Total compte 4721			9 500,00	9 500,00			9 500,00	9 500,00		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			7 162 922,87	7 162 922,87			7 162 922,87	7 162 922,87		0,00
472	Sous Total compte 472			7 172 422,87	7 172 422,87			7 172 422,87	7 172 422,87		0,00
47	Sous Total compte 47			14 344 845,74	14 344 845,74			14 344 845,74	14 344 845,74		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 4</b>		<b>7 157 236,24</b>	<b>44 846 083,70</b>	<b>46 751 311,64</b>			<b>44 846 083,70</b>	<b>53 908 547,88</b>	<b>197 928,20</b>	<b>9 260 392,38</b>
515	Compte au trésor	7 281 591,70		30 136 389,18	26 081 927,84			37 417 980,88	26 081 927,84	11 336 053,04	
51	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>7 281 591,70</b>		<b>30 136 389,18</b>	<b>26 081 927,84</b>			<b>37 417 980,88</b>	<b>26 081 927,84</b>	<b>11 336 053,04</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaires			67 561,00	67 561,00			67 561,00	67 561,00		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			9 204 834,29	9 204 834,29			9 204 834,29	9 204 834,29		0,00
58	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>9 272 395,29</b>	<b>9 272 395,29</b>			<b>9 272 395,29</b>	<b>9 272 395,29</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>	<b>7 281 591,70</b>		<b>39 408 784,47</b>	<b>35 354 323,13</b>			<b>46 690 376,17</b>	<b>35 354 323,13</b>	<b>11 336 053,04</b>	
6161	Multirisques					21 337,00		21 337,00		21 337,00	
616	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>21 337,00</b>		<b>21 337,00</b>		<b>21 337,00</b>	
617	Etudes et recherches					20 580,00		20 580,00		20 580,00	
61	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>41 917,00</b>		<b>41 917,00</b>		<b>41 917,00</b>	
6233	Foires et expositions					3 200,00		3 200,00		3 200,00	
623	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>3 200,00</b>		<b>3 200,00</b>		<b>3 200,00</b>	



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers - cotisations					15 660,00		15 660,00		15 660,00	
628	Sous Total compte 628					15 660,00		15 660,00		15 660,00	
62	Sous Total compte 62					18 860,00		18 860,00		18 860,00	
64111	Rémunération principale					94 241,00		94 241,00		94 241,00	
6411	Sous Total compte 6411					94 241,00		94 241,00		94 241,00	
641	Sous Total compte 641					94 241,00		94 241,00		94 241,00	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					33 112,00		33 112,00		33 112,00	
645	Sous Total compte 645					33 112,00		33 112,00		33 112,00	
64	Sous Total compte 64					127 353,00		127 353,00		127 353,00	
6811	DA - immob incorp et corpo					36 627,00		36 627,00		36 627,00	
681	Sous Total compte 681					36 627,00		36 627,00		36 627,00	
68	Sous Total compte 68					36 627,00		36 627,00		36 627,00	
	<b>Total classe 6</b>					<b>224 757,00</b>		<b>224 757,00</b>		<b>224 757,00</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7473	Dépt						169 714,50		169 714,50		169 714,50
7474	Communes et structures intercommunales						177 488,90		177 488,90		177 488,90
747	<b>Sous Total compte 747</b>						<b>347 203,40</b>		<b>347 203,40</b>		<b>347 203,40</b>
74	<b>Sous Total compte 74</b>						<b>347 203,40</b>		<b>347 203,40</b>		<b>347 203,40</b>
75821	Excédit budgets annexes admin						2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00
7582	<b>Sous Total compte 7582</b>						<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>
758	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>
75	<b>Sous Total compte 75</b>						<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf au résult						30 934,00		30 934,00		30 934,00
77	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>		<b>30 934,00</b>
	<b>Total classe 7</b>						<b>2 378 137,40</b>		<b>2 378 137,40</b>		<b>2 378 137,40</b>
	<b>Total général</b>	<b>7 680 211,87</b>	<b>7 680 211,87</b>	<b>84 289 326,57</b>	<b>82 140 093,17</b>	<b>265 531,00</b>	<b>2 414 764,40</b>	<b>92 235 069,44</b>	<b>92 235 069,44</b>	<b>12 198 132,41</b>	<b>12 198 132,41</b>

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
<b>TOTAUX</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## Page des signatures

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASYMIX SARTHE NUMERIQUE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

## RESEAU SARTHE NUMERIQUE BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Annie PANNEFIEU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2023 AU 13/02/2024

Nomenclature M4 spic  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<u>1 Bilan synthétique .....</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan .....	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique .....</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat .....</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe .....	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers .....</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution .....</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits .....</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations .....</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	38
<u>1 Balance des comptes .....</u>	<u>Etat III-1 39</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives .....</u>	<u>Etat III-2 57</u>
4EME PARTIE : Page des signatures .....	58

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>68,25</b>	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	637,17	Réserves	11 008,55
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	126 158,53	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 244,18	Report à nouveau	13 872,75
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	989,11
Autres immobilisations corporelles	19,14	Subventions transférables	145 777,48
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>128 059,01</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>52 645,65</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>180 772,90</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>171 647,88</b>
Créances	9 323,42	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>25,94</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>18 220,44</b>
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	104,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	10,03
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 323,42</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>114,51</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>18 334,95</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>87,55</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>190 096,32</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>190 096,32</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	88 379,13	20 130,00	68 249,13	153 161,76
	Conces, brev, licences, marques, procéd	3 750,00	3 750,00		
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	657 970,11	20 799,00	637 171,11	33 045,83
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	182 077 262,20	55 918 735,25	126 158 526,95	8 201 412,60
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	26 488,06	7 352,70	19 135,36	21 867,85
	Immobilisations corporelles en cours	1 244 176,59		1 244 176,59	123 597 256,92
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	184 098 026,09	55 970 766,95	128 127 259,14	132 006 744,96	

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	184 098 026,09	55 970 766,95	128 127 259,14	132 006 744,96
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	55 989 964,76	3 344 319,33	52 645 645,43	40 824 098,81
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>240 087 990,85</b>	<b>59 315 086,28</b>	<b>180 772 904,57</b>	<b>172 830 843,77</b>	



## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	3 493,00		3 493,00	2 740 500,00
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	59 906,08		59 906,08	315 218,63
	Créances sur l'Etat et collec publiques				4 560 660,00
	Créances sur les BA ou le BP	9 260 020,38		9 260 020,38	7 157 236,24
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				7 116,55
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>9 323 419,46</b>		<b>9 323 419,46</b>	<b>14 780 731,42</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	249 411 410,31	59 315 086,28	190 096 324,03	187 611 575,19

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	11 008 549,92	11 008 549,92
	Report à nouveau	13 872 748,74	10 350 440,36
	Résultat de l'exercice	989 105,51	3 522 308,38
	Subventions d'investissement	145 777 477,38	142 794 456,38
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>171 647 881,55</b>	<b>167 675 755,04</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	25 935,00	25 087,50
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>25 935,00</b>	<b>25 087,50</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	18 220 442,58	19 639 424,88
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	104 485,65	69 459,08
	Dettes fiscales et sociales	4 961,55	3 696,08
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		192 618,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	5 064,78	5 534,61
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>18 334 954,56</b>	<b>19 910 732,65</b>	

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	87 552,92	
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>87 552,92</b>	
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>190 096 324,03</b>	<b>187 611 575,19</b>

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		230,11
Produits des services		
Autres produits	5 936,03	5 087,11
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 936,03	5 317,22
Traitements, salaires, charges sociales	562,85	632,23
Achats et charges externes	221,52	184,36
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	5 399,43	491,83
Autres charges	25,76	17,73
Charges courantes non financières	6 209,55	1 326,15
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-273,52</b>	<b>3 991,07</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	2 005,90	1 766,45
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-2 005,90</b>	<b>-1 766,45</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-2 279,42</b>	<b>2 224,61</b>
Produits exceptionnels	5 673,43	1 297,70
Charges exceptionnelles	2 404,90	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 268,52</b>	<b>1 297,70</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>989,11</b>	<b>3 522,31</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		230 108,40
Reprises sur dépréciations et provisions		1 995,00
Transferts de charges		
Autres produits	5 936 028,29	5 085 112,49
<b>TOTAL I</b>	<b>5 936 028,29</b>	<b>5 317 215,89</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	221 523,87	184 362,09
Impôts et taxes sur rémunérations	13 533,71	13 844,65
Autres impôts, taxes et versem assimilés	12 220,73	3 294,00



## COMPTE DE RESULTAT 2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	385 818,71	449 088,91
Charges sociales	177 027,41	183 140,20
Dotations amortissements sur immob	5 398 578,00	491 825,70
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges	847,50	
Autres charges	1,40	595,29
<b>TOTAL II</b>	<b>6 209 551,33</b>	<b>1 326 150,84</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-273 523,04</b>	<b>3 991 065,05</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	1 676 701,34	1 667 617,99
Intérêts et charges assimilées	329 194,45	98 836,68

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 005 895,79</b>	<b>1 766 454,67</b>
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-2 005 895,79</b>	<b>-1 766 454,67</b>
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>-2 279 418,83</b>	<b>2 224 610,38</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	1 902,67	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	5 671 525,00	1 297 698,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>5 673 427,67</b>	<b>1 297 698,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles	2 000 000,00	
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées	404 903,33	
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>2 404 903,33</b>	

## COMPTE DE RESULTAT 2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 268 524,34	1 297 698,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 609 455,96	6 614 913,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	10 620 350,45	3 092 605,51
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	989 105,51	3 522 308,38

## Opérations Compte de Tiers

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 692 708,81	25 418 996,59	71 111 705,40
Titres de recette émis (b)	22 807 261,15	11 737 962,07	34 545 223,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	22 807 261,15	11 737 962,07	34 545 223,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 692 708,81	25 418 996,59	71 111 705,40
Mandats émis (f)	32 804 897,89	10 810 454,15	43 615 352,04
Annulations de mandats (g)	3 600 300,00	61 597,59	3 661 897,59
Depenses nettes (h = f - g)	29 204 597,89	10 748 856,56	39 953 454,45
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		989 105,51	
(h - d) Déficit	6 397 336,74		5 408 231,23

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RESEAU SARTHE NUMERIQUE					
Investissement	598 868,59		-6 397 336,74		-5 798 468,15
Fonctionnement	13 872 748,74		989 105,51		14 861 854,25
<b>Sous-Total</b>	<b>14 471 617,33</b>		<b>-5 408 231,23</b>		<b>9 063 386,10</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>14 471 617,33</b>		<b>-5 408 231,23</b>		<b>9 063 386,10</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>14 471 617,33</b>		<b>-5 408 231,23</b>		<b>9 063 386,10</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	940 000,00	17 000 000,00	17 940 000,00	11 538 296,94	3 600 000,00	7 938 296,94	10 001 703,06
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	97 100,00	20 000,00	117 100,00	54 829,13		54 829,13	62 270,87
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	785 000,00	-55 000,00	730 000,00	664 790,51	300,00	664 490,51	65 509,49
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 036 500,00		3 036 500,00	1 244 176,59		1 244 176,59	1 792 323,41
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	14 661 000,00	2 532 070,00	17 193 070,00	13 498 247,96		13 498 247,96	3 694 822,04
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	440 687,00	13 938,92	454 625,92				454 625,92
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>19 960 287,00</b>	<b>19 511 008,92</b>	<b>39 471 295,92</b>	<b>27 000 341,13</b>	<b>3 600 300,00</b>	<b>23 400 041,13</b>	<b>16 071 254,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 960 287,00</b>	<b>19 511 008,92</b>	<b>39 471 295,92</b>	<b>27 000 341,13</b>	<b>3 600 300,00</b>	<b>23 400 041,13</b>	<b>16 071 254,79</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 297 860,00	4 739 262,00	6 037 122,00	5 671 525,00		5 671 525,00	365 597,00
041	Opérations patrimoniales		184 290,89	184 290,89	133 031,76		133 031,76	51 259,13
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>4 923 552,89</b>	<b>6 221 412,89</b>	<b>5 804 556,76</b>		<b>5 804 556,76</b>	<b>416 856,13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>24 434 561,81</b>	<b>45 692 708,81</b>	<b>32 804 897,89</b>	<b>3 600 300,00</b>	<b>29 204 597,89</b>	<b>16 488 110,92</b>



## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Recettes nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations  7 = 3 - 6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 625 201,00	-3 056 857,00	10 568 344,00	8 654 546,00		8 654 546,00	1 913 798,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 360 000,00	10 540 000,00	12 900 000,00	6 500 000,00		6 500 000,00	6 400 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				39 500,72		39 500,72	-39 500,72
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>		<b>15 194 046,72</b>	<b>8 274 297,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>		<b>15 194 046,72</b>	<b>8 274 297,28</b>
021	Virement de la section d'exploitation	3 110 000,00	10 731 680,00	13 841 680,00				13 841 680,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 162 946,00	5 436 579,33	7 599 525,33	7 480 182,67		7 480 182,67	119 342,66
041	Opérations patrimoniales		184 290,89	184 290,89	133 031,76		133 031,76	51 259,13
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 272 946,00</b>	<b>16 352 550,22</b>	<b>21 625 496,22</b>	<b>7 613 214,43</b>		<b>7 613 214,43</b>	<b>14 012 281,79</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		598 868,59	598 868,59				598 868,59
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>24 434 561,81</b>	<b>45 692 708,81</b>	<b>22 807 261,15</b>		<b>22 807 261,15</b>	<b>22 885 447,66</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	385 850,00	5 000,00	390 850,00	263 885,52	48 878,77	215 006,75	175 843,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	921 500,00		921 500,00	723 623,79		723 623,79	197 876,21
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00		10,00	1,40		1,40	8,60
66	CHARGES FINANCIÈRES	166 000,00	434 000,00	600 000,00	341 913,27	12 718,82	329 194,45	270 805,55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	2 000 000,00	2 005 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	5 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00	847,50		847,50	9 152,50
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	40 564,00	9 867,26	50 431,26				50 431,26
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 528 924,00</b>	<b>2 448 867,26</b>	<b>3 977 791,26</b>	<b>3 330 271,48</b>	<b>61 597,59</b>	<b>3 268 673,89</b>	<b>709 117,37</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 110 000,00	10 731 680,00	13 841 680,00				13 841 680,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 162 946,00	5 436 579,33	7 599 525,33	7 480 182,67		7 480 182,67	119 342,66
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 272 946,00</b>	<b>16 168 259,33</b>	<b>21 441 205,33</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>7 480 182,67</b>	<b>13 961 022,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>18 617 126,59</b>	<b>25 418 996,59</b>	<b>10 810 454,15</b>	<b>61 597,59</b>	<b>10 748 856,56</b>	<b>14 670 140,03</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				128 506,11		128 506,11	-128 506,11
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 494 010,00	3 213,18	5 497 223,18	5 936 028,29		5 936 028,29	-438 805,11
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 902,67	1 902,67	1 902,67		1 902,67	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	10 000,00		10 000,00				10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 504 010,00</b>	<b>5 115,85</b>	<b>5 509 125,85</b>	<b>6 066 437,07</b>		<b>6 066 437,07</b>	<b>-557 311,22</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 297 860,00	4 739 262,00	6 037 122,00	5 671 525,00		5 671 525,00	365 597,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>4 739 262,00</b>	<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>5 671 525,00</b>	<b>365 597,00</b>
002	Résultat d'exploitation reporté		13 872 748,74	13 872 748,74				13 872 748,74
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>18 617 126,59</b>	<b>25 418 996,59</b>	<b>11 737 962,07</b>		<b>11 737 962,07</b>	<b>13 681 034,52</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euro	5 038 296,94	3 600 000,00	1 438 296,94
166	Refinancement de dette	6 500 000,00		6 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>11 538 296,94</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>7 938 296,94</b>
2031	Frais d'études	54 559,13		54 559,13
2033	Frais d'insertion	270,00		270,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>54 829,13</b>		<b>54 829,13</b>
2131	Bâtiments	664 725,00	300,00	664 425,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	65,51		65,51
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>664 790,51</b>	<b>300,00</b>	<b>664 490,51</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 244 176,59		1 244 176,59
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 244 176,59</b>		<b>1 244 176,59</b>
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	13 498 247,96		13 498 247,96
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>13 498 247,96</b>		<b>13 498 247,96</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>27 000 341,13</b>	<b>3 600 300,00</b>	<b>23 400 041,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 000 341,13</b>	<b>3 600 300,00</b>	<b>23 400 041,13</b>
13911	État et établissements nationaux	1 200 019,00		1 200 019,00
13912	Régions	1 139 545,00		1 139 545,00
13913	Départements	1 573 959,00		1 573 959,00
13915	Groupements de collectivités	1 404 329,00		1 404 329,00
13917	Budget communautaire et Fonds structurels	353 575,00		353 575,00
13918	Autres	98,00		98,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>5 671 525,00</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	133 031,76		133 031,76
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>133 031,76</b>		<b>133 031,76</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 804 556,76		5 804 556,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 804 897,89	3 600 300,00	29 204 597,89

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1311	État et établissements nationaux	5 026 546,00		5 026 546,00
1312	Régions	3 079 000,00		3 079 000,00
1315	Groupements de collectivités	549 000,00		549 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 654 546,00</b>		<b>8 654 546,00</b>
166	Refinancement de dette	6 500 000,00		6 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>6 500 000,00</b>		<b>6 500 000,00</b>
2131	Bâtiments	39 500,72		39 500,72
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>39 500,72</b>		<b>39 500,72</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>15 194 046,72</b>		<b>15 194 046,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 194 046,72</b>		<b>15 194 046,72</b>
2153	Installations à caractère spécifique	404 903,33		404 903,33
28031	Frais d'études	6 710,00		6 710,00
28131	Bâtiments	20 799,00		20 799,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 368 271,00		5 368 271,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 532,00		1 532,00
28184	Mobilier	1 266,00		1 266,00
29763	Créances sur des collectivités publiques	1 656 113,49		1 656 113,49
29764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	20 587,85		20 587,85
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>7 480 182,67</b>
2031	Frais d'études	132 100,00		132 100,00
2033	Frais d'insertion	931,76		931,76
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>133 031,76</b>		<b>133 031,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 613 214,43</b>		<b>7 613 214,43</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 807 261,15</b>		<b>22 807 261,15</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	149,29		149,29
6064	Fournitures administratives	424,07		424,07
6066	Carburants	4 905,44		4 905,44
6132	Locations immobilières	37 862,76		37 862,76
6135	Locations mobilières	10 342,20		10 342,20
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	75,48		75,48
61551	Matériel roulant	226,62		226,62
6161	Multirisques	3 588,00		3 588,00
6168	Autres	3 772,00		3 772,00
617	Études et recherches	53 350,00		53 350,00
618	Divers	8 752,21		8 752,21
6231	Annonces et insertions	720,00		720,00
6236	Catalogues et imprimés	95,00		95,00
6251	Voyages et déplacements	1 639,05		1 639,05
6256	Missions	1 970,00		1 970,00
6257	Réceptions	1 229,72		1 229,72
6261	Frais d'affranchissement	129,18		129,18
627	Services bancaires et assimilés	10 346,08		10 346,08
6281	Concours divers (cotisations)	1 656,24		1 656,24
6288	Autres	109 552,68	48 000,00	61 552,68
63512	Taxes foncières	13 099,50	878,77	12 220,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>263 885,52</b>	<b>48 878,77</b>	<b>215 006,75</b>
6218	Autre personnel extérieur	18 737,85		18 737,85
6331	Versement mobilité	6 526,00		6 526,00

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6332	Cotisations versées au FNAL	317,00		317,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	6 690,71		6 690,71
6411	Salaires, appointements, commissions de base	316 455,64		316 455,64
6412	Congés payés	6 885,00		6 885,00
6413	Primes et gratifications	155 391,67		155 391,67
6415	Supplément familial	2 480,51		2 480,51
6451	Cotisations à l'URSSAF	55 194,00		55 194,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	95 178,29		95 178,29
6454	Cotisations au Pôle Emploi	1 358,00		1 358,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	48 425,07		48 425,07
6471	Prestations directes	2 208,00		2 208,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 411,51		4 411,51
6475	Médecine du travail, pharmacie	76,50		76,50
6478	Autres charges sociales diverses	3 288,04		3 288,04
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>723 623,79</b>		<b>723 623,79</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1,40		1,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1,40</b>		<b>1,40</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	309 879,81		309 879,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	32 033,46	12 718,82	19 314,64
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>341 913,27</b>	<b>12 718,82</b>	<b>329 194,45</b>
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	2 000 000,00		2 000 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	847,50		847,50
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>847,50</b>		<b>847,50</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 330 271,48</b>	<b>61 597,59</b>	<b>3 268 673,89</b>
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	404 903,33		404 903,33
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 398 578,00		5 398 578,00
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	1 676 701,34		1 676 701,34
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>7 480 182,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>7 480 182,67</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 810 454,15</b>	<b>61 597,59</b>	<b>10 748 856,56</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	95 394,11		95 394,11
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	33 112,00		33 112,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>128 506,11</b>		<b>128 506,11</b>
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 923 803,08		5 923 803,08
7588	Autres	12 225,21		12 225,21
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 936 028,29</b>		<b>5 936 028,29</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 902,67		1 902,67
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 902,67</b>		<b>1 902,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 066 437,07</b>		<b>6 066 437,07</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 671 525,00		5 671 525,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>5 671 525,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>5 671 525,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 737 962,07</b>		<b>11 737 962,07</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		11 008 549,92						11 008 549,92		11 008 549,92
106	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>11 008 549,92</b>						<b>11 008 549,92</b>		<b>11 008 549,92</b>
10	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>11 008 549,92</b>						<b>11 008 549,92</b>		<b>11 008 549,92</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		10 350 440,36		3 522 308,38				13 872 748,74		13 872 748,74
11	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>10 350 440,36</b>		<b>3 522 308,38</b>				<b>13 872 748,74</b>		<b>13 872 748,74</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		3 522 308,38	3 522 308,38				3 522 308,38	3 522 308,38		0,00
12	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>3 522 308,38</b>	<b>3 522 308,38</b>				<b>3 522 308,38</b>	<b>3 522 308,38</b>		<b>0,00</b>
1311	État et établissements nationaux		32 032 998,00				5 026 546,00		37 059 544,00		37 059 544,00
1312	Régions		28 762 802,97				3 079 000,00		31 841 802,97		31 841 802,97
1313	Départements		35 947 223,62	10 120,00				10 120,00	35 947 223,62		35 937 103,62
1315	Groupements de collectivités		34 789 276,68				549 000,00		35 338 276,68		35 338 276,68
1317	Budget communautaire et fonds structurel		6 364 389,14						6 364 389,14		6 364 389,14
1318	Autres		6 195 463,97						6 195 463,97		6 195 463,97

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	<b>Sous Total compte 131</b>		144 092 154,38	10 120,00		8 654 546,00		10 120,00	152 746 700,38		152 736 580,38
13911	État et établissements nationaux					1 200 019,00		1 200 019,00		1 200 019,00	
13912	Régions	185 476,00				1 139 545,00		1 325 021,00		1 325 021,00	
13913	Départements	611 856,00		10 120,00		1 573 959,00		2 185 815,00	10 120,00	2 175 695,00	
13915	Groupements de collectivités	146 791,00				1 404 329,00		1 551 120,00		1 551 120,00	
13917	Budget communautaire et Fonds structurel	353 575,00				353 575,00		707 150,00		707 150,00	
13918	Autres					98,00		98,00		98,00	
1391	<b>Sous Total compte 1391</b>	1 297 698,00		10 120,00		5 671 525,00		6 969 223,00	10 120,00	6 959 103,00	
139	<b>Sous Total compte 139</b>	1 297 698,00		10 120,00		5 671 525,00		6 969 223,00	10 120,00	6 959 103,00	
13	<b>Sous Total compte 13</b>	1 297 698,00	144 092 154,38	10 120,00	10 120,00	5 671 525,00	8 654 546,00	6 979 343,00	152 756 820,38		145 777 477,38
15181	Autres provisions pour risques (non budg)		25 087,50		847,50			25 935,00		25 935,00	
1518	<b>Sous Total compte 1518</b>		25 087,50		847,50			25 935,00		25 935,00	
151	<b>Sous Total compte 151</b>		25 087,50		847,50			25 935,00		25 935,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15	Sous Total compte 15		25 087,50		847,50				25 935,00		25 935,00
1641	Emprunts en euro		19 626 706,06			5 038 296,94	3 600 000,00	5 038 296,94	23 226 706,06		18 188 409,12
164	Sous Total compte 164		19 626 706,06			5 038 296,94	3 600 000,00	5 038 296,94	23 226 706,06		18 188 409,12
166	Refinancement de dette					6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00		0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		12 718,82	12 718,82	32 033,46			12 718,82	44 752,28		32 033,46
1688	Sous Total compte 1688		12 718,82	12 718,82	32 033,46			12 718,82	44 752,28		32 033,46
168	Sous Total compte 168		12 718,82	12 718,82	32 033,46			12 718,82	44 752,28		32 033,46
16	Sous Total compte 16		19 639 424,88	12 718,82	32 033,46	11 538 296,94	10 100 000,00	11 551 015,76	29 771 458,34		18 220 442,58
	<b>Total classe 1</b>	<b>1 297 698,00</b>	<b>188 637 965,42</b>	<b>3 545 147,20</b>	<b>3 565 309,34</b>	<b>17 209 821,94</b>	<b>18 754 546,00</b>	<b>22 052 667,14</b>	<b>210 957 820,76</b>	<b>6 959 103,00</b>	<b>195 864 256,62</b>
2031	Frais d'études	165 650,00				54 559,13	132 100,00	220 209,13	132 100,00	88 109,13	
2033	Frais d'insertion	931,76				270,00	931,76	1 201,76	931,76	270,00	
203	Sous Total compte 203	166 581,76				54 829,13	133 031,76	221 410,89	133 031,76	88 379,13	
2051	Concessions et droits assimilés	3 750,00						3 750,00		3 750,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
205	Sous Total compte 205	3 750,00						3 750,00		3 750,00	
20	Sous Total compte 20	170 331,76				54 829,13	133 031,76	225 160,89	133 031,76	92 129,13	
2131	Bâtiments	33 045,83				664 725,00	39 800,72	697 770,83	39 800,72	657 970,11	
213	Sous Total compte 213	33 045,83				664 725,00	39 800,72	697 770,83	39 800,72	657 970,11	
2153	Installations à caractère spécifique	61 377 713,51		123 730 288,68	2 625 836,66		404 903,33	185 108 002,19	3 030 739,99	182 077 262,20	
215	Sous Total compte 215	61 377 713,51		123 730 288,68	2 625 836,66		404 903,33	185 108 002,19	3 030 739,99	182 077 262,20	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	7 411,36				65,51		7 476,87		7 476,87	
2184	Mobilier	19 011,19						19 011,19		19 011,19	
218	Sous Total compte 218	26 422,55				65,51		26 488,06		26 488,06	
21	Sous Total compte 21	61 437 181,89		123 730 288,68	2 625 836,66	664 790,51	444 704,05	185 832 261,08	3 070 540,71	182 761 720,37	
2315	Installations, matériel et outillage tec	123 597 256,92			123 730 288,68	1 377 208,35		124 974 465,27	123 730 288,68	1 244 176,59	
231	Sous Total compte 231	123 597 256,92			123 730 288,68	1 377 208,35		124 974 465,27	123 730 288,68	1 244 176,59	
23	Sous Total compte 23	123 597 256,92			123 730 288,68	1 377 208,35		124 974 465,27	123 730 288,68	1 244 176,59	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
275	Dépôts et cautionnements versés	495,00						495,00		495,00	
2763	Créances sur collectivités publiques	29 810 042,77						29 810 042,77		29 810 042,77	
2764	Créances sur des particuliers et autres	12 681 179,03				13 498 247,96		26 179 426,99		26 179 426,99	
276	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>42 491 221,80</b>				<b>13 498 247,96</b>		<b>55 989 469,76</b>		<b>55 989 469,76</b>	
27	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>42 491 716,80</b>				<b>13 498 247,96</b>		<b>55 989 964,76</b>		<b>55 989 964,76</b>	
28031	Frais d'études		13 420,00				6 710,00		20 130,00		20 130,00
2803	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>13 420,00</b>				<b>6 710,00</b>		<b>20 130,00</b>		<b>20 130,00</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevet		3 750,00						3 750,00		3 750,00
280	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>17 170,00</b>				<b>6 710,00</b>		<b>23 880,00</b>		<b>23 880,00</b>
28131	Bâtiments						20 799,00		20 799,00		20 799,00
2813	<b>Sous Total compte 2813</b>						<b>20 799,00</b>		<b>20 799,00</b>		<b>20 799,00</b>
28153	Installations à caractère spécifique		53 176 300,91	2 625 836,66			5 368 271,00	2 625 836,66	58 544 571,91		55 918 735,25
2815	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>53 176 300,91</b>	<b>2 625 836,66</b>			<b>5 368 271,00</b>	<b>2 625 836,66</b>	<b>58 544 571,91</b>		<b>55 918 735,25</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Matériel de bureau et matériel informati		1 413,70				1 532,00		2 945,70		2 945,70
28184	Mobilier		3 141,00				1 266,00		4 407,00		4 407,00
2818	Sous Total compte 2818		4 554,70				2 798,00		7 352,70		7 352,70
281	Sous Total compte 281		53 180 855,61	2 625 836,66			5 391 868,00	2 625 836,66	58 572 723,61		55 946 886,95
28	Sous Total compte 28		53 198 025,61	2 625 836,66			5 398 578,00	2 625 836,66	58 596 603,61		55 970 766,95
29763	Créances sur des collectivités publiques		1 656 113,49				1 656 113,49		3 312 226,98		3 312 226,98
29764	Créances sur des particuliers et autres		11 504,50				20 587,85		32 092,35		32 092,35
2976	Sous Total compte 2976		1 667 617,99				1 676 701,34		3 344 319,33		3 344 319,33
297	Sous Total compte 297		1 667 617,99				1 676 701,34		3 344 319,33		3 344 319,33
29	Sous Total compte 29		1 667 617,99				1 676 701,34		3 344 319,33		3 344 319,33
	<b>Total classe 2</b>	<b>227 696 487,37</b>	<b>54 865 643,60</b>	<b>126 356 125,34</b>	<b>126 356 125,34</b>	<b>15 595 075,95</b>	<b>7 653 015,15</b>	<b>369 647 688,66</b>	<b>188 874 784,09</b>	<b>240 087 990,85</b>	<b>59 315 086,28</b>
4011	Fournisseurs		21 459,08	10 430 473,38	10 453 762,10			10 430 473,38	10 475 221,18		44 747,80
401	Sous Total compte 401		21 459,08	10 430 473,38	10 453 762,10			10 430 473,38	10 475 221,18		44 747,80



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournisseurs d'immobilisations		192 618,00	2 416 228,47	2 223 610,47			2 416 228,47	2 416 228,47		0,00
<b>404</b>	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>192 618,00</b>	<b>2 416 228,47</b>	<b>2 223 610,47</b>			<b>2 416 228,47</b>	<b>2 416 228,47</b>		<b>0,00</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		48 000,00	48 000,00	59 737,85			48 000,00	107 737,85		59 737,85
<b>40</b>	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>262 077,08</b>	<b>12 894 701,85</b>	<b>12 737 110,42</b>			<b>12 894 701,85</b>	<b>12 999 187,50</b>		<b>104 485,65</b>
411	Clients	2 740 500,00		3 424 599,62	6 161 606,62			6 165 099,62	6 161 606,62	3 493,00	
<b>41</b>	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>2 740 500,00</b>		<b>3 424 599,62</b>	<b>6 161 606,62</b>			<b>6 165 099,62</b>	<b>6 161 606,62</b>	<b>3 493,00</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			376 004,86	376 004,86			376 004,86	376 004,86		0,00
422	Comité d'entreprise, oeuvres sociales			342,09	342,09			342,09	342,09		0,00
425	Personnel - Acomptes			9,32	9,32			9,32	9,32		0,00
<b>42</b>	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>376 356,27</b>	<b>376 356,27</b>			<b>376 356,27</b>	<b>376 356,27</b>		<b>0,00</b>
431	Sécurité sociale			111 960,00	111 960,00			111 960,00	111 960,00		0,00
437	Autres organismes sociaux		3 058,99	186 650,00	188 552,56			186 650,00	191 611,55		4 961,55
<b>43</b>	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>3 058,99</b>	<b>298 610,00</b>	<b>300 512,56</b>			<b>298 610,00</b>	<b>303 571,55</b>		<b>4 961,55</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4411	État et autres collectivités publiques -	4 560 660,00		549 000,00	5 109 660,00			5 109 660,00	5 109 660,00		0,00
<b>441</b>	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>4 560 660,00</b>		<b>549 000,00</b>	<b>5 109 660,00</b>			<b>5 109 660,00</b>	<b>5 109 660,00</b>		<b>0,00</b>
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			20 605,00	20 605,00			20 605,00	20 605,00		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>20 605,00</b>	<b>20 605,00</b>			<b>20 605,00</b>	<b>20 605,00</b>		<b>0,00</b>
4431	Dépenses			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		0,00
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>			<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>			<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>		<b>0,00</b>
44551	TVA à décaisser			833 591,00	833 591,00			833 591,00	833 591,00		0,00
<b>4455</b>	<b>Sous Total compte 4455</b>			<b>833 591,00</b>	<b>833 591,00</b>			<b>833 591,00</b>	<b>833 591,00</b>		<b>0,00</b>
44562	TVA sur immobilisations	32 103,00		259 816,40	291 919,40			291 919,40	291 919,40		0,00
44566	TVA sur autres biens et services	280,63		16 203,24	16 208,79			16 483,87	16 208,79	275,08	
44567	Crédit de TVA à reporter	61 255,00		600 196,00	601 820,00			661 451,00	601 820,00	59 631,00	
<b>4456</b>	<b>Sous Total compte 4456</b>	<b>93 638,63</b>		<b>876 215,64</b>	<b>909 948,19</b>			<b>969 854,27</b>	<b>909 948,19</b>	<b>59 906,08</b>	
44571	TVA collectée		637,09	1 143 342,09	1 142 705,00			1 143 342,09	1 143 342,09		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	Sous Total compte 4457		637,09	1 143 342,09	1 142 705,00			1 143 342,09	1 143 342,09		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	221 580,00			221 580,00			221 580,00	221 580,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458	221 580,00			221 580,00			221 580,00	221 580,00		0,00
445	Sous Total compte 445	315 218,63	637,09	2 853 148,73	3 107 824,19			3 168 367,36	3 108 461,28	59 906,08	
447	Autres impôts, taxes			16 146,21	16 146,21			16 146,21	16 146,21		0,00
44	Sous Total compte 44	4 875 878,63	637,09	5 438 899,94	10 254 235,40			10 314 778,57	10 254 872,49	59 906,08	
451001	Compte de rattachement avec (à subdivis	7 157 236,24		30 019 525,40	27 916 741,26			37 176 761,64	27 916 741,26	9 260 020,38	
451	Sous Total compte 451	7 157 236,24		30 019 525,40	27 916 741,26			37 176 761,64	27 916 741,26	9 260 020,38	
45	Sous Total compte 45	7 157 236,24		30 019 525,40	27 916 741,26			37 176 761,64	27 916 741,26	9 260 020,38	
46711	Autres comptes créditeurs		5 534,61	14 062 993,02	14 062 523,19			14 062 993,02	14 068 057,80		5 064,78
4671	Sous Total compte 4671		5 534,61	14 062 993,02	14 062 523,19			14 062 993,02	14 068 057,80		5 064,78
46721	Débiteurs divers - Amiable	7 116,55		10 982 852,73	10 989 969,28			10 989 969,28	10 989 969,28		0,00
4672	Sous Total compte 4672	7 116,55		10 982 852,73	10 989 969,28			10 989 969,28	10 989 969,28		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467	Sous Total compte 467	7 116,55	5 534,61	25 045 845,75	25 052 492,47			25 052 962,30	25 058 027,08		5 064,78
46	Sous Total compte 46	7 116,55	5 534,61	25 045 845,75	25 052 492,47			25 052 962,30	25 058 027,08		5 064,78
4713	Recettes perçues avant émission des titr			14 649 367,12	14 736 920,04			14 649 367,12	14 736 920,04		87 552,92
4718	Autres recettes à régulariser			7 028 093,00	7 028 093,00			7 028 093,00	7 028 093,00		0,00
471	Sous Total compte 471			21 677 460,12	21 765 013,04			21 677 460,12	21 765 013,04		87 552,92
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable			1 058 768,23	1 058 768,23			1 058 768,23	1 058 768,23		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			1,52	1,52			1,52	1,52		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			5 044,56	5 044,56			5 044,56	5 044,56		0,00
472	Sous Total compte 472			1 063 814,31	1 063 814,31			1 063 814,31	1 063 814,31		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			3,59	3,59			3,59	3,59		0,00
478	Sous Total compte 478			3,59	3,59			3,59	3,59		0,00
47	Sous Total compte 47			22 741 278,02	22 828 830,94			22 741 278,02	22 828 830,94		87 552,92
	Total classe 4	14 780 731,42	271 307,77	100 239 816,85	105 627 885,94			115 020 548,27	105 899 193,71	9 323 419,46	202 064,90

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaire			13 284 739,43	13 284 739,43			13 284 739,43	13 284 739,43		0,00
58	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>13 284 739,43</b>	<b>13 284 739,43</b>			<b>13 284 739,43</b>	<b>13 284 739,43</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>			<b>13 284 739,43</b>	<b>13 284 739,43</b>			<b>13 284 739,43</b>	<b>13 284 739,43</b>		<b>0,00</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					149,29		149,29		149,29	
6064	Fournitures administratives					424,07		424,07		424,07	
6066	Carburants					4 905,44		4 905,44		4 905,44	
606	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>5 478,80</b>		<b>5 478,80</b>		<b>5 478,80</b>	
60	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>5 478,80</b>		<b>5 478,80</b>		<b>5 478,80</b>	
6132	Locations immobilières					37 862,76		37 862,76		37 862,76	
6135	Locations mobilières					10 342,20		10 342,20		10 342,20	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					75,48		75,48		75,48	
613	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>48 280,44</b>		<b>48 280,44</b>		<b>48 280,44</b>	
61551	Matériel roulant					226,62		226,62		226,62	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					226,62		226,62		226,62	
615	Sous Total compte 615					226,62		226,62		226,62	
6161	Multirisques					3 588,00		3 588,00		3 588,00	
6168	Autres					3 772,00		3 772,00		3 772,00	
616	Sous Total compte 616					7 360,00		7 360,00		7 360,00	
617	Études et recherches					53 350,00		53 350,00		53 350,00	
618	Divers					8 752,21		8 752,21		8 752,21	
61	Sous Total compte 61					117 969,27		117 969,27		117 969,27	
6218	Autre personnel extérieur					18 737,85		18 737,85		18 737,85	
621	Sous Total compte 621					18 737,85		18 737,85		18 737,85	
6231	Annonces et insertions					720,00		720,00		720,00	
6236	Catalogues et imprimés					95,00		95,00		95,00	
623	Sous Total compte 623					815,00		815,00		815,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages et déplacements					1 639,05		1 639,05		1 639,05	
6256	Missions					1 970,00		1 970,00		1 970,00	
6257	Réceptions					1 229,72		1 229,72		1 229,72	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>4 838,77</b>		<b>4 838,77</b>		<b>4 838,77</b>	
6261	Frais d'affranchissement					129,18		129,18		129,18	
<b>626</b>	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>129,18</b>		<b>129,18</b>		<b>129,18</b>	
627	Services bancaires et assimilés					10 346,08		10 346,08		10 346,08	
6281	Concours divers (cotisations)					1 656,24		1 656,24		1 656,24	
6288	Autres					109 552,68	48 000,00	109 552,68	48 000,00	61 552,68	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>111 208,92</b>	<b>48 000,00</b>	<b>111 208,92</b>	<b>48 000,00</b>	<b>63 208,92</b>	
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>146 075,80</b>	<b>48 000,00</b>	<b>146 075,80</b>	<b>48 000,00</b>	<b>98 075,80</b>	
6331	Versement mobilité					6 526,00		6 526,00		6 526,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					317,00		317,00		317,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au centre national et aux ce					6 690,71		6 690,71		6 690,71	
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>13 533,71</b>		<b>13 533,71</b>		<b>13 533,71</b>	
63512	Taxes foncières					13 099,50	878,77	13 099,50	878,77	12 220,73	
<b>6351</b>	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>13 099,50</b>	<b>878,77</b>	<b>13 099,50</b>	<b>878,77</b>	<b>12 220,73</b>	
<b>635</b>	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>13 099,50</b>	<b>878,77</b>	<b>13 099,50</b>	<b>878,77</b>	<b>12 220,73</b>	
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>26 633,21</b>	<b>878,77</b>	<b>26 633,21</b>	<b>878,77</b>	<b>25 754,44</b>	
6411	Salaires, appointements, commissions de					316 455,64		316 455,64		316 455,64	
6412	Congés payés					6 885,00		6 885,00		6 885,00	
6413	Primes et gratifications					155 391,67		155 391,67		155 391,67	
6415	Supplément familial					2 480,51		2 480,51		2 480,51	
64198	Autres remboursements						95 394,11		95 394,11		95 394,11
<b>6419</b>	<b>Sous Total compte 6419</b>						<b>95 394,11</b>		<b>95 394,11</b>		<b>95 394,11</b>
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>481 212,82</b>	<b>95 394,11</b>	<b>481 212,82</b>	<b>95 394,11</b>	<b>385 818,71</b>	



en date du 03/04/2024 ; REFERENCE ACTE : DELIB2803242

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'URSSAF					55 194,00		55 194,00		55 194,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					95 178,29		95 178,29		95 178,29	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					1 358,00		1 358,00		1 358,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					48 425,07		48 425,07		48 425,07	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						33 112,00		33 112,00		33 112,00
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>200 155,36</b>	<b>33 112,00</b>	<b>200 155,36</b>	<b>33 112,00</b>	<b>167 043,36</b>	
6471	Prestations directes					2 208,00		2 208,00		2 208,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales					4 411,51		4 411,51		4 411,51	
6475	Médecine du travail, pharmacie					76,50		76,50		76,50	
6478	Autres charges sociales diverses					3 288,04		3 288,04		3 288,04	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>9 984,05</b>		<b>9 984,05</b>		<b>9 984,05</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>691 352,23</b>	<b>128 506,11</b>	<b>691 352,23</b>	<b>128 506,11</b>	<b>562 846,12</b>	
658	Charges diverses de gestion courante					1,40		1,40		1,40	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					1,40		1,40		1,40	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					309 879,81		309 879,81		309 879,81	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					32 033,46	12 718,82	32 033,46	12 718,82	19 314,64	
6611	Sous Total compte 6611					341 913,27	12 718,82	341 913,27	12 718,82	329 194,45	
661	Sous Total compte 661					341 913,27	12 718,82	341 913,27	12 718,82	329 194,45	
66	Sous Total compte 66					341 913,27	12 718,82	341 913,27	12 718,82	329 194,45	
672	Reversement de l'excédent à la collectiv					2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif					404 903,33		404 903,33		404 903,33	
67	Sous Total compte 67					2 404 903,33		2 404 903,33		2 404 903,33	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					5 398 578,00		5 398 578,00		5 398 578,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					847,50		847,50		847,50	
681	Sous Total compte 681					5 399 425,50		5 399 425,50		5 399 425,50	
6866	Dotations aux dépréciations des éléments					1 676 701,34		1 676 701,34		1 676 701,34	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
686	Sous Total compte 686					1 676 701,34		1 676 701,34		1 676 701,34	
68	Sous Total compte 68					7 076 126,84		7 076 126,84		7 076 126,84	
	<b>Total classe 6</b>					<b>10 810 454,15</b>	<b>190 103,70</b>	<b>10 810 454,15</b>	<b>190 103,70</b>	<b>10 748 856,56</b>	<b>128 506,11</b>
757	Redevances versées par les fermiers et c						5 923 803,08		5 923 803,08		5 923 803,08
7588	Autres						12 225,21		12 225,21		12 225,21
758	Sous Total compte 758						12 225,21		12 225,21		12 225,21
75	Sous Total compte 75						5 936 028,29		5 936 028,29		5 936 028,29
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 902,67		1 902,67		1 902,67
777	Quote-part des subventions d'investissem						5 671 525,00		5 671 525,00		5 671 525,00
77	Sous Total compte 77						5 673 427,67		5 673 427,67		5 673 427,67
	<b>Total classe 7</b>						<b>11 609 455,96</b>		<b>11 609 455,96</b>		<b>11 609 455,96</b>
	<b>Total général</b>	<b>243 774 916,79</b>	<b>243 774 916,79</b>	<b>243 425 828,82</b>	<b>248 834 060,05</b>	<b>43 615 352,04</b>	<b>38 207 120,81</b>	<b>530 816 097,65</b>	<b>530 816 097,65</b>	<b>267 119 369,87</b>	<b>267 119 369,87</b>

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
<b>TOTAUX</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESEAU SARTHE NUMERIQUE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Xavier DEVISSÉ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 3

### Compte administratif 2023

Président de séance : M. David CHOLLET.

**Présents :** M. Joël METENIER (Département), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

**Absents-excusés :** Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHT (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

**Nombre de membres :** En exercice : 51 - Présents : 12 - Pouvoirs : 11 - Votants : 23

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 23 pour, 0 contre, 0 abstention.

Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que lors du vote du Compte administratif 2023, M. Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte, se retire de la séance et laisse la présidence à Monsieur David CHOLLET ;

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 en recettes et en dépenses.

#### BUDGET PRINCIPAL

Le résultat propre de l'exercice en section de fonctionnement est de 2 153 380,40 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 2 257 246,26 € et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de - 4 147 €.

Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 16 342,60 € et constitue le solde d'exécution d'investissement excédentaire 2023.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat global de clôture 2023 est excédentaire de 2 273 588,86 €, compte tenu des résultats par section ;

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	+ 2 378 137.40
Dépenses	- 224 757.00
<hr/>	
Résultat de l'exercice	+ 2 153 380.40
Résultat antérieur	+ 103 865.86
<hr/>	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 2 257 246.26</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	+ 36 627.00
Dépenses	- 40 774.00
<hr/>	
Solde d'exécution de l'exercice	- 4 147.00
Solde antérieur	+ 20 489.60
<hr/>	
<b>Solde d'exécution cumulé à reporter</b>	<b>+ 16 342.60</b>

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 2 257 246,26 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de 16 342,60 € ;

#### BUDGET ANNEXE

Le résultat propre de l'exercice en section d'exploitation est de 989 105,51 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 14 861 854,25€ et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de - 6 397 336,74 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à - 5 798 468,15 € et constitue le solde d'exécution d'investissement déficitaire 2023.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 9 063 386,10 € compte tenu des résultats par section ;

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	+ 11 737 962.07
Dépenses	- 10 748 856.56
<hr/>	
Résultat de l'exercice	+ 989 105.51
Résultat antérieur	+ 13 872 748.74
<hr/>	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 14 861 854.25</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	+ 22 807 261.15
Dépenses	- 29 204 597.89
<hr/>	
Solde d'exécution de l'exercice	- 6 397 336.74
Solde antérieur	+ 598 868.59
<hr/>	
<b>Solde d'exécution cumulé à reporter</b>	<b>- 5 798 468.15</b>

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 14 861 854,25 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de - 5 798 468,15 €.

Le Vice-président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



David CHOLLET



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT - SARTHE NUMERIQUE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25720243200015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

**M 52**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Sarthe Numérique 2023 (3)

ANNEE 2023

- (1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).
- (2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
- (3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

### III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	33

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	35
A1/01 - Opérations non ventilées	41
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	42
B3 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	43
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	44
B6 - Prêts	45
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	48
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	49
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	50
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	51
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	52
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	53
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	54
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	55
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	56
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	57
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	58
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	59
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	60
B12 - Etat des travaux en régie	61
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	63
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	64
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	65
C3 - Etat des contrats de PPP	66
C4 - Etat des autres engagements donnés	67
C5 - Etat des engagements reçus	68
C6 - Situation des autorisations de programme	69
C7 - Situation des autorisations d'engagement	70
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	71
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	72
D1.2 - Actions de formation des élus	75
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	76
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	77
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	78
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	79
D3.2 - Liste des établissements publics créés	80
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	81
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	83
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	85
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	86
E2 - Arrêté et signatures	87

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
		Valeurs	Valeurs
Population totale			Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)
Longueur de la voirie départementale (en km)			Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N</b>			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	265 531,00	2 414 764,40	124 355,46	A1 2 273 588,86
<b>Investissement</b>	40 774,00	36 627,00	(2) 20 489,60	A2 16 342,60
<b>Dont 1068</b>		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	224 757,00	2 378 137,40	(3) 103 865,86	A3 2 257 246,26

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	<b>RESTES A REALISER N (4)</b>		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		<b>RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1+B1</b>	2 273 588,86
<b>Investissement</b>	<b>A2+B2</b>	16 342,60
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3+B3</b>	2 257 246,26

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.



<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	224 757,00	G	2 378 137,40
	Section d'investissement	B	40 774,00	H	36 627,00

+		+			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	103 865,86 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	20 489,60 (si excédent)

=		=		
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	= A+B+C+D	265 531,00	= G+H+I+J	2 539 119,86

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	224 757,00	= G+I+K	2 482 003,26
	Section d'investissement	= B+D+F	40 774,00	= H+J+L	57 116,60
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	265 531,00	= G+H+I+J+K+L	2 539 119,86

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 840,00	30 934,00	40 774,00	0,00	36 627,00	36 627,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	188 130,00	36 627,00	224 757,00	2 347 203,40	30 934,00	2 378 137,40
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)</b>	197 970,00	67 561,00	265 531,00	2 347 203,40	67 561,00	2 414 764,40

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>A2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
 (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	9 840,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	30 934,00	36 627,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>30 934,00</b>	<b>36 627,00</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>I+III</b>	<b>40 774,00</b>	<b>II+IV</b>	<b>36 627,00</b>
--------------	--------------	------------------	--------------	------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	<b>v</b>	<b>0,00</b>	<b>vi</b>	<b>20 489,60</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			<b>vii</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I+III+V</b>	<b>40 774,00</b>	<b>II+IV+VI+VII</b>	<b>57 116,60</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)</b>				<b>16 342,60</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
 (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 Charges à caractère général(2)	60 777,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	127 353,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	347 203,40
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	2 000 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>188 130,00</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>2 347 203,40</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 188 130,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 2 347 203,40</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 Opérations ordre transf. entre sections	36 627,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	30 934,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 36 627,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 30 934,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I+III 224 757,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II+IV 2 378 137,40</b>
---	-------------------------	---	---------------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 103 865,86

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I+III+V 224 757,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II+IV+VI 2 482 003,26</b>
---	---------------------------	---	------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)</b>	<b>2 257 246,26</b>
--	---------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	30 934,00	30 934,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	9 840,00	0,00	9 840,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>9 840,00</b>	<b>30 934,00</b>	<b>40 774,00</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	60 777,00		60 777,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	127 353,00		127 353,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	36 627,00	36 627,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>188 130,00</b>	<b>36 627,00</b>	<b>224 757,00</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.  
 (3) Hors chapitres programmes.  
 (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).  
 (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.  
 (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		36 627,00	36 627,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>36 627,00</b>	<b>36 627,00</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>20 489,60</b>
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	347 203,40		347 203,40
75	Autres produits d'activités(7)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	30 934,00	30 934,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>2 347 203,40</b>	<b>30 934,00</b>	<b>2 378 137,40</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>103 865,86</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>2 270 055,46</b>	<b>40 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 229 281,46</b>	<b>9 840,00</b>	<b>30 934,00</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>2 237 850,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 228 010,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	2 237 850,00	9 840,00	0,00	2 228 010,00	9 840,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 105,46	0,00	0,00	1 105,46		0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	31 100,00	30 934,00		166,00		30 934,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00		0,00

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
---	------	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 270 055,46</b>	<b>40 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 229 281,46</b>	<b>9 840,00</b>	<b>30 934,00</b>
---	---------------------	------------------	-------------	---------------------	-----------------	------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 212 938,86</b>
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	37 700,00	36 627,00		1 073,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	2 211 865,86			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	20 489,60			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 270 055,46</b>	<b>57 116,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 212 938,86</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>2 237 850,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 228 010,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>125 850,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 010,00</b>	<b>9 840,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	57 800,00	9 840,00	0,00	47 960,00		
2051	Concessions, droits similaires	68 050,00	0,00	0,00	68 050,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>122 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2115	Terrains bâtis	2 940,00	0,00	0,00	2 940,00		
2153	Réseaux divers	119 060,00	0,00	0,00	119 060,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 990 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 990 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23153	Réseaux divers	1 990 000,00	0,00	0,00	1 990 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

**RSA DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.  
 (2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX  
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>1 105,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 105,46</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>
261	Titres de participation	250,00	0,00	0,00	250,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>855,46</b>			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
 Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

**RECETTES RSA**

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	<b>TOTAL DEPENSES (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>31 100,00</b>	<b>30 934,00</b>	<b>166,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 700,00	22 624,00	76,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	8 400,00	8 310,00	90,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>37 700,00</b>	<b>36 627,00</b>	<b>1 073,00</b>
28153	Réseaux divers	37 700,00	36 627,00	1 073,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)</b>		<b>2 481 965,86</b>	<b>224 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 257 208,86</b>	<b>0,00</b>	<b>224 757,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	103 986,00	60 777,00	0,00	0,00	43 209,00	0,00	60 777,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	127 414,00	127 353,00	0,00	0,00	61,00		127 353,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	1 000,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	2 211 865,86						
042	Opérations ordre transf. entre sections	37 700,00	36 627,00			1 073,00		36 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

<b>Pour information :</b>	<b>0,00</b>							
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>								

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>224 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 257 208,86</b>	<b>0,00</b>	<b>224 757,00</b>
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)</b>		<b>2 378 100,00</b>	<b>2 378 137,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-37,40</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	347 000,00	347 203,40	0,00	0,00	-203,40
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	31 100,00	30 934,00			166,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

<b>Pour information :</b>	<b>103 865,86</b>				
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>2 482 003,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-37,40</b>
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général(4)</b>	<b>103 986,00</b>	<b>60 777,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 209,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 777,00</b>
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6161	Multirisques	21 500,00	21 337,00	0,00	0,00	163,00		
617	Etudes et recherches	42 150,00	20 580,00	0,00	0,00	21 570,00		
6233	Foires et expositions	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00		
6238	Divers	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00		
6281	Concours divers (cotisations)	15 800,00	15 660,00	0,00	0,00	140,00		
6288	Autres services extérieurs	1 836,00	0,00	0,00	0,00	1 836,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)</b>	<b>127 414,00</b>	<b>127 353,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61,00</b>		<b>127 353,00</b>
64111	Rémunération principale titulaires	94 241,00	94 241,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 173,00	33 112,00	0,00	0,00	61,00		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)</b>		<b>231 400,00</b>	<b>188 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 130,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 000,00						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E</b>		<b>232 400,00</b>	<b>188 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 130,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	2 211 865,86						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	37 700,00	36 627,00			1 073,00		36 627,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	37 700,00	36 627,00			1 073,00		36 627,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>		<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>			<b>2 212 938,86</b>		<b>36 627,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>224 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 257 208,86</b>	<b>0,00</b>	<b>224 757,00</b>
---	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>224 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 257 208,86</b>	<b>0,00</b>	<b>224 757,00</b>
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes (sauf 731)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	<b>Impositions directes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	<b>Dotations, subventions et participations(4)</b>	347 000,00	347 203,40	0,00	0,00	-203,40
7473	Participation Départements	173 000,00	169 714,50	0,00	0,00	3 285,50
7474	Participation Communes et interco	174 000,00	177 488,90	0,00	0,00	-3 488,90
75	<b>Autres produits de gestion courante(4)</b>	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
013	<b>Atténuations de charges(4)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	<b>Revenu de solidarité active</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>2 347 000,00</b>	<b>2 347 203,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-203,40</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>						

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

- (5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>2 347 000,00</b>	<b>2 347 203,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-203,40</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	31 100,00	30 934,00			166,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 100,00	30 934,00			166,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>31 100,00</b>	<b>30 934,00</b>			<b>166,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 378 100,00</b>	<b>2 378 137,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-37,40</b>
---	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------

<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>103 865,86</b>	<b>103 865,86</b>			
--	-------------------	-------------------	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 481 965,86</b>	<b>2 482 003,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-37,40</b>
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	9 840	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	9 840					
Dépenses d'ordre	30 934					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
<b>Total dépenses</b>	<b>40 774</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>57 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>16 343</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>224 757</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>2 482 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>2 257 246</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	---	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	9 840
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	9 840
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									9 840
Dépenses d'ordre									30 934
Solde d'exécution reporté de N-1									0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 774</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 117</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 343</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224 757</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 482 003</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 257 246</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>40 774</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		9 840	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	9 840	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		30 934	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		30 934	0	0	0	0	0
13911	Sub. transf. cpté rés. Etat, étab. Nat.	22 624	0	0	0	0	0
13914	Sub. transf. cpté résult. Communes	8 310	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>57 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		36 627	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		36 627	0	0	0	0	0
28153	Réseaux divers	36 627	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		20 490	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>224 757</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		188 130	0	0	0	0	0
6161	Multirisques	21 337	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	20 580	0	0	0	0	0
6233	Foires et expositions	3 200	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	15 660	0	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	94 241	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 112	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		36 627	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		36 627	0	0	0	0	0
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	36 627	0	0	0	0	0

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
	002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0

RECETTES							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 482 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		2 347 203	0	0	0	0	0
7473	Participation Départements	169 715	0	0	0	0	0
7474	Participation Communes et interco	177 489	0	0	0	0	0
75821	Excédent budgets annexes administratifs	2 000 000	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>30 934</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>30 934</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>30 934</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		103 866	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 774</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	9 840
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	9 840
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30 934</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30 934</i>
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	22 624
13914	Sub. transf. cpte résult. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	8 310
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 117</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 627</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 627</i>
28153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	36 627
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	20 490

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224 757</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	188 130
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	21 337
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	20 580
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	0	0	0	3 200
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	15 660
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	94 241
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	33 112
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 627</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 627</i>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	36 627

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 482 003</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	2 347 203
7473	Participation Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	169 715
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0	0	0	177 489
75821	Excédent budgets annexes administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	30 934
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	30 934
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	30 934
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	103 866



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>40 774,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>9 840,00</b>
2031	Frais d'études	9 840,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>30 934,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	30 934,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 624,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	8 310,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>36 627,00</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>36 627,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	36 627,00
28153	Réseaux divers	36 627,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>224 757,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>188 130,00</b>
6161	Multirisques	21 337,00
617	Etudes et recherches	20 580,00
6233	Foires et expositions	3 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 660,00
64111	Rémunération principale titulaires	94 241,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 112,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>36 627,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	36 627,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	36 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 378 137,40</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>2 347 203,40</b>
7473	Participation Départements	169 714,50
7474	Participation Communes et interco	177 488,90
75821	Excédent budgets annexes administratifs	2 000 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>30 934,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	30 934,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résult	30 934,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		10/12/2020
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Frais d études THD	2	23/02/2015
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>31 955,46</b>	<b>I 30 934,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>31 955,46</b>	<b>30 934,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	31 100,00	30 934,00
020	Dépenses imprévues	855,46	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>30 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 934,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>2 249 565,86</b>	<b>36 627,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Réseaux divers	37 700,00	36 627,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 211 865,86	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>36 627,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 489,60</b>	<b>0,00</b>	<b>57 116,60</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>30 934,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>57 116,60</b>
<b>Solde</b>	<b>26 182,60</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>B8</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>B9.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>B9.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	<b>0,00</b>	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Cessions à titre gratuit</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à la réforme</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10/01/2023	Sortie 2023 Subvention Sartel - Bus à Haut Niveau de Service	01/01/2014	100 000,00	1	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B9.3</b>

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalizations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES</b>	<b>B10.1</b>

**ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES</b>	<b>B10.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre gratuit</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à disposition</b>							0,00	0,00	
<b>Affectation</b>							0,00	0,00	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à la réforme</b>							0,00	0,00	
<b>Divers</b>							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>B11.1</b>

**Bâtiments scolaires et administratifs (1)**

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS</b>	<b>B11.2</b>

**Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)**

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES</b>	<b>B11.3</b>

**Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>366 287,32</b>		<b>36 627,00</b>	<b>36 627,00</b>	<b>293 033,32</b>
Etude réalisation prise vue panoramique/drone Volnay-Vezot-Livet-opé 00042	30/01/2017	6 108,00	10	610,00	610,00	4 888,00
Zone Blanche-Téléphonie mobile-Implantations de pylones-opé 00042	07/08/2017	360 179,32	10	36 017,00	36 017,00	288 145,32

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>B11.4</b>

**Autres immobilisations corporelles (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>1 398,85</b>		<b>1 398,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Micro ordinateur	31/12/2013	545,73	1	545,73	0,00	0,00
Vidéo projecteur (am 1an)	31/12/2013	853,12	1	853,12	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>B11.5</b>

**Immobilisations incorporelles (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS</b>	<b>B11.6</b>

**Participations et créances rattachées à des participations**

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>B11.7</b>

**Autres immobilisations financières**

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B12</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B12</b>

**RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B13.1</b>

**B13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B13.2</b>

**B13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>C2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>C3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>C5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C6

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
D P018 2022/2	Infrastructures de télécommunication	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D P017 2021/1	Services aux collectivités territoriales	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
D P019 2023/1	Territoire durable & connecté	2 617 850,00	2 617 850,00	0,00	2 617 850,00	0,00	2 617 850,00	9 840,00	2 608 010,00
D P015 2016/2	Z blanches, c.bourg,téléphonie	500 000,00	0,00	133 712,68	0,00	0,00	133 712,68	0,00	133 712,68
<b>TOTAL</b>		<b>3 276 850,00</b>	<b>2 617 850,00</b>	<b>292 712,68</b>	<b>2 617 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 562,68</b>	<b>9 840,00</b>	<b>2 900 722,68</b>

\*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C7</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C8</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>	<b>5,00</b>	<b>2,00</b>	<b>7,00</b>
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Territorial	B	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>	<b>9,00</b>	<b>2,00</b>	<b>11,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année



## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien Territorial	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D1.2</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2.1</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>D2.2</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 3312-2 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES</b>	<b>D2.3</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>D3.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 270 055,46	40 774,00	0,00	2 229 281,46
RECETTES	2 270 055,46	36 627,00	0,00	2 233 428,46
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 481 965,86	224 757,00	0,00	2 257 208,86
RECETTES	2 481 965,86	2 378 137,40	0,00	103 828,46

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

BUDGET Sarthe Numérique 2023/ n° SIRET :25720243200023

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	45 692 708,81	29 204 597,89	0,00	16 488 110,92
RECETTES	45 692 708,81	22 807 261,15	0,00	22 885 447,66
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	25 418 996,59	10 748 856,56	0,00	14 670 140,03
RECETTES	25 418 996,59	11 737 962,07	0,00	13 681 034,52

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	47 962 764,27	29 245 371,89	0,00	18 717 392,38
RECETTES	47 962 764,27	22 843 888,15	0,00	25 118 876,12
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	27 900 962,45	10 973 613,56	0,00	16 927 348,89
RECETTES	27 900 962,45	14 116 099,47	0,00	13 784 862,98

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	47 962 764,27	29 245 371,89	0,00	18 717 392,38
RECETTES	47 962 764,27	22 843 888,15	0,00	25 118 876,12
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	27 900 962,45	10 973 613,56	0,00	16 927 348,89
RECETTES	27 900 962,45	14 116 099,47	0,00	13 784 862,98
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>75 863 726,72</b>	<b>40 218 985,45</b>	<b>0,00</b>	<b>35 644 741,27</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>75 863 726,72</b>	<b>36 959 987,62</b>	<b>0,00</b>	<b>38 903 739,10</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>D5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**Taux des contributions directes et indirectes**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2024

Présenté par (1) la vice Présidente,  
A l'Hôtel du Département - Le Mans le 28/03/2024  
la vice Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du compte administratif 2023  
A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 28/03/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) la vice Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>25720243200015</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SYNDICAT SARTHE NUMERIQUE</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Sarthe Numérique 2023 (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

### II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

### III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 27

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 28

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31

A3.2 - Etalement des provisions 32

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 39

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 40

A6 - Etat des charges transférées 41

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 42

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 43

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 44

A8.3 - Opérations liées aux cessions 45

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 46

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 47

A10 - Etat des travaux en régie 48

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 50

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 51

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 52

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 53

B1.7 - Etat des engagements reçus 54

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 55

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 56

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 57

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 60

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 61

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 62

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

63

## D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

64

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	10 748 856,56	G	11 737 962,07	G-A	989 105,51
	Section d'investissement	B	29 204 597,89	H	22 807 261,15	H-B	-6 397 336,74

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	13 872 748,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	598 868,59 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	39 953 454,45	Q= G+H+I+J	49 016 840,55	=Q-P	9 063 386,10

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	10 748 856,56	= G+I+K	25 610 710,81	14 861 854,25	
	Section d'investissement	= B+D+F	29 204 597,89	= H+J+L	23 406 129,74	-5 798 468,15	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	39 953 454,45	= G+H+I+J+K+L	49 016 840,55	9 063 386,10	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	390 850,00	174 006,75	41 000,00	0,00	175 843,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	921 500,00	704 885,94	18 737,85	0,00	197 876,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,40	0,00	0,00	8,60
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 312 360,00</b>	<b>878 894,09</b>	<b>59 737,85</b>	<b>0,00</b>	<b>373 728,06</b>
66	Charges financières	600 000,00	297 160,99	32 033,46	0,00	270 805,55
67	Charges exceptionnelles	2 005 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	10 000,00	847,50			9 152,50
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 431,26				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 977 791,26</b>	<b>3 176 902,58</b>	<b>91 771,31</b>	<b>0,00</b>	<b>709 117,37</b>
023	Virement à la section d'investissement	13 841 680,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 599 525,33	7 480 182,67			119 342,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 441 205,33</b>	<b>7 480 182,67</b>			<b>13 961 022,66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 418 996,59</b>	<b>10 657 085,25</b>	<b>91 771,31</b>	<b>0,00</b>	<b>14 670 140,03</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	128 506,11	0,00	0,00	-128 506,11
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 497 223,18	5 936 028,29	0,00	0,00	-438 805,11
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 497 223,18</b>	<b>6 064 534,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-567 311,22</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 902,67	1 902,67	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	10 000,00	0,00			10 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>5 509 125,85</b>	<b>6 066 437,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-557 311,22</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 037 122,00	5 671 525,00			365 597,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>			<b>365 597,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 546 247,85</b>	<b>11 737 962,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-191 714,22</b>
<b>Pour information</b>		<b>13 872 748,74</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.  
 (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	117 100,00	54 829,13	0,00	62 270,87
21	Immobilisations corporelles	730 000,00	664 490,51	0,00	65 509,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 036 500,00	1 244 176,59	0,00	1 792 323,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 883 600,00</b>	<b>1 963 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 920 103,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 940 000,00	7 938 296,94	0,00	10 001 703,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 193 070,00	13 498 247,96	0,00	3 694 822,04
020	Dépenses imprévues	454 625,92			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>35 587 695,92</b>	<b>21 436 544,90</b>	<b>0,00</b>	<b>14 151 151,02</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>39 471 295,92</b>	<b>23 400 041,13</b>	<b>0,00</b>	<b>16 071 254,79</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 037 122,00	5 671 525,00		365 597,00
041	Opérations patrimoniales (2)	184 290,89	133 031,76		51 259,13
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 221 412,89</b>	<b>5 804 556,76</b>		<b>416 856,13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 692 708,81</b>	<b>29 204 597,89</b>	<b>0,00</b>	<b>16 488 110,92</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	10 568 344,00	8 654 546,00	0,00	1 913 798,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 900 000,00	6 500 000,00	0,00	6 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	39 500,72	0,00	-39 500,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 274 297,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 274 297,28</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	13 841 680,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 599 525,33	7 480 182,67		119 342,66
041	Opérations patrimoniales (2)	184 290,89	133 031,76		51 259,13
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>21 625 496,22</b>	<b>7 613 214,43</b>		<b>14 012 281,79</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 093 840,22</b>	<b>22 807 261,15</b>	<b>0,00</b>	<b>22 286 579,07</b>
	<b>Pour information</b>	<b>598 868,59</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	215 006,75		215 006,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	723 623,79		723 623,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,40		1,40
66	Charges financières	329 194,45	0,00	329 194,45
67	Charges exceptionnelles	2 000 000,00	404 903,33	2 404 903,33
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	847,50	7 075 279,34	7 076 126,84
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>3 268 673,89</b>	<b>7 480 182,67</b>	<b>10 748 856,56</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 748 856,56</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 671 525,00	5 671 525,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 938 296,94	0,00	7 938 296,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	54 829,13	0,00	54 829,13
21	Immobilisations corporelles (6)	664 490,51	0,00	664 490,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 244 176,59	133 031,76	1 377 208,35
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 498 247,96	0,00	13 498 247,96
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>23 400 041,13</b>	<b>5 804 556,76</b>	<b>29 204 597,89</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>29 204 597,89</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	128 506,11		128 506,11
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 936 028,29		5 936 028,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 902,67	5 671 525,00	5 673 427,67
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>6 066 437,07</b>	<b>5 671 525,00</b>	<b>11 737 962,07</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>13 872 748,74</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>25 610 710,81</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 654 546,00	0,00	8 654 546,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	133 031,76	133 031,76
21	Immobilisations corporelles(5)	39 500,72	404 903,33	444 404,05
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 398 578,00	5 398 578,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		1 676 701,34	1 676 701,34
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>15 194 046,72</b>	<b>7 613 214,43</b>	<b>22 807 261,15</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>598 868,59</b>
---	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>23 406 129,74</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>						<b>A1</b>
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>390 850,00</b>	<b>174 006,75</b>	<b>41 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 843,25</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 700,00	149,29	0,00	0,00	7 550,71
6064	Fournitures administratives	5 000,00	424,07	0,00	0,00	4 575,93
6066	Carburants	12 000,00	4 905,44	0,00	0,00	7 094,56
6132	Locations immobilières	38 500,00	37 862,76	0,00	0,00	637,24
6135	Locations mobilières	13 000,00	10 342,20	0,00	0,00	2 657,80
6137	Redevances, droits de passage, servitude	100,00	75,48	0,00	0,00	24,52
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	226,62	0,00	0,00	1 773,38
6161	Multirisques	6 500,00	3 588,00	0,00	0,00	2 912,00
6168	Autres	4 000,00	3 772,00	0,00	0,00	228,00
617	Etudes et recherches	71 450,00	53 350,00	0,00	0,00	18 100,00
618	Divers	50 000,00	8 752,21	0,00	0,00	41 247,79
6231	Annonces et insertions	4 000,00	720,00	0,00	0,00	3 280,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	95,00	0,00	0,00	9 905,00
6237	Publications	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 639,05	0,00	0,00	3 360,95
6256	Missions	4 000,00	1 970,00	0,00	0,00	2 030,00
6257	Réceptions	7 000,00	1 229,72	0,00	0,00	5 770,28
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	129,18	0,00	0,00	2 370,82
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	10 346,08	0,00	0,00	19 653,92
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 656,24	0,00	0,00	1 343,76
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6288	Autres	70 000,00	20 552,68	41 000,00	0,00	8 447,32
63512	Taxes foncières	13 200,00	12 220,73	0,00	0,00	979,27
6358	Autres droits	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>921 500,00</b>	<b>704 885,94</b>	<b>18 737,85</b>	<b>0,00</b>	<b>197 876,21</b>
6218	Autre personnel extérieur	124 197,00	0,00	18 737,85	0,00	105 459,15
6331	Versement de mobilité	8 000,00	6 526,00	0,00	0,00	1 474,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	317,00	0,00	0,00	183,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	6 690,71	0,00	0,00	3 309,29
6411	Salaires, appointements, commissions	349 755,00	316 455,64	0,00	0,00	33 299,36
6412	Congés payés	7 000,00	6 885,00	0,00	0,00	115,00
6413	Primes et gratifications	180 000,00	155 391,67	0,00	0,00	24 608,33
6415	Supplément familial	6 500,00	2 480,51	0,00	0,00	4 019,49
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	55 194,00	0,00	0,00	14 806,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	95 245,00	95 178,29	0,00	0,00	66,71
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	1 358,00	0,00	0,00	2 642,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	50 595,00	48 425,07	0,00	0,00	2 169,93
6471	Prestations directes	2 208,00	2 208,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	4 411,51	0,00	0,00	3 588,49
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	76,50	0,00	0,00	1 923,50
6478	Autres charges sociales diverses	3 500,00	3 288,04	0,00	0,00	211,96
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,60</b>
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,40	0,00	0,00	8,60
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>1 312 360,00</b>	<b>878 894,09</b>	<b>59 737,85</b>	<b>0,00</b>	<b>373 728,06</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>297 160,99</b>	<b>32 033,46</b>	<b>0,00</b>	<b>270 805,55</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	546 000,00	309 879,81	0,00	0,00	236 120,19
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 385,42	-12 718,82	32 033,46	0,00	1 070,78
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	33 614,58	0,00	0,00	0,00	33 614,58
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 005 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>847,50</b>			<b>9 152,50</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	847,50			9 152,50
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>50 431,26</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>3 977 791,26</b>	<b>3 176 902,58</b>	<b>91 771,31</b>	<b>0,00</b>	<b>709 117,37</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>13 841 680,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>7 599 525,33</b>	<b>7 480 182,67</b>			<b>119 342,66</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	404 969,33	404 903,33			66,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 517 672,00	5 398 578,00			119 094,00
6866	Dot. Dépréc. éléments financiers	1 676 884,00	1 676 701,34			182,66
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 441 205,33</b>	<b>7 480 182,67</b>			<b>13 961 022,66</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 441 205,33</b>	<b>7 480 182,67</b>			<b>13 961 022,66</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>25 418 996,59</b>	<b>10 657 085,25</b>	<b>91 771,31</b>	<b>0,00</b>	<b>14 670 140,03</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	32 033,46
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 718,82
= Différence ICNE N – ICNE N-1	19 314,64

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.  
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>128 506,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-128 506,11</b>
64198	Autres remboursements	0,00	95 394,11	0,00	0,00	-95 394,11
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	33 112,00	0,00	0,00	-33 112,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 497 223,18</b>	<b>5 936 028,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-438 805,11</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	5 493 713,18	5 923 803,08	0,00	0,00	-430 089,90
7588	Autres	3 510,00	12 225,21	0,00	0,00	-8 715,21
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>5 497 223,18</b>	<b>6 064 534,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-567 311,22</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 902,67</b>	<b>1 902,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 902,67	1 902,67	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>10 000,00</b>
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	10 000,00	0,00			10 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>5 509 125,85</b>	<b>6 066 437,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-557 311,22</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>			<b>365 597,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 037 122,00	5 671 525,00			365 597,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>			<b>365 597,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 546 247,85</b>	<b>11 737 962,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-191 714,22</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>13 872 748,74</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.  
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.  
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>117 100,00</b>	<b>54 829,13</b>	<b>0,00</b>	<b>62 270,87</b>
2031	Frais d'études	112 100,00	54 559,13	0,00	57 540,87
2033	Frais d'insertion	5 000,00	270,00	0,00	4 730,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>730 000,00</b>	<b>664 490,51</b>	<b>0,00</b>	<b>65 509,49</b>
2125	Aménagement Terrains bâtis	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2131	Bâtiments	665 000,00	664 425,00	0,00	575,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	65,51	0,00	4 934,49
2184	Mobilier	9 400,00	0,00	0,00	9 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	600,00	0,00	0,00	600,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>3 036 500,00</b>	<b>1 244 176,59</b>	<b>0,00</b>	<b>1 792 323,41</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 036 500,00	1 244 176,59	0,00	1 792 323,41
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 883 600,00</b>	<b>1 963 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 920 103,77</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>17 940 000,00</b>	<b>7 938 296,94</b>	<b>0,00</b>	<b>10 001 703,06</b>
1641	Emprunts en euros	5 040 000,00	1 438 296,94	0,00	3 601 703,06
166	Refinancement de dette	12 900 000,00	6 500 000,00	0,00	6 400 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>17 193 070,00</b>	<b>13 498 247,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 694 822,04</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	17 192 070,00	13 498 247,96	0,00	3 693 822,04
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>454 625,92</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>35 587 695,92</b>	<b>21 436 544,90</b>	<b>0,00</b>	<b>14 151 151,02</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 471 295,92</b>	<b>23 400 041,13</b>	<b>0,00</b>	<b>16 071 254,79</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>365 597,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>6 037 122,00</b>	<b>5 671 525,00</b>		<b>365 597,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 287 553,00	1 200 019,00		87 534,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 140 542,00	1 139 545,00		997,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	1 574 064,00	1 573 959,00		105,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 404 339,00	1 404 329,00		10,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	353 600,00	353 575,00		25,00
13918	Autres subventions d'équipement	277 024,00	98,00		276 926,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>184 290,89</b>	<b>133 031,76</b>		<b>51 259,13</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	184 290,89	133 031,76		51 259,13
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>6 221 412,89</b>	<b>5 804 556,76</b>		<b>416 856,13</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>45 692 708,81</b>	<b>29 204 597,89</b>	<b>0,00</b>	<b>16 488 110,92</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>10 568 344,00</b>	<b>8 654 546,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 913 798,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	5 114 556,00	5 026 546,00	0,00	88 010,00
1312	Subv. équipt Régions	4 061 475,00	3 079 000,00	0,00	982 475,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	549 000,00	549 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	843 313,00	0,00	0,00	843 313,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>12 900 000,00</b>	<b>6 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 400 000,00</b>
166	Refinancement de dette	12 900 000,00	6 500 000,00	0,00	6 400 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>39 500,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-39 500,72</b>
2131	Bâtiments	0,00	39 500,72	0,00	-39 500,72
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 274 297,28</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>23 468 344,00</b>	<b>15 194 046,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 274 297,28</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>13 841 680,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)</b>	<b>7 599 525,33</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>119 342,66</b>
2153	Installations à caractère spécifique	404 969,33	404 903,33		66,00
28031	Frais d'études	6 710,00	6 710,00		0,00
28131	Bâtiments	25 350,00	20 799,00		4 551,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 479 612,00	5 368 271,00		111 341,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 532,00		1 468,00
28184	Mobilier	3 000,00	1 266,00		1 734,00
29763	Dépréc. Créances collectivités publiqu.	1 656 200,00	1 656 113,49		86,51
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	20 684,00	20 587,85		96,15
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>21 441 205,33</b>	<b>7 480 182,67</b>		<b>13 961 022,66</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>184 290,89</b>	<b>133 031,76</b>		<b>51 259,13</b>
2031	Frais d'études	183 359,13	132 100,00		51 259,13
2033	Frais d'insertion	931,76	931,76		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>21 625 496,22</b>	<b>7 613 214,43</b>		<b>14 012 281,79</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>45 093 840,22</b>	<b>22 807 261,15</b>	<b>0,00</b>	<b>22 286 579,07</b>
<b>Pour information</b>		<b>598 868,59</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					38 736 278,00									
1641 Emprunts en euros (total)					38 736 278,00									
10/00075441703	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,190	EUR	X	F	O	A-1
11/B8523048	CAISSE D'EPARGNE	18/08/2023	19/10/2023	05/03/2024	6 500 000,00	V	LIVRET A	3,630	3,630	EUR	T	C	O	A-1
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	3 500 000,00	C		4,245	4,245	EUR	A	C	O	B-1
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	4 000 000,00	C		4,290	4,290	EUR	A	C	O	C-1
5/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 850 000,00	V	TAG03M	4,312	4,312	EUR	T	P	O	A-1
6/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 886 278,00	V	TAG03M	4,312	4,312	EUR	T	C	O	A-1
8/10001794869	CREDIT AGRICOLE	03/12/2020	15/12/2020	24/10/2023	7 000 000,00	V	E12M-MOY	0,069	0,069	EUR	X	F	O	A-1
9/00075441702	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,190	EUR	X	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>38 736 278,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		18 188 409,12					7 938 296,94	309 879,81	0,00	32 033,46
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		18 188 409,12					7 938 296,94	309 879,81	0,00	32 033,46
10/00075441703	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
11/B8523048	N	0,00	A-1	6 500 000,00	19,92	V	LIVRET A	3,630	0,00	11 071,50	0,00	16 385,42
2/7780699/20050763S	N	0,00	B-1	205 882,35	0,79	C		4,245	205 882,36	17 673,63	0,00	1 846,06
3/7780699/20050763S	N	0,00	C-1	800 000,00	3,79	C		4,290	200 000,00	43 376,67	0,00	7 249,31
5/00778069992N	N	0,00	A-1	388 111,77	1,00	V	TAG03M	3,665	296 882,58	13 447,52	0,00	3 726,11
6/00778069992N	N	0,00	A-1	294 415,00	1,00	V	TAG03M	3,665	235 532,00	10 311,97	0,00	2 826,56
8/10001794869	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	E12M-MOY	0,069	7 000 000,00	194 998,52	0,00	0,00
9/00075441702	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>18 188 409,12</b>					<b>7 938 296,94</b>	<b>309 879,81</b>	<b>0,00</b>	<b>32 033,46</b>

## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	3 500 000,00	205 882,35	1	17,00		4,245	EURIBOR12M	0,00		4,245	17 673,63	0,00	1,13
<b>TOTAL (B)</b>		<b>3 500 000,00</b>	<b>205 882,35</b>						<b>0,00</b>			<b>17 673,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1,13</b>
Option d'échange (C)														
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	4 000 000,00	800 000,00	1	20,00		4,29	EURIBOR12M	0,00		4,290	43 376,67	0,00	4,40
<b>TOTAL (C)</b>		<b>4 000 000,00</b>	<b>800 000,00</b>						<b>0,00</b>			<b>43 376,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4,40</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>1 005 882,35</b>						<b>0,00</b>			<b>61 050,30</b>	<b>0,00</b>	<b>5,53</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

### A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	6	0	0	0	
	% de l'encours	94,47	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 182 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	1,13	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	205 882,35	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	4,40	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 – AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020
L	Acquisition bâtiment - Data Center	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH (Infrastructures, génie civil, câbles...)	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH - Activation	7	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Raccordement des sites isolés	26	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Réalisation de raccordement complexes	1	15/06/2023
L	DSP- Frais d'études AMO - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023
L	DSP - Frais d'insertion - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	1 676 701,34		1 667 617,99	3 344 319,33	0,00	3 344 319,33
créances immobilisées	1 676 701,34		1 667 617,99	3 344 319,33	0,00	3 344 319,33
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>1 676 701,34</b>		<b>1 667 617,99</b>	<b>3 344 319,33</b>	<b>0,00</b>	<b>3 344 319,33</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions. pour risques et charges (2)	847,50		25 087,50	25 935,00	0,00	25 935,00
CET	847,50		25 087,50	25 935,00	0,00	25 935,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>847,50</b>		<b>25 087,50</b>	<b>25 935,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 935,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	I	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>11 531 747,92</b>		<b>7 109 821,94</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>5 040 000,00</b>		<b>1 438 296,94</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	5 040 000,00		1 438 296,94
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>6 491 747,92</b>		<b>5 671 525,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 037 122,00		5 671 525,00
020	Dépenses imprévues	454 625,92		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>7 109 821,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 109 821,94</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>21 036 236,00</b>	<b>7 075 279,34</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>21 036 236,00</b>	<b>7 075 279,34</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 710,00	6 710,00
28131	Bâtiments	25 350,00	20 799,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 479 612,00	5 368 271,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 532,00
28184	Mobilier	3 000,00	1 266,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
29763	Dépréc. Créances collectivités publiq.	1 656 200,00	1 656 113,49
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	20 684,00	20 587,85
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	13 841 680,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>7 075 279,34</b>	<b>0,00</b>	<b>598 868,59</b>	<b>0,00</b>	<b>7 674 147,93</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 7 109 821,94</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 7 674 147,93</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 564 325,99</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A5.3.1</b>

**A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.3.2</b>

**A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d’acquisition	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l’amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/02/2023	Speakerphone Bluetooth Jabra	65,51	58,00	1
24/11/2023	Etude Marché 15004-Déploiemen	23 801 144,10	915 428,00	26
24/11/2023	Travaux déploiement FTTH	92 286 799,70	3 549 492,00	26
24/11/2023	Activation du Réseau FTTH-opé	1 443 903,52	206 271,00	7
24/11/2023	Publicité pour Délégation Ser	900,00	34,00	26
24/11/2023	Publicité pour DSP-Déploiemen	450,00	17,00	26
24/11/2023	Raccordements sites isolés re	6 064 059,60	233 233,00	26
12/12/2023	Publicité pour la fourniture	931,76	35,00	26
12/12/2023	Etude AMO relative à l’accomp	92 900,00	3 573,00	26
12/12/2023	Etude AMO accompagnement de S	39 200,00	1 507,00	26
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>123 730 354,19</b>	<b>4 909 648,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
01/01/2023	Indemnité résiliation SARTEL	476 432,33	20	71 529,00	404 903,33	0,00	-404 903,33
01/01/2023	Biens de retour SARTEL	2 554 307,66	1	2 554 307,66	0,00	0,00	0,00
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 030 739,99</b>					<b>-404 903,33</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	404 903,33

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.1</b>

**A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l’urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A10</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>6 066 437,07</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0,00 %</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
D P014 2020/2 Desserte Communautés d Innovation	600 000,00	0,00	600 000,00	236 167,00	50 000,00	313 833,00	0,00
D P014 2018/1 Délégation de Service Public	47 100 000,00	5 200 000,00	52 300 000,00	18 501 618,22	21 010 670,00	12 787 711,78	15 461 678,68
D P014 2020/1 Investissement courant	50 000,00	0,00	50 000,00	26 000,59	15 000,00	8 999,41	65,51
D P014 2016/1 Tranche 2016	137 260 000,00	0,00	137 260 000,00	132 324 409,86	0,00	4 935 590,14	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>	<b>5,00</b>	<b>2,00</b>	<b>7,00</b>
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Territorial	B	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>	<b>9,00</b>	<b>2,00</b>	<b>11,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année



## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - CA - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien Territorial	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
28/11/2018 - concession	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	13 498 247,96
28/11/2018 - Affermage	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	1 207 882,80
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 481 965,86	224 757,00	0,00	224 757,00
RECETTES	2 481 965,86	2 378 137,40	0,00	2 378 137,40
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 270 055,46	40 774,00	0,00	40 774,00
RECETTES	2 270 055,46	36 627,00	0,00	36 627,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

<b>BUDGET Sarthe Numérique 2023 / Numéro SIRET : 25720243200023</b>				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	25 418 996,59	10 748 856,56	0,00	10 748 856,56
RECETTES	25 418 996,59	11 737 962,07	0,00	11 737 962,07
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	45 692 708,81	29 204 597,89	0,00	29 204 597,89
RECETTES	45 692 708,81	22 807 261,15	0,00	22 807 261,15

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	27 900 962,45	10 973 613,56	0,00	10 973 613,56
RECETTES	27 900 962,45	14 116 099,47	0,00	14 116 099,47
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	47 962 764,27	29 245 371,89	0,00	29 245 371,89
RECETTES	47 962 764,27	22 843 888,15	0,00	22 843 888,15
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	75 863 726,72	40 218 985,45	0,00	40 218 985,45
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	75 863 726,72	36 959 987,62	0,00	36 959 987,62

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2024

Présenté par (1) la vice Présidente,  
A l'Hôtel du Département - Le Mans le 28/03/2024  
(1) la vice Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du compte administratif 2023  
A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 28/03/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) la vice Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.







en date du 03/04/2024 ; REFERENCE ACTE : DELIB2803243

7 - Autres produits gestion courantes																		
P014	FTTH	00044	Frais généraux	75	7588	4127	PAS - Pivmt à la source affondr favorable				10.00	10.00	2.00					
				75	7588	4136	Remboursement Taxes foncières NRO			3 500.00	3 500.00	12 220.73						
				75	7588	6173	Produits gestion courante autres					2.48						
		00047	DSP	75	757	3068	Redevance de contrôle de concession			212 213.18	212 213.18	212 213.18						
				75	757	3069	Redevance Mission 2 R2.1 Affermage de base			5 267 500.00	5 267 500.00	5 697 495.31						
				75	757	7192	Redevance affermage batiment data center			14 000.00	14 000.00	14 094.59						
77 - Produits exceptionnels																		
P014	FTTH	00044	Frais généraux	77	773	5163	Mandats annulés sur exerices antérieurs				1 902.67	1 902.67	1 902.67					
78 - Reprises sur provisions																		
				78	7815	4139	Reprises provisions CET				10 000.00	10 000.00						
002 - Résultat de fonctionnement reporté																		
		00045	Opération de bilan	002	002	1043	Résultat de fonctionnement				13 872 748.74	13 872 748.74						
<b>Total Mouvements réels - Fonctionnement</b>											3 977 791.26	-	3 977 791.26	3 268 673.89	19 381 874.59	-	19 381 874.59	6 066 437.07

Mouvements d'ordre								Dépenses				Recettes			
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Numéro ligne	Intitulé ligne	Budget 2023	VC	Budget + VC 2023	CA 2023	Budget 2023	VC	Budget + VC 20223	CA 2023
P014	FTTH	00051	Ecritures d'amortissement	042	6811	4146	Dotations aux amortissements	5 517 672.00		5 517 672.00	5 398 578.00				
				042	777	6174	Reprise subvention d'investissement					4 744 322.00		4 744 322.00	4 378 887.00
				042	6866	7203	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	9 084.00		9 084.00	9 083.35				
				042	675	7199	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	404 969.33		404 969.33	404 903.33				
P016	RIP 1G	00055	Amort/Dépréciation RIP 1G	042	6866	6177	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	1 667 800.00		1 667 800.00	1 667 617.99				
				042	777	6180	Quote Part des subventions d'investissement transférées					1 292 800.00		1 292 800.00	1 292 638.00
				023	023	3073	virement à la section d'investissement	13 841 680.00		13 841 680.00	-				
<b>Total Mouvements d'ordre - Fonctionnement</b>								21 441 205.33	-	21 441 205.33	7 480 182.67	6 037 122.00	-	6 037 122.00	5 671 525.00

Total Section de fonctionnement								Dépenses				Recettes			
								25 418 996.59	-	25 418 996.59	10 748 856.56	25 418 996.59	-	25 418 996.59	11 737 962.07

### INVESTISSEMENT

Mouvements réels								Dépenses				Recettes				
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Numéro ligne	Intitulé ligne	Budget 2023	VC	Budget + VC 2023	CA 2023	Budget 2023	VC	Budget + VC 20223	CA 2023	
P016	RIP 1G	00048	Dette HD	16	1641	3075	Remboursement emprunt	940 000.00		940 000.00	938 296.94					
P014	FTTH	00049	Dette THD	16	1641	5151	Remboursement Prêt Relais	4 100 000.00		4 100 000.00	500 000.00					
				16	166	7211	Rbmt Prêt relais par refinancement de dette	12 900 000.00		12 900 000.00	6 500 000.00					
				16	166	7210	Dette					12 900 000.00		12 900 000.00	6 500 000.00	
				16	166	7210	Dette									
		00045	Opération de bilan	001		4140	Solde d'investissement déficitaire reporté			-		-				
				10	1068	4142	Financement Solde Investissement N-1					598 868.59		598 868.59		
		00037	Investissement courant	21	2183	4123	Matériel de bureau et informatique	5 000.00		5 000.00	65.51					
				21	2184	4124	Mobilier	10 000.00	600.00	9 400.00						
				21	2182	4125	Matériel de transport									
				21	2188	7195	Autres immo corporelles			600.00	600.00					
		020	020	35	Dépenses imprévues	454 625.92		454 625.92								
		00044	Frais généraux	275	27	4141	Dépôts cautionnements versés	1 000.00		1 000.00						
		00043	Extension vers les entreprises	27	2764	4145	Extension vers les entreprises SARTEL THD	50 000.00		50 000.00						
		00047	DSP	20	2033	4144	AMO DSP - Frais insertion	5 000.00		5 000.00	270.00					
				20	2031	2064	AMO DSP	60 600.00		60 600.00	3 300.00					
				23	2315	2065	Raccordement sites isolés	3 000 000.00		3 000 000.00	1 207 882.80					
				27	2764	2066	Subvention Mission 3	13 762 070.00		13 762 070.00	12 462 068.96					
				21	2131	6189	Achat de terrain pour Data Center	665 000.00		665 000.00	664 425.00					
				21	2131	7196	Achat de terrain pour Data Center							39 500.72		
				27	2764	5149	Subvention Construction tête de réseau	1 880 000.00		1 880 000.00	551 750.00					
27	2764			6169	Raccordements complexes											
20	2031			6185	Etudes racco complexes	51 500.00		51 500.00	51 259.13							
23	2315			6186	tvx Racco complexes	36 500.00		36 500.00	36 293.79							
13	1311			6170	Raccordements complexes					88 000.00		88 000.00				
21	2125			5167	Aménagement de terrain	50 000.00		50 000.00	-							
27	2764	6187	Subvention "avenant IOT"	1 300 000.00		1 300 000.00	484 429.00									
27	2764	6188	Subvention "avenant IOT" au titre du renforcement	200 000.00		200 000.00										
00038	Participation FTTH	13	1313	24	Participation Dpt											
		13	1315	25	Participation Communautés de Communes					549 000.00		549 000.00	549 000.00			
		13	1313	26	Participation Dpt CTI											
		13	1318	1053	Participation FEDER					843 313.00		843 313.00				
		13	1311	27	Participation FSN					4 557 000.00	2 201 445.20	2 355 554.80	2 355 544.80			
00053	Participation FTTH DSP	13	1312	28	Participation Région											
		13	1311	6166	Participation FSN Mission 3					469 556.00		469 556.00	469 556.00			
		13	1311	7212	Participation FSN RAD						2 201 445.20	2 201 445.20	2 201 445.20			
		13	1312	5164	Participation Région Mission 3					2 974 575.00		2 974 575.00	2 125 000.00			
13	1312	5165	Participation Région RAD					1 086 900.00		1 086 900.00	954 000.00					
<b>Total P013 - FTTH - Mouvements réels - Investissement</b>								39 471 295.92	0	39 471 295.92	23 400 041.13	24 067 212.59	-	24 067 212.59	15 194 046.72	

Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Numéro ligne	Intitulé ligne	Dépenses				Recettes			
								Budget 2023	VC	Budget + VC 2023	CA 2023	Budget 2023	VC	Budget + VC 2023	CA 2023
			Hors opération	041	2031	5153	Frais études					183 359.13		183 359.13	132 100.00
				041	2033	5162	Frais insertion					931.76		931.76	931.76
				041	2315	5154	Installations, matériel et outillage techniques	184 290.89		184 290.89	133 031.76				
				040	2153	7200	Installations à caractère spécifique					404 969.33		404 969.33	404 903.33
				040	28033	5160	Amortissement frais d'insertion					-		-	-
				040	28031	5161	Amortissement frais d'études					6 710.00		6 710.00	6 710.00
				040	28131	7201	Amortissement bâtiment - DATA CENTER					25 350.00		25 350.00	20 799.00
				040	28153	4148	Amortissement Indemnité SARTEL					482 436.00		482 436.00	458 681.00
				040	28153	7202	Amortissement Installations à caractère spécifique					4 997 176.00		4 997 176.00	4 909 590.00
				040	29764	7203	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé					9 084.00		9 084.00	9 083.35
				040	28184	4149	Amortissement mobilier					3 000.00		3 000.00	1 266.00
				040	28183	6176	Amort Matériel de bureau et informatique					3 000.00		3 000.00	1 532.00
				040	13911	7205	Reprise subv. Etat et Ets nationaux	1 287 553.00	-	1 287 553.00	1 200 019.00				
				040	13912	7206	Reprise Subv Région	955 042.00		955 042.00	954 069.00				
				040	13913	6175	Reprise Subv Département	967 164.00		967 164.00	967 163.00				
				040	13915	7207	Reprise Subv CCOM + LMM	1 257 539.00		1 257 539.00	1 257 538.00				
				040	13918	7208	Reprise subv FEDER	276 924.00		276 924.00	-				
				040	13918	7208	Reprise subv autres	100.00		100.00	98.00				
P016	RIP 1G	00055	Amort / Dépréciation RIP 1G	040	13912	6181	Reprise Subv RIP 1G - Région	185 500.00		185 500.00	185 476.00				
				040	13913	6182	Reprise Subv RIP 1G - Dept	606 900.00		606 900.00	606 796.00				
				040	13915	6183	Reprise Subv RIP 1G - LMM	146 800.00		146 800.00	146 791.00				
				040	13917	6184	Reprise Subv RIP 1G - Fonds	353 600.00		353 600.00	353 575.00				
				040	29763	6178	Créances sur des collectivités publiques					1 656 200.00		1 656 200.00	1 656 113.49
				040	29764	6179	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé					11 600.00		11 600.00	11 504.50
				21	21	3074	virement à la section d'exploitation					13 841 680.00		13 841 680.00	-
<b>Total Mouvements ordre - Investissement</b>								<b>6 221 412.89</b>	<b>-</b>	<b>6 221 412.89</b>	<b>5 804 556.76</b>	<b>21 625 496.22</b>	<b>-</b>	<b>21 625 496.22</b>	<b>7 613 214.43</b>

								Dépenses				Recettes			
<b>Total Section d'investissement</b>								<b>45 692 708.81</b>	<b>-</b>	<b>45 692 708.81</b>	<b>29 204 597.89</b>	<b>45 692 708.81</b>	<b>-</b>	<b>45 692 708.81</b>	<b>22 807 261.15</b>

**Calcul du résultats de fonctionnement**

Total des recettes réalisées au 31/12/2023 :	11 737 962.07 € (+)
Total des dépenses réalisées au 31/12/2023 :	10 748 856.56 € (-)
Résultat de l'exercice propre :	989 105.51 € (=)
Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	13 872 748.74 € (+)
<b>Résultat de fonctionnement 2023 à affecter :</b>	<b>14 861 854.25 € (=)</b>

**Calcul du résultats d'investissement**

Total des recettes réalisées au 31/12/2023 :	22 807 261.15 (+)	34 545 223.22
Total des dépenses réalisées au 31/12/2023 :	29 204 597.89 (-)	39 953 454.45
Résultat de l'exercice propre :	- 6 397 336.74 (=)	- 5 408 231.23
Solde d'investissement 2022 reporté :	598 868.59 (+)	14 471 617.33
<b>Résultat d'investissement 2023 à affecter :</b>	<b>- 5 798 468.15 (=)</b>	<b>9 063 386.10</b>

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 4

## Affectation des résultats 2023

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excuses : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Bélinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante ;

- 2 257 246,26 € en recettes de fonctionnement au compte 002,
- 16 342,60 € en recettes d'investissement au compte 001 ;

DECIDE d'affecter au budget annexe du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante ;

- 5 798 468,15 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- 5 798 468,15 € en recettes d'investissement au compte 1068,
- 9 063 386,10 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 5

# Transfert des pylônes du budget principal au budget annexe

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

**Absents-excusés :** Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du transfert des immobilisations correspondant à 4 points hauts ainsi que des subventions ayant contribué à leur financement, du budget principal au budget annexe, ces biens et subventions étant précisément décrits respectivement en annexe 2 et 3 jointes à la présente délibération ;

PRECISE que les opérations relatives au transfert, décrites en annexe 1 à la présente délibération, sont d'ordre non budgétaires et ainsi réalisées par le seul comptable. L'amortissement des biens et reprises de subventions seront désormais comptabilisés par le budget annexe.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

**Transfert des pylônes du Budget Principal au Budget Annexe**

uniquement par des opérations d'ordre non budgétaire	Budget Principal				Budget Annexe			
	Fiche Inventaire	Compte Débit	Compte Crédit	Montant	Compte Débit	Compte Crédit	Montant	Fiche Inventaire
Affectation de l'immobilisation	AUTSMSAN_17_00001	181	21538	6 108,00	2158	181	6 108,00	(à créer)
Transfert des amortissements immo	AUTSMSAN_17_00001	281538	181	1 220,00	181	28158	1 220,00	(à créer)
Affectation de l'immobilisation	AUTSMSAN_17_00002	181	21538	360 179,32	2158	181	360 179,32	(à créer)
Transfert des amortissements immo	AUTSMSAN_17_00002	281538	181	72 034,00	181	28158	72 034,00	(à créer)
Transfert de la subvention	AUTSMSAN_21_00007	1311	181	226 247,74	181	1311	226 247,74	(à créer)
Transfert des reprises de subvention	AUTSMSAN_21_00007	181	13911	45 248,00	13911	181	45 248,00	(à créer)
Transfert de la subvention	AUTSMSAN_22_00006	13158	181	83 104,60	181	1315	83 104,60	(à créer)
Transfert des reprises de subvention	AUTSMSAN_22_00006	181	139158	16 620,00	13915	181	16 620,00	(à créer)



**IMMOBILISATIONS  
DE L'EXERCICE 2024  
SARTHE NUMERIQUE**

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR NETTE COMPTABLE	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
AUTSMSAN_17_00001	Etude réalisa° prise vue panoramique/drone Volnay-Vezot-Livet-opé 00042	30/01/2017	01/01/2022	10	6 108,00	1 220,00	4 888,00	4 278,00		610,00
AUTSMSAN_17_00002	Zone Blanche-Téléphonie mobile-Implantations de pylones--opé 00042	07/08/2017	01/01/2022	10	360 179,32	72 034,00	288 145,32	252 128,32		36 017,00
<b>Sous Total par Nature 21538</b>					<b>366 287,32</b>	<b>73 254,00</b>	<b>293 033,32</b>	<b>256 406,32</b>		<b>36 627,00</b>
<b>Total par Collectivité : SARTHE NUMERIQUE</b>					<b>366 287,32</b>	<b>73 254,00</b>	<b>293 033,32</b>	<b>256 406,32</b>		<b>36 627,00</b>

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

**SUBVENTIONS  
DE L'EXERCICE 2024  
SARTHE NUMERIQUE**

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE RECEPT.	DATE M. SERVICE	DUREE REPRIS.	VALEUR DE LA SUBVENTION	CUMUL REPRIS AU 01/01	RESTE A REPRENDRE AU 01/01	RESTE A REPRENDRE AU 31/12 (1)	REPRISE DE L'EXERCICE
AUTSMSAN_21_00007	Participation FSN Zones Blanches pylônes	01/12/2021	01/12/2021	10	226 247,74	45 248,00	180 999,74	158 375,74	22 624,00
<b>Sous Total par Nature 1311</b>					<b>226 247,74</b>	<b>45 248,00</b>	<b>180 999,74</b>	<b>158 375,74</b>	<b>22 624,00</b>
AUTSMSAN_22_00006	Participation EPCI Zones Blanches pylônes	01/01/2022	01/01/2022	10	83 104,60	16 620,00	66 484,60	58 174,60	8 310,00
<b>Sous Total par Nature 13158</b>					<b>83 104,60</b>	<b>16 620,00</b>	<b>66 484,60</b>	<b>58 174,60</b>	<b>8 310,00</b>
<b>Total par Collectivité : SARTHE NUMERIQUE</b>					<b>309 352,34</b>	<b>61 868,00</b>	<b>247 484,34</b>	<b>216 550,34</b>	<b>30 934,00</b>

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 6

## Budget principal 2024

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excusés : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHT (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 en vigueur,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2024 ;

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget principal pour l'exercice 2024 de la façon suivante ;

<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses	<b>2 147 583,86 €</b>
Recettes	<b>2 147 583,86 €</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses	<b>2 605 251,26 €</b>
Recettes	<b>2 605 251,26 €</b>

PRECISE que le budget principal pour l'exercice 2024 est voté par chapitre et par nature ;

AUTORISE le Président du Syndicat mixte à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, hors crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, conformément au Règlement budgétaire et financier (chapitre 1.3 La fongibilité des crédits) ;

DECIDE d'ajuster et de clôturer des autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

BP 2024 Budget Principal - AP Sarthe numérique

N° prog	N° AP	Libellé AP	N° op.	Libellé op.	AP votées (1)	Proposition (2)	Total AP (3) = 1+2 (3)= 4+5+6+7+8	Réal. Ant. (4)	CP 2024 (5)	CP 2025 (6)	CP 2026 (7)	CP 2027 (7)	CP 2028 (7)
P015	2016-2	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	00042	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	500 000,00	-133 712,68	366 287,32	366 287,32					
P017	2021-1	Services aux collectivités territoriales	00052	Bases adresses	9 000,00	-9 000,00	0,00	0,00					
P018	2022-2	Infrastructures de télécommunication	00054	Points Hauts	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00			
P019	2023-1	Territoire Durable & connecté	00056	Territoire Durable & connecté	2 617 850,00	0,00	2 617 850,00	9 840,00	2 147 333,86	460 676,14			
					<b>3 276 850,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>3 134 137,32</b>	<b>376 127,32</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>610 676,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					<b>3 134 137,32</b>								

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT : SARTHE NUMERIQUE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25720243200015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : Sarthe Numérique 2024 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
A2.01 - Opérations non ventilables	44
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	46
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	48
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	49
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	51
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	52
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	53
B7.8 - Autres engagements donnés	54
B7.9 - Autres engagements reçus	55
B8 - Subventions versées	56
B9 - Etat du personnel	57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	60
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	61
B11.2 - Liste des établissements publics créés	62
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	63
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	67
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 147 583,86	2 131 241,26
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 342,60
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>2 147 583,86</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 605 251,26	348 005,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 257 246,26
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>2 605 251,26</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>4 752 835,12</b>	<b>4 752 835,12</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P017 2021/1	Services aux collectivités territoriales	204	-9 000,00
D P015 2016/2	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	21	-133 712,68
<b>TOTAL</b>			<b>-142 712,68</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-142 712,68</b>
----------------------	--------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	747 333,86	0,00	747 333,86
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 583,86</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 583,86</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 131 241,26	0,00	2 131 241,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>16 342,60</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 131 241,26</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	232 000,00	0,00	232 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	2 131 241,26	0,00	2 131 241,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	347 000,00	0,00	347 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 257 246,26</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL                  DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION                  D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 131 241,26</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	747 333,86	0,00	747 333,86
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	250,00	0,00	250,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 583,86</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	232 000,00		232 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	240 000,00		240 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 131 241,26	2 131 241,26
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>474 010,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>2 605 251,26</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		2 131 241,26	2 131 241,26
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>2 131 241,26</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>16 342,60</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	347 000,00		347 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	5,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 257 246,26</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>250,00</b>	<b>2 147 583,86</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	747 333,86	0,00	747 333,86	0,00	747 333,86
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	-9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-133 712,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>250,00</b>	<b>2 147 583,86</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 131 241,26	0,00	2 131 241,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>16 342,60</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 147 583,86</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>250,00</b>	<b>2 147 583,86</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	747 333,86	0,00	747 333,86	0,00	747 333,86
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	667 333,86	0,00	667 333,86	0,00	667 333,86
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	-9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-133 712,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 712,68</b>	<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 333,86</b>	<b>250,00</b>	<b>2 147 583,86</b>

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 131 241,26	0,00	2 131 241,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 241,26</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>2 605 251,26</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	232 000,00	232 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		240 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>	<b>472 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>	<b>474 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 131 241,26	0,00		2 131 241,26	2 131 241,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>2 131 241,26</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	347 000,00	0,00	347 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 257 246,26</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 605 251,26</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 605 251,26</b>	<b>2 605 251,26</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	232 000,00	232 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		240 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		100,00	0,00		100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		133 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		46 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65888	Autres	0,00	0,00		10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 010,00</b>	<b>472 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 010,00</b>	<b>474 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 131 241,26	0,00		2 131 241,26	2 131 241,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>2 131 241,26</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	347 000,00	0,00	347 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	169 000,00	0,00	169 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	176 900,00	0,00	176 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
75888	Autres	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 005,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 005,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>2 147 583,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	747 333,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 147 583,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		747 333,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		250,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>2 147 583,86</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	80 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	667 333,86
231	Immobilisations corporelles en cours	1 400 000,00
261	Titres de participation	250,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>474 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>348 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	347 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>474 010,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		232 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		240 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>348 005,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		347 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>474 010,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	9 800,00
613	Locations	13 000,00
616	Primes d'assurances	30 000,00
617	Etudes et recherches	100 000,00
618	Divers	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	44 200,00
625	Déplacements et missions	1 000,00
628	Divers	25 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	178 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	58 000,00
647	Autres charges sociales	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>348 005,00</b>
747	Participations	347 000,00
758	Produits divers de gestion courante	5,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		10/12/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études THD	2	23/02/2015
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	2 000,00		0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	2 000,00		0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
CET	2 000,00		0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>2 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 343-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### *Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	16 342,60	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

#### *Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 131 241,26	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 131 241,26	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>2 131 241,26</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 131 241,26	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2024

Présenté par le Président (1),

A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session du budget primitif 2024

A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

Dominique LE MENER	
--------------------	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## SARTHE NUMERIQUE - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

## FONCTIONNEMENT

Mouvements réels								Dépenses	Recettes	
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2024	BP 2024
<b>DEPENSES</b>										
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	011	6064	01	5157	Fournitures administratives	3 800.00	
				011	60632	01	14251	Fournitures de petit équipement	3 000.00	
				011	60636	01	14252	Habillement et Vêtements de travail	3 000.00	
				011	61351	01	14248	Location matériel roulant	3 000.00	
				011	6132	01	14249	Location immobilières	10 000.00	
				011	6184	01	14253	Versements à des organismes de formation	7 000.00	
				011	6251	01	14254	Remboursement frais de déplacement	1 000.00	
				011	6288	01	10211	services extérieurs	8 000.00	
				011	62268	01	5115	Autres honoraires, conseils...	2 000.00	
				011	6236	1	14247	Catalogues et imprimés	1 000.00	
				011	6281	01	5116	Cotisations diverses (AVICCA, FNCCR, Clé USB...)	17 000.00	
				011	6161	01	9207	Assurances Multirisques	30 000.00	
				011	6233	01	10213	Foires et expositions	3 200.00	
P018	télécommunication	00054	Points Hauts	011	615232	01	12226	Entretien pylônes		
P019	Territoire Durable & Connecté	00056	Territoire Durable & Connecté	011	617	01	13232	AMO	100 000.00	
				011	6238	01	13238	Sensibilisation Territoire durable	40 000.00	
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	012	6218	01	5119	Mise à disposition du personnel		
				012	64111	01	5117	Rémunérations titulaire	133 000.00	
				012	64131	01	14246	Rémunérations Contractuel	35 000.00	
				012	6451	01	5118	Cotisations URSSAF	46 000.00	
				012	6453	01	10214	Cotisations aux caisses de retraites	10 000.00	
				012	6332	01	14242	Cotisation versées au FNAL	100.00	
				012	6336	01	14243	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400.00	
				012	64118	01	10215	Primes et gratifications	10 000.00	
				012	6454	01	14244	Cotisations ASSEDIC	2 000.00	
				012	6478	01	14245	Autres charges sociales diverses	1 000.00	
				012	6331	01	14241	Versement de transport - mobilité	1 500.00	
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	65	65888	01	9203	PAS - Perte Arrondi Collectivité	10.00	
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	67	6711		10212	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		
<b>Chapitre 68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	68	6815		14255	Dotations provisions pr risques & charges d'exploitation	2 000	
<b>RECETTES</b>										
		00015	Opérations de bilan	002	002	01	5124	Résultat de fonctionnement reporté		2 257 246.26
<b>Chapitre 74 - Subvention d'exploitation</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	74	7473	01	5122	Participation statutaire Département		169 000.00
				74	74748	1	14250	Participation statutaire Commune		1 100.00
				74	74758	01	5123	Participation statutaire CC et LMM		176 900.00
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	75	75888	01	9204	PAS - Perte Arrondi Collectivité		5
				75	75821	01	13237	Reversement de l'excédent budget annexe		
<b>Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>										
P011	Affaires générales	00014	Fonctionnement courant	78	7815		14256	Reprises provisions CET		1 000
								<b>474 010.00</b>	<b>2 605 251.26</b>	
Mouvements d'ordre										
									Dépenses	Recettes
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2024	BP 2024
P013	FTTH	00017	Ecritures d'amortissement	042	6811	01	5127	Dotations aux amortissements		
				042	777	01	5128	Reprise subv investissement		
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>										
				023	023		12218	Virement à la section d'investissement	2 131 241.26	
<b>Total Mouvements d'ordre - Fonctionnement</b>								<b>2 131 241.26</b>	<b>0.00</b>	
<b>Total Section de fonctionnement</b>								<b>2 605 251.26</b>	<b>2 605 251.26</b>	

**INVESTISSEMENT**

## Mouvements réels

Mouvements réels												Dépenses	Recettes
AP	NOM AP	BP 2024	Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2024	BP 2024
			P018	Infrastructures de télécommunication	00054	Points Hauts	16	1641	01	12225	Recette d'emprunts		
			P013	FTTH	00039	THD marchés	20	2031	01	6161	Frais d'études		
			P013	FTTH	00018	Participation CG investissements Smsan	13	1323	01	5131	Participation CG investissements Smsan		
			P013	FTTH		Investissement courant	020	020	01	5145	Dépenses imprévues		
			P013	FTTH	00029		26	261	01	13239	Titre de participation	250.00	
			P013	FTTH		Opérations de bilan	010	1068	01	8199	Excédents de fonctionnement capitalisés		
			P013	FTTH	00030		001	001	01	5146	Solde d'exécution d'investissement reporté (recette)		16 342.60
			P013	FTTH			001	001	01	8194	Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense)		
2022-2	Infrastructures de télécommunication		P018	Infrastructures de télécommunication	00054	Points Hauts	21	2111	01		Terrain pylones		
							21	2153	01	12224	Transfert Pylones		
							20	2031	01	13233	Amo	50 000.00	
2023-1	Territoire Durable		P019	Territoire durable et Connecté	00056	Territoire Durable & Connecté	20	2031	01	13234	Etudes	30 000.00	
							20	2051	01	13235	Developpement Logiciel	667 333.86	
							23	23153	01	13236	Travaux	1 400 000.00	
2021-1	Services aux collectivités territoriales	- 9 000.00	P017	Services aux collectivités territoriales	00052	Bases adresse	204	204153	01	11217	Base Adresses		
2016-2	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	- 133 712.68	P015	Z.blanches, Téléphonie	00042	Z.blanches, c.bourg, téléphonie							
<b>Total Mouvements réels - Investissement</b>												<b>2 147 583.86</b>	<b>16 342.60</b>

## Mouvements d'ordre

Mouvements d'ordre												Dépenses	Recettes
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	
P013	FTTH	00017	Ecritures d'amortissement	040	13913	01	5148	Reprise subv Département					
				040	13914	01	5149	Reprise subv LMM					
				040	139172	01	5150	Reprise subv FEDER					
				040	13918	01	5151	Reprise subv CDC					
				040	28031	01	5152	Amortissement frais d'études					
				040	28033	01	9208	Amortissement frais d'insertion					
				040	13911	01	12228	Reprise subv FSN					
				040	139158	01	12231	Reprise subv EPCI					
				040	281538	01	12227	Amortissement Réseaux divers					
<b>Chapitre 021 - Virement à la section d'exploitation</b>													
				021	021		12219	Virement de la section d'exploitation			2 131 241.26		
<b>Total Mouvements ordre - Investissement</b>												<b>0.00</b>	<b>2 131 241.26</b>
<b>Total Section d'investissement</b>												<b>2 147 583.86</b>	<b>2 147 583.86</b>

**TOTAL BUDGET**

		Dépenses	Recettes
		BP 2023	BP 2023
Mouvements réels - Fonctionnement et Investissement		2 621 593.86	2 621 593.86
Mouvements d'ordre - Fonctionnement et Investissement		2 131 241.26	2 131 241.26
<b>Total Budget - Fonctionnement et Investissement</b>		<b>4 752 835.12</b>	<b>4 752 835.12</b>

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 7

### Budget annexe 2024

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excusés : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHT (Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 en vigueur,

Vu la convention de concession notifiée le 9 janvier 2019,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe pour l'exercice 2024.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget annexe pour l'exercice 2024 de la façon suivante ;

<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses	<b>35 217 038,15 €</b>
Recettes	<b>35 217 038,15 €</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses	<b>21 625 060,10 €</b>
Recettes	<b>21 625 060,10 €</b>

PRECISE que le budget annexe pour l'exercice 2024 est voté par chapitre et par nature ;

DECIDE d'ajuster et de clôturer des autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20240403-DELIB2803247-DE  
en date du 03/04/2024 ; REFERENCE ACTE : DELIB2803247

BUDGET ANNEXE en €

BP 2024 Budget Annexe - AP Sarthe numérique

STADE BP 2024

N° prog	N° AP	Libellé AP	N° op.	Libellé op.	AP votées (1)	Proposition (2)	Total AP (3) = 1+2 (3)= 4+5+6+7+8	Réal. Ant. (4)	CP 2024 (5)	CP 2025 (6)	CP 2026 (7)	CP 2027 (7)	CP 2028 (7)
P014	2016-1	FTTH	00035	Déploiement FTTH	135 760 000,00	-4 879 493,66	130 880 506,34	130 880 506,34	0,00				
P014	2016-1	FTTH	00036	Activation du Réseau FTTH	1 500 000,00	-56 096,48	1 443 903,52	1 443 903,52	0,00				
P014	2016-1	FTTH	00046	Vie du Réseau	0,00		0,00	0,00					
P014	2018-1	DSP	00047	DSP	52 300 000,00		52 300 000,00	33 963 296,90	9 708 000,00	4 560 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00	1 148 703,10
P014	2020-2	FTTH	00043	Déssertes communautés innovation	600 000,00		600 000,00	236 167,00	0,00	363 833,00			
P014	2020-1	FTTH	00037	Investissement courant	50 000,00	40 000,00	90 000,00	26 066,10	55 000,00	8 933,90			
P014	2024-1	Infrastructures de télécommunication	00057	Points Hauts		122 000,00	122 000,00	0,00	122 000,00				
					<b>190 210 000,00</b>	<b>-4 895 590,14</b>	<b>185 314 409,86</b>	<b>166 549 939,86</b>	<b>9 885 000,00</b>	<b>4 932 766,90</b>	<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>	<b>1 148 703,10</b>
					<b>185 436 409,86</b>								

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>2572024320015</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SYNDICAT SARTHE NUMERIQUE</b>
---	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif (projet de budget)</b>
---

BUDGET : Sarthe Numérique 2024 (2)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 31

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées 34

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 35

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 36

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 37

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 38

B1.7 - Etat des engagements reçus 39

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 40

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 41

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 42

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 45

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 46

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 47

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	21 625 060,10	12 561 674,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 063 386,10
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		21 625 060,10	21 625 060,10

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	29 418 570,00	35 217 038,15
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 5 798 468,15	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		35 217 038,15	35 217 038,15

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>56 842 098,25</b>	<b>56 842 098,25</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	385 850,00	0,00	621 500,00	0,00	621 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	921 500,00	0,00	905 000,00	0,00	905 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 307 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 526 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 526 510,00</b>
66	Charges financières	166 000,00	0,00	464 700,00	0,00	464 700,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 564,00	0,00	15 927,10	0,00	15 927,10
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 528 924,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 013 137,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 013 137,10</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 110 000,00	0,00	11 055 000,00	0,00	11 055 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 162 946,00	0,00	8 556 923,00	0,00	8 556 923,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 611 923,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 611 923,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 625 060,10</b>	<b>0,00</b>	<b>21 625 060,10</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 494 010,00	0,00	5 640 510,00	0,00	5 640 510,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 494 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 640 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 640 510,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>5 504 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 650 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 650 510,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 297 860,00	0,00	6 911 164,00	0,00	6 911 164,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 911 164,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 561 674,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 561 674,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>9 063 386,10</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>12 700 759,00</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	97 100,00	0,00	1 565 000,00	0,00	1 565 000,00
21	Immobilisations corporelles	785 000,00	0,00	227 000,00	0,00	227 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 036 500,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 918 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 592 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	940 000,00	0,00	12 360 000,00	0,00	12 360 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 661 000,00	0,00	5 294 000,00	0,00	5 294 000,00
020	Dépenses imprévues	440 687,00	0,00	171 406,00	0,00	171 406,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 041 687,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 825 406,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 825 406,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 960 287,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 417 406,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 417 406,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 297 860,00	0,00	6 911 164,00	0,00	6 911 164,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 001 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 001 164,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 258 147,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 418 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 418 570,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>5 798 468,15</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	13 625 201,00	0,00	3 316 647,00	0,00	3 316 647,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 360 000,00	0,00	6 400 000,00	0,00	6 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 716 647,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 716 647,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	5 798 468,15	0,00	5 798 468,15
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 798 468,15</b>	<b>0,00</b>	<b>5 798 468,15</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 515 115,15</b>	<b>0,00</b>	<b>15 515 115,15</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 110 000,00	0,00	11 055 000,00	0,00	11 055 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 162 946,00		8 556 923,00	0,00	8 556 923,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		90 000,00	0,00	90 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 272 946,00</b>		<b>19 701 923,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 701 923,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 217 038,15</b>	<b>0,00</b>	<b>35 217 038,15</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
 DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
 FONCTIONNEMENT (8)**

**12 700 759,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	621 500,00		621 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	905 000,00		905 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	464 700,00	0,00	464 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 000,00	8 556 923,00	8 561 923,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 927,10		15 927,10
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		11 055 000,00	11 055 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>2 013 137,10</b>	<b>19 611 923,00</b>	<b>21 625 060,10</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 911 164,00	6 911 164,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 360 000,00	0,00	12 360 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 565 000,00	0,00	1 565 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	227 000,00	0,00	227 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 800 000,00	90 000,00	2 890 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 294 000,00	0,00	5 294 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	171 406,00		171 406,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>22 417 406,00</b>	<b>7 001 164,00</b>	<b>29 418 570,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>5 798 468,15</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 640 510,00		5 640 510,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 911 164,00	6 911 164,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	10 000,00	0,00	10 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>5 650 510,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>12 561 674,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 063 386,10</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 316 647,00	0,00	3 316 647,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 400 000,00	0,00	6 400 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 679 123,00	5 679 123,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		2 877 800,00	2 877 800,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		11 055 000,00	11 055 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>9 716 647,00</b>	<b>19 701 923,00</b>	<b>29 418 570,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>5 798 468,15</b>
------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>385 850,00</b>	<b>621 500,00</b>	<b>0,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	23 000,00	5 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 000,00	0,00
6066	Carburants	12 000,00	15 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	36 500,00	43 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 000,00	13 000,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 500,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	10 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	7 000,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	4 000,00	5 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	66 450,00	50 000,00	0,00
618	Divers	50 000,00	35 000,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	300 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	5 000,00	0,00
6237	Publications	20 000,00	5 000,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	5 000,00	0,00
6256	Missions	4 000,00	4 000,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	5 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	10 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	3 000,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	2 000,00	0,00
6288	Autres	70 000,00	63 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	12 500,00	0,00
6358	Autres droits	4 900,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>921 500,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	138 000,00	60 000,00	0,00
6331	Versement de mobilité	8 000,00	8 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	10 000,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	360 000,00	376 000,00	0,00
6412	Congés payés	5 000,00	5 000,00	0,00
6413	Primes et gratifications	180 000,00	210 000,00	0,00
6415	Supplément familial	6 500,00	6 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	70 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	90 000,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	4 000,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	41 000,00	52 000,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	8 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 500,00	3 500,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 307 360,00</b>	<b>1 526 510,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>166 000,00</b>	<b>464 700,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	112 000,00	392 700,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00	-8 000,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	50 000,00	0,00
6688	Autre	0,00	30 000,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	1 000,00	0,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	5 000,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>40 564,00</b>	<b>15 927,10</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 528 924,00</b>	<b>2 013 137,10</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	3 110 000,00	11 055 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 162 946,00	8 556 923,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	495 146,00	5 679 123,00	0,00
6866	Dot. Dépréc. éléments financiers	1 667 800,00	2 877 800,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>19 611 923,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>19 611 923,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>21 625 060,10</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	25 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-33 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 494 010,00</b>	<b>5 640 510,00</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	5 490 500,00	5 628 000,00	0,00
7588	Autres	3 510,00	12 510,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>5 494 010,00</b>	<b>5 640 510,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	10 000,00	10 000,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>5 504 010,00</b>	<b>5 650 510,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 297 860,00	6 911 164,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>12 561 674,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>9 063 386,10</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>21 625 060,10</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>97 100,00</b>	<b>1 565 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	92 100,00	60 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	1 500 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>785 000,00</b>	<b>227 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	3 000,00	0,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	50 000,00	50 000,00	0,00
2131	Bâtiments	720 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	0,00	119 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	40 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>3 036 500,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 036 500,00	2 800 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 918 600,00</b>	<b>4 592 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>940 000,00</b>	<b>12 360 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	940 000,00	12 360 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>14 661 000,00</b>	<b>5 294 000,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	1 000,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	14 660 000,00	5 293 000,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>440 687,00</b>	<b>171 406,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 041 687,00</b>	<b>17 825 406,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>19 960 287,00</b>	<b>22 417 406,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>6 911 164,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	1 582 700,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	185 500,00	1 405 500,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	611 960,00	1 574 064,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	146 800,00	1 435 200,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	353 600,00	353 600,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	560 100,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	90 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>7 001 164,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>29 418 570,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>5 798 468,15</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
 (2) Cf. Modalités de vote I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 625 201,00</b>	<b>3 316 647,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	5 621 500,00	739 000,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	7 378 385,00	1 515 575,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	549 000,00	218 759,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	76 316,00	843 313,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>2 360 000,00</b>	<b>6 400 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 360 000,00	6 400 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 985 201,00</b>	<b>9 716 647,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>5 798 468,15</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	0,00	5 798 468,15	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>5 798 468,15</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>15 985 201,00</b>	<b>15 515 115,15</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>3 110 000,00</b>	<b>11 055 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>2 162 946,00</b>	<b>8 556 923,00</b>	<b>0,00</b>
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 710,00	6 710,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	20 799,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00	5 608 614,00	0,00
28158	Autres	0,00	37 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	3 000,00	0,00
28184	Mobilier	3 000,00	3 000,00	0,00
29763	Dépréc. Créances collectivités publiqu.	1 656 200,00	1 656 200,00	0,00
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	11 600,00	1 221 600,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>19 611 923,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	90 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>19 701 923,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>35 217 038,15</b>	<b>0,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
---	----------------------------------	-------------

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 217 038,15</b>
---	---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
 (2) Cf. Modalités de vote I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.  
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

## A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					38 136 278,00									
1641 Emprunts en euros (total)					38 136 278,00									
10/00075441703	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,190	EUR	X	F	O	A-1
11/B8523048	CAISSE D'EPARGNE	18/08/2023	19/10/2023	05/03/2024	6 500 000,00	V	LIVRET A	3,630	3,630	EUR	T	C	O	A-1
12/72-90450747CGP1	ARKEA	27/03/2023	01/12/2024	30/03/2025	6 400 000,00	F		3,730	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	3 500 000,00	C		4,245	4,245	EUR	A	C	O	B-1
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	4 000 000,00	C		4,290	4,290	EUR	A	C	O	C-1
5/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 850 000,00	V	TAG03M	4,312	4,312	EUR	T	P	O	A-1
6/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 886 278,00	V	TAG03M	4,312	4,312	EUR	T	C	O	A-1
9/00075441702	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,190	EUR	X	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>38 136 278,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		18 188 409,12					11 275 351,56	312 276,15	0,00	22 343,31
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		18 188 409,12					11 275 351,56	312 276,15	0,00	22 343,31
10/00075441703	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1,00	F		0,190	5 000 000,00	8 836,02	0,00	0,00
11/B8523048	N	0,00	A-1	6 500 000,00	19,91	V	LIVRET A	3,630	325 000,00	231 580,56	0,00	15 566,15
12/72-90450747CGP1	N	0,00	A-1	0,00	20,07	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2/7780699/20050763S	N	0,00	B-1	205 882,35	0,79	C		4,245	205 882,35	8 861,09	0,00	0,00
3/7780699/20050763S	N	0,00	C-1	800 000,00	3,78	C		4,290	200 000,00	34 796,67	0,00	5 436,98
5/00778069992N	N	0,00	A-1	388 111,77	1,00	V	TAG03M	3,896	308 937,21	11 039,35	0,00	768,58
6/00778069992N	N	0,00	A-1	294 415,00	1,00	V	TAG03M	3,896	235 532,00	8 326,44	0,00	571,60
9/00075441702	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1,00	F		0,190	5 000 000,00	8 836,02	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2024 - BP (projet de budget) - 2024**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>18 188 409,12</b>					<b>11 275 351,56</b>	<b>312 276,15</b>	<b>0,00</b>	<b>22 343,31</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	3 500 000,00	205 882,35	1	17,00		4,245	EURIBOR12M	0,00		4,245	8 861,09	0,00	1,13
<b>TOTAL (B)</b>		<b>3 500 000,00</b>	<b>205 882,35</b>						<b>0,00</b>			<b>8 861,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1,13</b>
Option d'échange (C)														
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	4 000 000,00	800 000,00	1	20,00		TAUX FIXE	TAUX FIXE	0,00		4,290	34 796,67	0,00	4,40
<b>TOTAL (C)</b>		<b>4 000 000,00</b>	<b>800 000,00</b>						<b>0,00</b>			<b>34 796,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4,40</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>1 005 882,35</b>						<b>0,00</b>			<b>43 657,76</b>	<b>0,00</b>	<b>5,53</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 182 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	205 882,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	4,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020
L	Acquisition bâtiment - Data Center	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH (Infrastructures, génie civil, câbles...)	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH - Activation	7	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Raccordement des sites isolés	26	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Réalisation de raccordement complexes	1	15/06/2023
L	DSP- Frais d'études AMO - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023
L	DSP - Frais d'insertion - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	2 877 800,00		3 344 319,33	6 222 119,33	0,00	6 222 119,33
créances immobilisées	2 877 800,00		3 344 319,33	6 222 119,33	0,00	6 222 119,33
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>2 877 800,00</b>		<b>3 344 319,33</b>	<b>6 222 119,33</b>	<b>0,00</b>	<b>6 222 119,33</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	5 000,00		25 935,00	30 935,00	10 000,00	20 935,00
CET	5 000,00		25 935,00	30 935,00	10 000,00	20 935,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>5 000,00</b>		<b>25 935,00</b>	<b>30 935,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>20 935,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-5 798 468,15	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 798 468,15	0,00

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	5 798 468,15	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 798 468,15	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	19 442 570,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	19 611 923,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	169 353,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>19 442 570,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>12 360 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	12 360 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 082 570,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 911 164,00	0,00
020	Dépenses imprévues	171 406,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>19 611 923,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>19 611 923,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 710,00	0,00
28131	Bâtiments	20 799,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 608 614,00	0,00
28158	Autres	37 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00
28184	Mobilier	3 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
29763	Dépréc. Créances collectivités publiq.	1 656 200,00	0,00
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	1 221 600,00	0,00
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	11 055 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B1.5</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D P014 2020/2 Desserte Communautés d Innovation	600 000,00	0,00	600 000,00	236 167,00	0,00	363 833,00
D P014 2018/1 Délégation de Service Public	52 300 000,00	0,00	52 300 000,00	33 963 296,90	9 708 000,00	8 628 703,10
D P014 2024/1 Infrastructures de télécommunications	0,00	122 000,00	122 000,00	0,00	122 000,00	0,00
D P014 2020/1 Investissement courant	50 000,00	40 000,00	90 000,00	26 066,10	55 000,00	8 933,90
D P014 2016/1 Tranche 2016	137 260 000,00	-4 935 590,14	132 324 409,86	132 324 409,86	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>6,00</b>
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Territorial	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>10,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).



(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien Territorial	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
28/11/2018 - concession	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	5 293 000,00
28/11/2018 - Affermage	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	2 800 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2024

Présenté par (1) le Président,  
A l'Hôtel du Département - Le Mans le 28/03/2024  
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du budget primitif 2024  
A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 28/03/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Dominique LE MENER	
--------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## EXPLOITATION

Mouvements réels

									Dépenses	Recettes		
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2024	BP 2024		
<b>DEPENSES</b>												
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>												
P014	Aménagement numérique	00041	Frais Bancaires	011	627		37	Frais bancaires et assimilés	10 000			
				011	6063		3096	Fouritures d'entretien et de petit équipement	5 000			
				011	6064		3093	Fournitures administratives	5 000			
				011	6066		4101	Carburants	15 000			
				011	6132		4119	Locations immobilières	40 000			
				011	6132		5145	Location parking du personnel	3 500			
				011	6135		3083	Location de matériel	13 000			
				011	6137		3095	Redevance occupation domaine				
				011	614		8223	Charges locatives et de copropriété	6 500			
				011	61551		4103	Entretien du matériel roulant	7 000			
				011	6161		7194	Assurance Bâtiment DATACENTER				
				011	6168		4117	Assurance des voitures	5 000			
				011	617		7191	AMO	50 000			
				011	618		3085	Frais mission réglés aux tiers (Formation, déplct, logemt, séminaire...)	35 000			
			011	6231		3090	Annonces et insertions	4 000				
			011	6236		4099	Catalogues et imprimés	5 000				
			011	6237		3092	Communications publiques	5 000				
			011	6238		1045	Panneau d'information	5 000				
			011	6251		4102	Voyages et déplacements (frais péage)	2 000				
			011	6251		4120	Remboursement frais de déplacement	3 000				
			011	6256		4131	Frais repas remsés au personnel	4 000				
			011	6257		4097	Réceptions	5 000				
			011	6261		4098	Frais d'affranchissement	2 500				
			011	6281		4105	Prestations services	3 000				
			011	62878		7193	Remboursement frais du personnel à des tiers	2 000				
			011	6288		4104	Autres (services extérieurs)	63 500				
			011	6358		2061	Impôts / Taxes					
			011	63512		4134	Taxes foncières	12 500				
			011	6226		8214	AUDIT ETAT DE NOTRE RESEAU	300 000				
			011	61528		8215	Entretien pylones	10 000.00				
		<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>										
		P014	Aménagement numérique	00044	Frais généraux	012	6218		1048	Mise à disposition du personnel	20 000	
						012	6218		3081	Personnel extérieur (CDG72)	40 000	
	012				6331		4130	Versement de transport - mobilité	8 000			
	012				6332		4109	Cotisation versées au FNAL	500			
	012				6336		4110	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000			
	012				6411		4106	Salaires	376 000			
	012				6412		4135	Congés payés - jours CET	5 000			
	012				6413		4121	Primes et gratifications	210 000			
	012				6415		4128	Supplément familial	6 000			
	012				6451		4107	Cotisations URSSAF	70 000			
	012				6453		4108	Cotisations aux caisses de retraites	90 000			
	012				6454		4126	Cotisations ASSEDIC	4 000			
	012				6458		4118	Assurance statutaire	52 000			
	012				6471		4113	Prestations directes				
	012				6474		4112	Versement aux autres œuvres sociales	8 000			
	012				6475		4111	Médecine du travail	2 000			
	012				6478		4129	Autres charges sociales diverses	3 500			
<b>Chapitre 013 - Atténuations de charges</b>												
		00044	Frais généraux	013	64198		4132	Remboursement Rémunérations personnel		-		
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>												
		00044	Frais généraux	65	6588		4116	PAS - Perte Arrondi Collectivité	10			
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>												
P016	RIP 1G	00048	Dette HD	66	66111		3071	Intérêts réglés à l'échéance	65 000			
				66	66112		6171	ICNE contrepassation (N-1)	-	16 000		
				66	66112		5150	ICNE Rattachement N		9 000		
P014	Aménagement numérique	00049	Dette THD	66	6615		4122	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs - Ligne trésorerie	50 000			
				66	66111		3072	Intérêts réglés à l'échéance	327 700			
				66	66112		8213	ICNE contrepassation (N-1)	-	17 000		
				66	6688		8221	Indemnités de remboursement anticipé		30 000		
				66	66112		5152	ICNE Rattachement N		16 000		
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>												
		00044	Frais généraux	67	6711		4115	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000			
				67	672		7198	Reversement de l'exédent à la collectivité de rattachement				
<b>Chapitre 68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>												
		00044	Frais généraux	68	6815		4138	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	5 000			
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>												
		00044	Frais généraux	022	022		1047	Dépenses imprévues	15 927.10			

en date du 03/04/2024 ;

		REFERENCE ACTE : DELIB2803247				RECETTES				
P014	Aménagement numérique	00045	Opération de bilan	002	002	1043	Résultat de fonctionnement		9 063 386.10	
		<b>Chapitre 74 - Subvention d'exploitation</b>								
		00033	Recettes Fonctionnement	74	74	2	Participation Dpt			
				74	74	3	Participation CC			
		<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>								
		00044	Frais généraux	75	7588	4136	Remb Taxes Foncières NRO		12 500	
		00044	Frais généraux	75	7588	4127	PAS - Arrondi Favorable		10	
		00047	DSP	75	757	3068	Redevance de contrôle concession		225 000	
				75	757	3069	Redevance mission 2 - Redevance affermage		5 340 000	
				75	757	7192	Redevance affermage batiment data center		63 000	
							Interessement variable datacenter		-	
		<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>								
00044	Frais généraux	77	773	5163	Mandats annulés sur exercices antérieurs					
<b>Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>										
00044	Frais généraux	78	7815	4139	Reprises provisions CET		10 000			
<b>Total Mouvements réels - Fonctionnement</b>								<b>2 013 137</b>	<b>14 713 896</b>	

Mouvements d'ordre										Dépenses	Recettes
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne		BP 2024	BP 2024
P014	Aménagement numérique	00051	Dotations aux amortissements	042	777		6174	Reprise Subv Investissement			5 618 364
				042	6811		4146	Dotations aux amortissements		5 679 123	
				042	6866		7203	Dotations aux dépréciations des éléments financiers		1 210 000	
				042	675		7199	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			
P016	RIP 1G	00055	Amort / Dépréciation RIP 1G	042	777		6180	Reprise Subv Investissement			1 292 800
				042	6866		6177	Dotations aux dépréciations des éléments financiers		1 667 800	
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>											
				023	023		3073	Virement à la section d'investissement		11 055 000	
<b>Total Mouvements d'ordre - Fonctionnement</b>									<b>19 611 923</b>	<b>6 911 164.00</b>	
<b>Total Section de fonctionnement</b>										<b>21 625 060.10</b>	<b>21 625 060.10</b>

**INVESTISSEMENT**

Mouvements réels

AP	Nom AP	BP 2024	Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	Dépenses	Recettes	
												BP 2024	BP 2024	
	HORS AP		P016	RIP 1G	00048	Dette HD	16	1641		3075	Remboursement emprunt	955 000		
			P014	Aménagement numérique	00049	Dette THD	16	1641		8216	Remboursement emprunt LT		1 405 000	
							16	1641		5151	Remboursement Prêt relais		10 000 000.00	
							16	166		7211	Rbmt Prêt relais par refinancement de dette			
							16	1641		3076	Dette			6 400 000
					16	166		7210	Dette					
	HORS AP		P014	Aménagement numérique	00045	Opération de bilan	001	001		1051	Résultat d'investissement (Recette)			
							001	001		4140	Solde d'exécution d'investissement reporté (Dépense)		5 798 468.15	
							001	1068		4142	Excedents de fonctionnements capitalisés			5 798 468.15
2020-1	Investissement courant	40000	P014	Aménagement numérique	00037	Investissement courant	21	2183		4123	Matériel de bureau et informatique	1 000		
							21	2184		4124	Mobilier	5 000		
							21	2182		2182	Matériel de transport	10 000		
2020-2	Desserte Communautés d'innovation		P014	Aménagement numérique	00043	Extension vers les entreprises	27	2764		4145	Extension vers les entreprises	40 000		
	HORS AP		P014	Aménagement numérique	00037	Investissement courant	020	020		35	Dépenses imprévues	171 406.00		
							13	1315		25	Participation Communauté de Communes			218 759
							13	1311		27	Participation FSN marché de travaux			
							13	1312		28	Participation Région déploiement sous maîtrise ouvrage SN			
							13	1318		1053	Participation FEDER			843 313
							13	1311		6166	Participation FSN Mission 3			651 000
							13	1312		5164	Participation Région Mission 3			849 575
							13	1312		5165	Participation Région RAD			666 000
							13	1311		6170	Raccordements complexes			88 000
							20	2031		2064	AMO DSP			60 000
2018-1	DSP		P014	Aménagement numérique	00047	DSP	20	2033		4144	Frais d'insertion	5 000		
							20	2051		8219	IRU		1 500 000	
							21	2125		5167	Mise en valeur des espaces vert (plantation, Elagage, etc)		50 000	
							23	2315		2065	Raccordement sites isolés		2 800 000	
							27	2764		2066	Subvention mission n°3		1 300 000	
							27	2764		5149	Subvention construction tête de réseau DATACENTER		1 700 000	
							27	2764		8220	Subvention "avenant activation" TC		162 000	
							27	2764		6187	Subvention "avenant IOT"		1 131 000	
							27	2764		6188	Subvention "avenant IOT" au titre du renforcement		1 000 000	
2024-1							Infrastructures de télécommunication	122 000.00	P014	Aménagement numérique	00057	Points Hauts	21	2111
							21	2158		8224	Transfert Pylones	119 000		
2016-1	Tranche 2016	- 4 879 493.66	P014	Aménagement numérique	00035	Déploiement FTTH								
		- 56 096.48			00046	Activation du réseau								
						Vie du Réseau								
<b>Total Mouvements réels - Investissement</b>												<b>28 215 874.15</b>	<b>15 515 115.15</b>	

Mouvements d'ordre										Dépenses	Recettes				
Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne		BP 2024	BP 2024				
P014	Aménagement numérique	00051	Ecritures d'amortissement / DEPRECIATION	041	2031		5153	Frais études		-	90 000.00				
				041	2033		5162	Frais insertion		-					
				041	2315		5154	Installations, matériel et outillage techniques		90 000.00	-				
				040	2153		7200	Installations à caractère spécifique		-					
				040	28033		5160	Amortissement frais d'insertion		-	-				
				040	28031		5161	Amortissement frais d'études		-	6 710.00				
				040	28131		7201	Amortissement bâtiment - DATA CENTER		-	20 799.00				
				040	28153		4148	Amortissement Indemnité SARTEL		-	458 614.00				
				040	28153		7202	Amortissement Installations à caractère spécifique		-	5 150 000.00				
				040	29764		7203	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		-	1 210 000.00				
				040	28184		4149	Amortissement mobilier		-	3 000.00				
				040	28183		6176	Amort Matériel de bureau et informatique		-	3 000.00				
				040	28158		8222	Amortissement autres (pylones)			37 000.00				
				040	13911		7205	Reprise subv. Etat et Ets nationaux		1 582 700.00					
				040	13912		7206	Reprise Subv Région		1 220 000.00					
				040	13913		6175	Reprise Subv Département		967 164.00					
				040	13915		7207	Reprise Subv CCOM + LMM		1 288 400.00					
				040	13918		7208	Reprise subv FEDER		560 000.00					
				P014	FTTH	00055	Amort / Dépréciation RIP 1 G	040	13918		7208	Reprise subv autres		100.00	
								040	13912		6181	Reprise Subv RIP 1G - Région		185 500.00	-
040	13913		6182					Reprise Subv RIP 1G - Dept		606 900.00	-				
040	13915		6183					Reprise Subv RIP 1G - LMM		146 800.00	-				
040	13917		6184					Reprise Subv RIP 1G - Fonds		353 600.00	-				
040	29763		6178					Créances sur des collectivités publiques		-	1 656 200.00				
040	29764		6179					Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		-	11 600.00				
<b>Chapitre 021 - Virement à la section d'exploitation</b>															
				021	021		3074	Virement de la section de fonctionnement			11 055 000				
<b>Total Mouvements d'ordre - Investissement</b>										<b>7 001 164</b>	<b>19 701 923.00</b>				
<b>Total Budget - Investissement</b>										<b>35 217 038.15</b>	<b>35 217 038.15</b>				

**TOTAL BUDGET**

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels - Fonctionnement et Investissement	30 229 011.25	30 229 011.25
Mouvements d'ordre - Fonctionnement et Investissement	26 613 087.00	26 613 087.00
<b>Total Budget - Fonctionnement et Investissement</b>	<b>56 842 098.25</b>	<b>56 842 098.25</b>



## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 9

### Protection sociale complémentaire — Conventions de participation pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents de Sarthe Numérique

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excusés : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAY (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022,

Vu l'avis du comité social territorial du 23 janvier 2024,

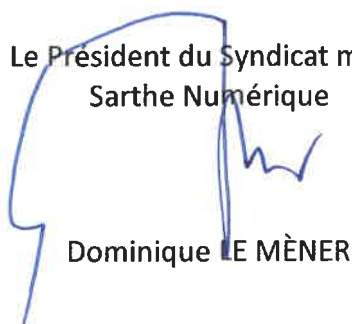
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DONNE mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

DONNE mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation

  
Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 10

### Évolutions du catalogue tarifaire

## Avenant n° 10 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excuses : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 12 - Pouvoirs : 10 - Votants : 22.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 22 pour, 0 contre, 0 abstention.

En raison d'un conflit d'intérêt, Mme Christelle LEVASSEUR ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Comité syndical,

Vu la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe notifiée le 9 janvier 2019 à son Délégué, la société Sartel THD,

Vu le rapport de son Président,

Considérant le projet d'avenant n° 10 et ses annexes, jointes à la présente délibération,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n° 10 à la Convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégué, la société Sartel THD, à intervenir entre Sarthe Numérique et la société Sartel THD.

AUTORISE le Président du Syndicat mixte, à signer le projet d'avenant n° 10 à la Convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégué, la société Sartel THD.

AUTORISE le Président du Syndicat mixte à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

# CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE BOUCLES LOCALES OPTIQUES DE DESSERTES A L'USAGER FINAL SUR LE TERRITOIRE DE LA SARTHE

## AVENANT N°10

### ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique, sis Hôtel du Département, 72 072, Le Mans, CEDEX 9, représenté par le Président du Syndicat mixte en exercice, Monsieur Dominique LE MENER dûment autorisé à signer les présentes par une délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2023

Ci-après dénommée le « **Délégant** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

La société SARTEL THD, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, inscrite au Registre du Commerce du Mans sous le numéro 844 770 511, dont le siège social est situé 2, allée des Gémeaux – Centre Novaxis II – 72100 Le Mans, représentée par son Président en exercice Monsieur Eric JAMMARON dûment autorisé à signer les présentes,

Ci-après dénommées le « **Délégataire** »

**D'AUTRE PART,**

**Ou par défaut, dénommés individuellement une « Partie » ou conjointement les « Parties ».**

## **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE**

**1.** Le 20 décembre 2004, le Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique a notifié à la société SARTEL une convention de délégation de service public portant sur la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau d'initiative publique de première génération sur le territoire de la Sarthe (ci-après « RIP1 »).

Le 25 novembre 2017, le Syndicat a lancé une procédure de publicité et de mise en concurrence organisée conformément aux articles L. 1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et en application des dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Plus précisément, il s'agit pour le Syndicat de faire établir et exploiter un réseau de communication électronique d'initiative publique à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), de seconde génération, dans une partie des territoires pour lesquels aucun opérateur privé n'a émis d'intention de déployer un réseau du même type sur fonds propres et de faire exploiter sur une autre partie de son territoire un réseau de même type construit sous sa maîtrise d'ouvrage.

**2.** A l'issue de cette procédure, le Syndicat a attribué au groupement momentané d'entreprises formé par les sociétés Axione Infrastructures, Axione, Bouygues Energies et Services et BEE Invest 72, la convention de délégation de service public (ci-après la « Convention ») portant sur l'établissement et l'exploitation de ce réseau sur le territoire de la Sarthe.

Conformément à l'article 4.1 de la Convention, la société SARTEL THD a été substituée le 20 décembre 2018 dans les droits et obligations d'Axione Infrastructures, Axione, BYES et BEE Invest 72 nés de la Convention. La Convention a ensuite été notifiée à SARTEL THD par le Syndicat le 9 janvier 2019 pour une durée de trente (30) ans.

**3.** Par un avenant n°1 à la Convention, signé le 30 septembre 2019 et notifié le 7 octobre 2019, les Parties ont procédé à l'affermissement de la mission 4 prévue à l'article 17 de la Convention ainsi qu'à la mise à jour du plan d'affaires. De même, les Parties sont convenues d'introduire un mécanisme de participation publique aux coûts de raccordement des entreprises non-éligibles aux offres d'accès FttH du Délégitaire sur le territoire de la Sarthe. Enfin, la fréquence, la composition des comités visés aux articles 39 et 40 de la Convention ainsi que le catalogue de services ont également été modifiés par l'avenant n°1 à la Convention.

**4.** Par un avenant n°2, signé le 5 février 2021 et notifié le 15 février 2021, les Parties ont ajusté le planning contractuel de réalisation des ZAPM ainsi que les engagements du Délégitaire portant sur la mise en service du réseau dans le cadre de la Mission n°1 et de la Mission n°3A dont l'affermissement a été notifié, par Sarthe Numérique à SARTEL THD, par un courrier du 7 juillet 2020. De plus, les parties ont introduit un nouvel objectif de couverture, précisé les modalités d'approbation des APD, définit un processus de traitement des problématiques d'obtention des autorisations et des conventionnements, complété le régime de prise en charge de la taxe foncière par le Délégitaire et précisé la mise en œuvre d'un régime de CRMAD anticipé. Cet avenant n°2 a également permis de prévoir l'intégration d'une prestation d'adduction pour les logements dépourvus d'adduction, d'introduire une offre de service expérimentale en matière d'objets connectés, de procéder à une modification du catalogue de service et de la grille tarifaire figurant respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention, d'encadrer la réalisation d'ouvrages résiduels de la phase 1 par le Délégitaire, de définir des conditions sécurisées de raccordement et d'intervention dans le cas d'une proximité de fils nus électriques et enfin de renforcer les engagements du Délégitaire en termes d'insertion.

En outre, l'avenant n°2 précise les modalités de mise en œuvre de la Nouvelle tête de réseau (ci-après la « Nouvelle tête de réseau »), en introduisant une nouvelle option (ci-après l'« Option

n°2») consistant pour le Délégué à réaliser un bâtiment servant à accueillir la tête de réseau historique du RIP1 et la Nouvelle tête de réseau sur un terrain mis à disposition du Délégué par le Délégué.

**5.** Par un avenant n°3, signé le 29 juin 2021 et notifié le 6 juillet 2021, les Parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention.

**6.** Par un avenant n°4 et au titre de la mission n°4 de la Convention, signé le 3 janvier 2022, les Parties ont fait évoluer les services fournis par le RIP1 en introduisant sur la BLOM réalisée par les opérateurs privés une offre d'accès activés de haute qualité. Cette offre étant déjà proposée sur la boucle locale cuivre du périmètre du RIP1, son extension sur la BLOM désormais présente dans cette même zone constitue une adaptation des conditions de fourniture du service du Délégué, afin que cette offre soit disponible sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Dans ce cadre, SARTEL THD est chargé de dégrupper les nœuds de raccordements optiques de la BLOM déployée par les opérateurs privés et de réutiliser les infrastructures existantes de cette BLOM pour fournir ce service.

**7.** Par un projet d'avenant n°5, Sarthe Numérique a envisagé de lever l'Option n°2 relative à la réalisation de la Nouvelle tête de réseau mentionnée à l'avenant n°2. Dans ce cadre, les Parties ont également déterminé les modalités concrètes de la construction et du financement de la Nouvelle tête de réseau. Cet avenant a été approuvé par le conseil syndical par délibération en date du 26 novembre 2021.

Ce projet d'avenant n°5 n'a pas été signé par les Parties.

**8.** Par un avenant n°6, signé le 30 juin 2022 et notifié le 6 juillet 2022, les Parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention.

**9.** Par un avenant n°7, les Parties ont défini les modalités techniques et économiques permettant le renforcement des services de connexion des objets prévus au catalogue de service de la Convention. La fourniture de ces services repose sur un réseau bas débit de type LoRa complété par la mise en place par Sartel THD des fonctionnalités d'une plateforme ouverte, interopérable et multi-technologie garantissant l'accès au réseau bas débit au plus grand nombre des usagers, collectivités comme opérateurs économiques. Cet avenant a été approuvé par le Conseil Syndical par délibération en date du 30 juin 2022.

**10.** En raison de difficultés de mise en œuvre de la levée de l'Option n°2, liées à l'obtention d'un permis de construire, les Parties ont été contraintes de réfléchir à une nouvelle alternative, qui fait l'objet d'une nouvelle rédaction de l'avenant n°5 signé le 30 novembre 2022. A cet égard, bien que depuis novembre 2021 les avenants n°6 et n°7 ont été conclus, il a été décidé de conserver la numérotation de cet avenant n°5, pour éviter d'avoir un numéro manquant dans la numérotation des avenants.

Cette alternative, dénommée Option n°3, consiste à utiliser et à adapter un bâtiment existant, que Sarthe Numérique met à disposition du Délégué pour accueillir la Nouvelle tête de réseau.

Enfin, l'avenant n°5 met en œuvre, au sens de l'article R.3135-1 du code de la commande publique, une option définie initialement à l'article 3.3 de l'Annexe A01.1 de la Convention.

L'avenant n°5 a été signé par les Parties et notifié le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**11.** Par un avenant 8, du 2 décembre 2022, les parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.3 et A06.4 de la Convention.



**12.** Par un avenant n°9 en date du 18 décembre 2023, les parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexes 06.3 et A06.4 de la Convention.

**13.** Par le présent avenant n°10, les Parties souhaitent faire évoluer la grille tarifaire et le catalogue de services, afin d'y intégrer notamment une prestation d'hébergement pour la nouvelle tête de réseau, introduite par l'avenant n°5. De plus, les Parties souhaitent intégrer les engagements pris lors de la conclusion des avenants n°4, 5 et 7, en faisant évoluer les cadres financiers, la description du plan d'affaires ainsi que le modèle financier, figurant respectivement en Annexes A15, A19A et A19B de la Convention.

La Convention prévoit en son article 22.2 qu'« Afin de proposer des services répondant aux besoins des Usagers du Réseau et de s'adapter aux évolutions technologiques, le Déléataire a en charge de faire évoluer régulièrement son catalogue de services conformément à la réglementation en vigueur et au principe de cohérence des réseaux d'initiative publique et sous réserve de l'accord préalable du Délégrant sur les modalités techniques et tarifaires. »

En l'espèce, cette modification ne constitue pas une modification substantielle de la Convention au sens du 5° de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et de l'article R.3135-7 du même code. En effet, les modifications au catalogue de ne modifient pas rétrospectivement la consultation ayant débouché sur l'attribution de la Convention, car cela s'inscrit dans l'évolution normale de son objet initial. En outre, l'équilibre économique de la Convention n'est pas modifié en faveur du Déléataire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat de concession initial. Les évolutions tarifaires suivent uniquement celles des grands équilibres macroéconomiques.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent avenant n°10 à la Convention a pour objet de :

- Modifier le catalogue de services et la grille tarifaire ;
- Intégrer les offres NetCity Home, NetCity Office et NetCity Business au catalogue de services et à la grille tarifaire ;
- Mettre à jour les Annexes A15, A19A et A19B, afin d'y intégrer les modifications introduites par les avenants n°4, 5 et 7 de la Convention ;
- Modifier les modalités d'indexation de la redevance annuelle d'affermage ;
- Acter les modalités de renouvellement des IRU NetCity Infra ;
- Mettre en place une expérimentation sur la réalisation de prestations de réalisation d'adduction en domaine privé en complément de l'offre d'adduction existante.

### **ARTICLE 2 – MODIFICATION DU CATALOGUE DE SERVICE**

Conformément à l'article 22.2 de la Convention, les Parties sont convenues de faire évoluer le catalogue de service, afin de répondre au mieux aux besoins des Usagers. Les modifications apportées par le présent avenant concernent l'introduction des offres, « NetCity Home »



« NetCity office » et « NetCity Business » , ainsi que les évolutions des offres « Ligne FTTE Passif » , « NetCity Street » , « NetCity Infra » , « OPERA Home » , « ADSL » et « CP Hébergement » .

### 2.1 Evolution de l'offre « CP Hébergement »

Par l'article 11 de l'avenant n°5, le Délégitaire s'est engagé à renforcer son offre de service d'hébergement en développant une offre d'hébergement de données sur serveur dédiés ou mutualisés au moins trois mois avant l'ouverture commerciale de la Nouvelle tête de réseau

Au regard du contexte local actuel, ce développement n'apparaît pas adapté aux besoins des Usagers potentiels pour le moment, et par conséquent les Parties conviennent en lieu et place, de faire évoluer l'offre initiale d'Hébergement Tête de réseau comme suivant :

- De nouvelles conditions particulières qui structurent le cadre de l'offre et son niveau de service ;
- Une nouvelle grille tarifaire en adéquation avec le nouveau standard de qualité attendu, et en cohérence avec la pratique du marché ;
- De nouvelles spécifications techniques d'accès au service (STAS) qui décrivent l'environnement technique du Datacenter.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4O « CP Hébergement » à la Convention est modifiée par l'Annexe 1 du présent Avenant.

En outre, les Parties conviennent de se rencontrer dans un délai d'un an, à compter de l'ouverture commerciale de la Nouvelle tête de réseau, afin de discuter des modalités de développement d'une offre d'hébergement de données sur serveurs dédiés ou mutualisés.

### 2.2 Introduction de l'offre « NetCity Home »

Afin d'adapter les services aux besoins du marché, les Parties conviennent d'introduire au catalogue de service de la Convention de DSP, une nouvelle Annexe A06.4V « NetCity Home » , instituant le nouveau set contractuel de l'offre, tel que décrit en Annexe 2 du présent avenant.

Ce contrat permet à un opérateur de disposer du niveau de service OPERA Home avec option GTR 10h dans des conditions tarifaires avantageuses quand ce service s'appuie sur l'achat préalable d'un NetCity Infra par une collectivité.

La tarification du service NetCity Home s'établit ainsi à 60€ de Frais d'accès au Service et 10€ par mois d'abonnement.

### 2.3 Introduction de l'offre « NetCity Office »

Afin d'adapter les services aux besoins du marché, les Parties conviennent d'introduire au catalogue de service de la Convention de DSP nouvelle Annexe A06.4W « NetCity Office » , instituant le nouveau jeu contractuel de l'offre, tel que décrit en Annexe 3 du présent avenant.

Ce contrat permet à un opérateur de disposer du niveau de service OPERA Office dans des conditions tarifaires avantageuses quand ce service s'appuie sur l'achat préalable d'un NetCity Infra par une collectivité.

La tarification du service NetCity Office s'établit ainsi à 60€ de Frais d'accès au Service et 30€ par mois d'abonnement.

#### 2.4 Introduction de l'offre « NetCity Business »

Afin de mettre l'offre Neticity Services à jour, les Parties conviennent de remplacer l'offre Neticity Service historiquement présente au catalogue par Annexe A06.4X « NetCity Business » instituant le nouveau set contractuel de l'offre, tel que décrit en Annexe 4 du présent avenant.

Ce contrat permet de proposer une gamme Neticity Bâimentaire complète, déclinaison de la gamme OPERA avec les offres Home, Office et Business, et adressant l'ensemble des besoins du marché des Collectivités.

A ce titre, les conditions d'accès et tarifications restent inchangées, seules les Conditions Particulières évoluent.

#### 2.4 Evolution de l'offre « FTTE Passive »

Afin d'adapter les services aux besoins du marché, les Parties conviennent de faire évoluer l'offre FTTE passive comme suit :

- L'abonnement de l'accès FTTE Passif au NRO passe de 112€ mensuel à 90€ mensuel ;
- L'abonnement de l'accès FTTE Passif au PM passe de 80€ mensuel à 60€ mensuel.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06-4E à la Convention est modifiée par l'Annexe 5 du présent Avenant.

#### 2.5 Evolution de l'offre « NetCity Street »

Les Parties conviennent de faire évoluer l'offre NetCity Street comme suivant :

- Réintégration des tarifs récurrents appliqués dans Neticity Infra dans l'abonnement Neticity Street afin de simplifier l'offre ;
- Suppression de la Pénétrante PM associée à la possibilité de proposer le raccordement seul.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06-4S à la Convention est modifiée par l'Annexe 6 du présent Avenant.

#### 2.6 Evolution de l'offre « NetCity Infra »

Les Parties conviennent de faire évoluer l'offre NetCity Infra comme suivant :

- Suppression du tarif récurrent qui est reporté dans le Service.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06-4M à la Convention est modifiée par l'Annexe 7 du présent Avenant.

### 2.7 Evolution de l'offre « OPERA Home »

Conformément à l'application de l'indexation prévue au contrat OPERA Home en vigueur, les tarifs OPERA Home évoluent à la hausse à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 à la suite d'une communication partagée avec les clients de l'offre le 31 janvier 2024.

Les tarifs sont indexés sur l'indice du coût du travail – Coût horaire – Information, communication (NAF rév. 2 section J) – Base 100 en 2020 (série 010762010) au T1 2023 (105,5) et au T1 2022 (103,9) étant précisé que la série 010762010 se substitue à la série 010599844 en vigueur à la date d'envoi du courrier.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A04.6C « OPERA Home » à la Convention est modifiée par l'Annexe 8 du présent Avenant.

### 2.8 Evolution de l'offre « ADSL »

Depuis plusieurs années, le parc de clients de l'offre d'accès ADSL (reposant sur la boucle locale téléphonique de cuivre) décroît au niveau national en raison de la montée en charge des réseaux FTTH, cette tendance se vérifiant aussi en Sarthe. Avec le décommissionnement de la boucle locale cuivre cette érosion s'accélère. Dans ce contexte, l'opérateur historique Orange a revu la structure tarifaire de son offre de dégroupage au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en mettant en place un système de zonage pour ses accès en dégroupage total. Les tarifs de l'offre DSL de SARTEL se voient répercuter cette hausse à l'euro, en application du contrat en vigueur.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4H « CP Ligne ADSL » à la Convention est modifiée par l'Annexe 9 du présent avenant.

### 2.9 Introduction d'une offre promotionnelle sur la gamme Neticity Infra et Neticity Housing.

Les Parties conviennent d'étudier, dans un délai maximum de trois mois à la suite de la signature du présent avenant, l'opportunité de mettre en place une offre promotionnelle prenant la forme d'une remise sur la gamme Neticity Infra et Housing en contrepartie d'un engagement d'achat groupé dans un délai contraint.

## **ARTICLE 3 – EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Au regard des modifications précitées, l'Annexe A06.3 « Grille tarifaire » de la Convention est modifiée par l'Annexe 10 du présent Avenant.

## **ARTICLE 4 – MISE A JOUR DU PLAN D'AFFAIRES**

Conformément aux engagements pris dans les avenants n°4, 5 et 7, relatifs à l'activation en zone AMII, le Datacenter et l'IOT, les Parties conviennent de remplacer les annexes A15 « Cadres financiers », A19A « Description du plan d'affaires » et A19B « Modèle financiers » de la Convention par les annexes figurant respectivement en annexes 11, 12 et 13 du présent Avenant, afin d'intégrer les évolutions économiques afférentes à ces évolutions

## **ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DE LA CONVENTION**

Pour une meilleure compréhension et afin d'éviter toute confusion, les Parties s'entendent à modifier le dernier paragraphe du point n°3 « Indexation des redevances d'affermage », de l'article 30 de la Convention de la manière qui suit :

*« La réévaluation annuelle de la redevance d'affermage sera appliquée dans la limite de la réévaluation annuelle effective de la composante « hors Génie civil » ainsi que de la composante « Investissement » de la rémunération, telle que figurant dans les conditions particulières de l'offre FTTH Passive ».*

## **ARTICLE 6 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 32 DE LA CONVENTION**

A titre de clarification, les Parties conviennent de préciser l'article 32 de la Convention « Clause d'intéressement en cas de renouvellement des IRU à titre onéreux » comme suivant :

*« Le plan d'affaires annexé à la présente convention est fondé, par précaution, sur une hypothèse de renouvellement gratuit des IRU de cofinancement FTTH.*

*Dans le cas où ces IRU seraient renouvelés à titre onéreux, un reversement sera effectué par le Délégué au bénéfice du Syndicat dans les conditions décrites ci-après.*

*Les IRU renouvelés à titre onéreux sont reversés au Délégué dans les 45 jours de leur encaissement par le Délégué.*

*En tout état de cause, le montant des éventuels reversements effectués à ce titre sera diminué des éventuels impacts économiques non prévisibles à la date d'entrée en vigueur de la Convention et pris en compte dans la détermination des tarifs de renouvellement des IRU.*

*Le cas échéant les parties prévoient de se rencontrer dès lors que les conditions de renouvellement des IRU seraient modifiées ».*

## **ARTICLE 7- RENOUELEMENT DES IRU NETCITY INFRA**

Dans le cadre du renouvellement des services NetCity Infra, les Parties conviennent de renouveler les IRU arrivant à échéance courant 2024 jusqu'à la fin de la Convention, pour un montant unitaire de 3 000€.

Les services renouvelés disposeront de caractéristiques inchangées en termes de spécificités techniques et de qualité de service.

La liste des IRU Netcity Infra renouvelée figure en annexe 14 du présent Avenant.

## **ARTICLE 8 – ADDUCTION EN DOMAINE PRIVE**

Dans le cadre de la commercialisation de l'offre d'adduction pour les nouveaux logements, le Délégué souhaite proposer une expérimentation visant à compléter la prestation sur le domaine privé quand cela est nécessaire. Le Délégué proposera au Délégué, au prochain

Comité de suivi, les modalités techniques, opérationnelles et financières de cette expérimentation pour validation avant mise en place

## **ARTICLE 9- DIVERS**

### **9.1. Recours des tiers**

Dès qu'une Partie a connaissance de l'introduction d'un recours gracieux ou juridictionnel formé à l'encontre de l'Avenant et/ou d'un acte détachable, elle en informe sans délai l'autre Partie et lui notifie les éléments et pièces soutenant le recours. Les Parties conviennent de se rencontrer au plus tard quinze (15) jours après la réception de la notification de l'existence d'un recours adressée par la Partie la première informée, afin d'examiner ensemble ses conséquences éventuelles sur l'exécution de l'Avenant n°10.

### **9.2. Règlement des différends**

Les différends ou contestations qui pourraient s'élever entre le Délégrant et le Déléataire relativement à la formation, l'exécution ou l'interprétation des stipulations de l'Avenant n°10 seront réglés conformément aux dispositions de l'article 51 de la Convention.

### **9.3. Articles de la Convention inchangés et principe de primauté**

Tous les articles et les annexes de la Convention non modifiés par l'Avenant n°10 demeurent inchangés et restent applicables. En cas de divergence ou de conflit d'interprétations entre (i) la Convention et ses Annexes et (ii) l'Avenant et ses annexes, ces derniers prévaudront.

## **ARTICLE 10 - ENTREE EN VIGUEUR**

L'Avenant n°10 entrera en vigueur à compter de sa notification au Déléataire, qui interviendra après sa signature par les deux (2) Parties, et sa transmission au représentant de l'Etat dans la Sarthe.

La mise à disposition, par le Déléataire, des nouvelles offres de services et l'application de la nouvelle grille tarifaire est cependant conditionnée par le respect, par le Déléataire, du délai de 2 mois après communication à l'ARCEP de ces nouveaux éléments.

## **ARTICLE 11 -ANNEXES**

Les annexes ci-dessous complètent le présent Avenant n°10 :

- Annexe 1 - nouvelle Annexe A06.4O « CP Hébergement » ;
- Annexe 2 - nouvelle Annexe A06.4V « NetCity Home » ;
- Annexe 3 - nouvelle Annexe A06.4W « NetCity Office » ;
- Annexe 4 – nouvelle Annexe A06.4X « NetCity Business » ;
- Annexe 5- nouvelle Annexe A06-4E « FTTE Passif » ;
- Annexe 6 – nouvelle Annexe A06-4S « NetCity Street » ;
- Annexe 7 – nouvelle Annexe A06-4M « NetCity Infra »
- Annexe 8 - nouvelle Annexe l'Annexe A04.6C « OPERA Home »
- Annexe 9 – nouvelle Annexe A06.4H « CP Ligne ADSL » ;
- Annexe 10 – nouvelle Annexe A06.3 « Grille tarifaire » ;
- Annexe 11 – nouvelle Annexe A15 « Cadres financiers » ;
- Annexe 12 – nouvelle Annexe A19A « Description du plan d'affaires » ;
- Annexe 13 – nouvelle Annexe A19B « Modèle financiers » ;
- Annexe 14 - La liste des IRU Netcity Infra renouvelés.

Fait au Mans, en deux (2) exemplaires

Le \_\_\_\_\_

**Pour Sarthe Numérique**  
Monsieur Dominique LE MENER  
Président du Syndicat Mixte Ouvert  
Sarthe Numérique

**Pour SARTEL THD :**  
Monsieur Éric JAMMARON  
Président

PROJET

		<b>Catalogue de Service</b>	
<i>Les prix sont indiqués en Euros HT</i>		Edition de	févr-24
<b>Catalogue de Service</b>		<b>Frais Fixes</b>	<b>Mensualités</b>
<b>MARCHE GRAND PUBLIC / PRO</b>			
Code produit	Troncs / porte de livraison des lignes d'accès	Frais fixes	Mensualités
<b>Troncs de Collecte livraison VLAN</b>			
TRONC-1GV180	Tronc de Collecte - Interface 1000 Base LX - Transparence VLAN - 180 services maximum	2 500 €	
TRONC-10GV	Tronc de Collecte - Interface 10 Giga - Transparence VLAN - 1500 services maximum	4 500 €	
<b>Troncs de Collecte livraison IP/DHCP</b>			
Ce tronc permet une collecte de Lignes FTTH, FTTH Pro ou Ligne Radio			
TRONC10G-IP	Raccordement - Tête de réseau - Interface 10G Base LR	4 500 €	
<b>Troncs de Collecte livraison L2TP</b>			
Un Tronc L2TP permet une collecte mutualisée de Lignes ADSL, SDSL, SDSL+, FTTH Pro en livraison L2TP.			
xDSL-RAC-LOC-10G	Raccordement xDSL - Tête de réseau - Interface 10G Base LR	4 500 €	
<b>Troncs de Collecte déporté</b>			
Un Tronc de Collecte déporté n'est pas installé dans un POP fournisseur mais dans un POP opérateur tiers et raccordé au réseau du fournisseur par un lien dédié.			
TRONC-TIERS	Hébergement d'équipement et Livraison du Tronc de Collecte sur POP opérateur tiers. Ingénierie VLAN	sur devis	sur devis
TRONC-IP-TIERS	Livraison des Services sur POP Usager non raccordé ou non raccordable. Ingénierie IP/DHCP ou L2TP	sur devis	sur devis
Code produit	Lignes OPERA Home	Frais fixes	Mensualités
La Ligne FTTH est découpée en deux produits. Un produit permet de souscrire par lot de prises FTTH ou ligne par ligne (Ligne FTTH Passive) et un service actif à souscrire ligne par ligne. <b>Ces offres ne sont disponibles que sur les zones FTTH du délégataire.</b>			
<b>Ligne FTTH Passive</b>			
Les tarifs applicables aux Opérateurs et les options disponibles figurent en Annexe 1 des Conditions Particulières de l'offre Ligne FTTH Passive			
<b>Ligne OPERA Home</b>			
Le produit Ligne OPERA Home permet à un Usager de proposer à ses Abonnés une ligne d'accès à Internet haut débit supportant des services multiple play. Les tarifs correspondent à une livraison sur l'un des PoP du Délégataire. L'architecture est de type GPON.			
<b>Composante Accès</b>			
Le raccordement du Local FTTH de l'Abonné est à réaliser si ce local ne possède pas déjà un raccordement compatible avec le service.		Frais fixe	Abo mensuel
Le tarif comprend la fourniture et la pose de l'ONT ainsi que le raccordement.			
FTTH-ACTI-ACC	Ligne OPERA Home sur un site	60 €	19,53 €
<b>Composante Collecte</b>			
La collecte unicast est facturée dès le premier kbit consommé. Elle intègre une composante fixe et une composante variable dépendant du trafic consommé par l'Utilisateur Final. Le montant à facturer pour la composante variable est calculé selon la méthode du 95th percentile			Par Mois
FTTH-CLN-STD	Collecte Unicast		1,10 €
FTTH-CLN-STD-REG1	Collecte Variable - Moins de 1 Mbps de trafic		1,00 €/Mbps
FTTH-CLN-STD-REG2	Collecte Variable - 1 à 2 Mbps de trafic		0,90 €/Mbps
FTTH-CLN-STD-REG3	Collecte Variable - 2 à 3 Mbps de trafic		0,80 €/Mbps
FTTH-CLN-STD-REG4	Collecte Variable - 3 à 4 Mbps de trafic		0,70 €/Mbps
FTTH-CLN-STD-REG5	Collecte Variable - 4 à 5 Mbps de trafic		0,60 €/Mbps
FTTH-CLN-STD - REG6	Collecte Variable > 5 Mbps de trafic		0,50 €/Mbps
<b>Composante Prestation sur Raccordement Final</b>			
FTTH-RAC-LONG	Création d'un Raccordement FTTH Passif sur une distance supérieure à 150 m entre le PBO et PTO	2,00 €/ml	
FTTH-OPT-PTO	Prestation forfaitaire pour nouvelle intervention chez un Utilisateur Final afin de modifier l'emplacement du PTO	350,00 €	
FTTH- REM-PTO	Remplacement du PTO par le Fournisseur	130,00 €	
<b>Composante Prestation Optionnelle d'Installation de l'Equipeement Terminal</b>			
FTTH-OPT-ETM	Prestation forfaitaire d'installation de l'Equipeement Terminal mutualisée avec un raccordement Abonné	50 €	
<b>Composante SAV</b>			
La composante SAV correspond aux frais de remise en fonctionnement d'un service en panne dont la cause n'est pas imputable au Fournisseur.		Par Opération	
FTTH-RAC-ABS	Pénalité déplacement à tort - Abonné absent lors du RDV d'installation de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-RAC-RFU	Pénalité refus d'intervention par le client final lors du RDV d'installation de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-RAC-CMAC	Pénalité pour commande d'installation modifiée ou annulée à l'initiative de l'Usager dans un délai inférieur à 48 heures ouvrées	41,00 €	
FTTH-RAC-CNF	Pénalité Commande non conforme	41,00 €	
FTTH-SAV-STT	Signalisation Transmise à Tort	125,77 €	
FTTH-SAV-ABS	Pénalité déplacement à tort - Abonné absent lors du RDV de SAV de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-SAV-DI	Pénalité remise en état de la desserte interne	350,00 €	
<b>Engagement de qualité de service (SLA)</b>			
L'option SLA Pro permet de bénéficier, pour une Ligne FTTH ou NetCity Service FTTH d'une GTR 10h en heures ouvrables			
FTTH-SLA	SLA PARC	Inclus dans le forfait	
FTTHPRO-SLA-AX-J1	SLA PRO: GTR 10Hde 8h à 18h du Lundi au Samedi hors jours fériés.	70 € facturé uniquement en cas de GTR à posteriori de la commande	20 €
Code produit	Ligne ADSL	Frais fixes	Mensualités

	<p>La tarification du service Ligne ADSL comprend 4 composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une composante accès</li> <li>- Une composante collecte</li> <li>- Une composante SI</li> <li>- Une composante SAV</li> </ul> <p>L'ensemble des prestations des composantes Accès, SI et SAV (hors STT Fournisseur) sont indexées à l'euro sur le tarif de référence de l'offre de dégroupage conformément à la décision ARCEP 2017-1570 et évoluera selon la formule suivante:  <math>P_1 = P_0 + [D - D_{2018}]</math> dans laquelle:  <math>P_1</math> est le tarif de la prestation appliqué à la date de la commande  <math>P_0</math> est le tarif indiqué dans le présent catalogue  <math>D_{2018}</math> est le tarif de la prestation dans l'offre de dégroupage en vigueur au 1er janvier 2018  D est le tarif de la prestation dans l'offre de dégroupage en vigueur à la date de commande.</p>		
<b>Composante Accès</b>			
	<p>La composante Accès correspond à la ligne de cuivre de l'abonné dégroupée en ADSL.  Elle inclut les flux de trafic unicast ainsi que les flux de trafic multicast livrés sur un point national.</p> <p>Les frais de résiliation sont applicables uniquement si le FAI commande une résiliation.  L'abonnement mensuel comprend le transport des flux Multicast TV à hauteur de 2 Gbit/s et dépend mensuellement du zonage tarifaire mise en oeuvre à la maille communale par l'opérateur Orange ainsi que de la taille du parc d'accès en service en début de mois.</p>		
	<p>SARTEL THD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- seuil pour l'année 2021 : 13 512</li> <li>- seuil pour l'année 2022 : 8 382</li> <li>- seuil pour l'année 2023 : 6 139</li> <li>- seuil pour l'année 2024 : 3 279</li> <li>- seuil pour l'année 2025 : 0</li> </ul>		
ADSL-PK-MAX2P-INF	Accès ADSL en dégroupage partiel parc inférieur au Seuil de l'année civile en cours	66 €	10,69 €
ADSL-PK-MAX2P-SUP	Accès ADSL en dégroupage partiel parc supérieur au Seuil de l'année civile en cours	66 €	9,60 €
ADSL-PK-MAX2TZA-INF	Accès ADSL en dégroupage total parc inférieur au Seuil de l'année civile en cours en zone A	70 €	19,84 €
ADSL-PK-MAX2TZA-SUP	Accès ADSL en dégroupage total parc supérieur ou égal au Seuil de l'année civile en cours en zone A	70 €	18,56 €
ADSL-PK-MAX2TZB-INF	Accès ADSL en dégroupage total parc inférieur au Seuil de l'année civile en cours en zone B	70 €	20,59 €
ADSL-PK-MAX2TZB-SUP	Accès ADSL en dégroupage total parc supérieur ou égal au Seuil de l'année civile en cours en zone B	70 €	19,31 €
ADSL-PK-MAX2TZC-INF	Accès ADSL en dégroupage total parc inférieur au Seuil de l'année civile en cours en zone C	70 €	20,59 €
ADSL-PK-MAX2TZC-SUP	Accès ADSL en dégroupage total parc supérieur ou égal au Seuil de l'année civile en cours en zone C	70 €	19,31 €
ADSL-MODIF-ACCES-P	Modification de l'accès (technologie, débit, qualité de service) avec migration de port	70 €	
ADSL-MODIF-TOTAL	Migration d'un accès partiel en dégroupage total	70 €	
ADSL-AX-SUP	Résiliation ligne ADSL dégroupage partiel	35 €	
ADSL-TOT-SUPZA	Résiliation ligne ADSL dégroupage total zone A	5 €	
ADSL-TOT-SUPZB	Résiliation ligne ADSL dégroupage total zone B	5 €	
ADSL-TOT-SUPZC	Résiliation ligne ADSL dégroupage total zone C	0 €	
ADSL-DEG-ABS	Pénalité déplacement à tort - Abonné absent lors du RDV d'installation de la ligne FT	60 €	
ADSL-CONST-ERDV	Régularisation rendez vous pris par France Télécom	20 €	
ADSL-CONST-ERDV-PEN	Pénalité pour un rendez vous pris dans e-RDV et non confirmé par une commande ou commande hors	41 €	
ADSL-AX-CHURN	Remise dans le cas où la résiliation en dégroupage partiel n'est pas faite par le FAI	-35 €	
ADSL-TOT-CHURN	Remise dans le cas où la résiliation en dégroupage total n'est pas faite par le FAI	-5 €	
ADSL-SLA-AX-ST	SLA ligne d'accès "Standard"		14 €
ADSL-SLA-AX-PLUS	SLA ligne d'accès "Plus"		28 €
<b>Composante Collecte</b>			
	La Composante Collecte facture la bande passante par abonné		Par Mois
ADSL-CLN-STD	Forfait Collecte Nationale unicast ADSL - à compter du 1er août 2021		2,15 €
<b>Composante SI</b>			
	La Composante SI détaille la tarification des opérations dans le Système d'Information		Par Opération
ADSL-INFO-ND-SAV	Demande d'information par ND suite à un écrasement	5,90 €	
ADSL-INFO-ADD	Demande d'information préalable par adresse	22,26 €	
ADSL-COM-TORT	Forfait Commande à tort	41 €	
ADSL-COM-REQ	Pénalité commande requalifiée	41 €	
<b>Composante SAV</b>			
	La Composante SAV détaille la tarification des interventions dans le cadre de l'après vente du service		Par opération
<b>Desserte Interne</b>			
ADSL-RES	Forfait de réparation de la desserte câblée (seuil au-delà duquel un devis pour la réparation de la desserte câblée est réalisée = 3 000 €)	200 €	
ADSL-DTI	Etude en cas du refus du devis de réparation de la desserte interne au-delà du seuil	600 €	
<b>Accès total en construction</b>			
ADSL-DAT-INF	Déplacement à tort – Absence d'infrastructure pour accueillir la desserte câblée	60 €	
ADSL-STT-ABS	Déplacement à tort – Absence du Client Final	60 €	
ADSL-DAT-REF	Pénalité pour refus d'intervention du Client Final	60 €	
ADSL-EXP-RDV	Pénalité pour RDV pris dans eRDV et non confirmée par une commande	41 €	
<b>SAV</b>			
ADSL-STT-AX	Signalisation transmise à tort (STT Fournisseur)	30 €	
ADSL-STT-FT	Signalisation transmise à tort (STT France Telecom)	125,77 €	
ADSL-STT-SVI	Signalisation associée à un test SVI	41 €	
ADSL-STT-ABD	Signalisation abandonnée par l'opérateur	41 €	
ADSL-SRF-ABS	Signalisation refusée pour absence ou attente choix de reprise réaménagement réseau	58 €	
ADSL-ABS-OPE	Pénalité Absence Opérateur	60 €	
ADSL-EXP	Pénalité Expertise responsabilité Opérateur	251,54 €	
ADSL-EXP-OPE	Pénalité Expertise Absence Opérateur	125,77 €	
ADSL-EXP-ABD	Pénalité Abandon par l'opérateur de l'expertise	58 €	
ADSL-STT-ABD	Pénalité Expertise ou RDV impossible ou reporté par l'Opérateur	41 €	
ADSL-EXP-REF	Pénalité Expertise refusée pour absence ou attente choix de reprise réaménagement réseau	58 €	
<b>SAV+</b>			
ADSL-SAV-PLUS	Prestation SAV+	105 €	



ADSL-SAV-PLUS-SYNCHKO	Pénalité SAV+ absence synchro	125,77 €	
ADSL-SAV-PLUS-LBEKO	Pénalité SAV+ LBE KO	125,77 €	
ADSL-SAV-PLUS-ABS	Pénalité SAV+ Client final absent	125,77 €	
ADSL-SAV-PLUS-ABD	Pénalité SAV+ Annulation RDV	58 €	
ADSL-SAV-PLUS-GEGKO	Pénalité SAV+ défaut sur Câble de renvoi ou de Localisation Distante	125,77 €	
ADSL-SAV-PLUS-ATT	Pénalité SAV+ - absence ou attente de choix de reprise réaménagement réseau	58 €	
ADSL-SAV-PLUS-TCL	Pénalité SAV+ - travaux à réaliser par le Client	125,77 €	
ADSL-SAV-PLUS-REF	Pénalité SAV+ - refus Client de couper l'accès pour réaliser la prestation SAV+	125,77 €	
<b>Ligne Radio</b>			
	La tarification du service Ligne Radio comprend quatre composantes : - Une composante accès, - Une composante CPE, - Une composante collecte, - Une composante SAV.		
<b>Composante Accès</b>			
	La Composante Accès comprend la fourniture d'une ligne d'accès Radio.	Frais fixe	Par Mois
RADIO-FAS	Frais d'accès au service Accès Radio	55 €	
RADIO-CHURN	Remise sur FAS en cas de souscription chez un nouvel FAI dans un délai d'un mois après résiliation.	-55 €	
RADIO-ABO	Abonnement mensuel service Radio		20 €
<b>Composante CPE</b>			
	La Composante CPE comprend la fourniture, l'installation et la maintenance du CPE durant toute la période de souscription au service. Des frais de résiliation sont positionnés à 200€ et sont dégressifs de 16€66 par mois d'ancienneté. Ces frais ne sont dus qu'un mois après la date de résiliation et seulement si aucune nouvelle commande de location CPE n'a été reçue dans cet intervalle pour cette adresse. La participation aux frais d'installation et de fourniture du CPE est gracieusement offerte dans la limite des 15 premières commandes reçues par SARTEL THD (à partir de la mise en application du présent catalogue) à condition pour le Client de mettre en place la même gratuité sur cette prestation vis-à-vis du Client Final.		
RADIO-CPE-INST	Participation aux frais d'installation et fourniture de CPE	150 €	
RADIO-CPE-RES	CPE Frais de résiliation	200 €	
RADIO-CPE-REM	CPE Frais de résiliation Remise par mois d'ancienneté		-16,33 €
RADIO-CPE-DEPL	Option de nouvelle intervention pour déplacement de CPE	350 €	
<b>Composante Collecte</b>			
	La Composante Collecte facture la bande passante unicast dès le premier Kb, selon la méthode du 95th percentile.		Par mois
RADIO-CLN-STD	Collecte Radio mensuelle		2€/abonné
<b>Composante SAV</b>			
	La Composante SAV détaille la tarification des interventions dans le cadre de l'après vente du service	Par Opération	
RADIO-STT	Signalisation transmise à tort	30 €	
RADIO-ABS-ABO	Pénalité d'absence de l'Abonné lors du rendez-vous	120 €	
RADIO-REF-ABO	Pénalité pour refus d'intervention de l'Abonné de l'Usager	120 €	
<b>MARCHE ENTREPRISES</b>			
<b>OPERA Office</b>			
	Le produit Ligne OPERA Office permet à un Usager de proposer à ses Abonnés une ligne d'accès Très Haut Débit sur une ingénierie GPON avec des minimums de débit garantis et symétriques. Les tarifs correspondent à une livraison sur l'un des PoP du Déléguataire. Le SLA Pro GTR 10H du lundi au Samedi de 8h à 18h est inclus dans l'offre.		
<b>Composante Service</b>			
	Le raccordement du Local FTTH de l'Abonné est à réaliser si ce local ne possède pas déjà un raccordement compatible avec le service. En cas de difficultés de construction, des frais d'accès au réseau pourront être facturés à l'Usager Le tarif comprend la fourniture et la pose de l'ONT ainsi que le raccordement. La livraison s'effectue sur un des troncs FTTH ouvert par l'Usager.		
FTTH-FO-100	Ligne OPERA Office 100 Mbps garantis symétriques	60 €	60 €
<b>Composante Prestation de nouvelle intervention pour modification de l'emplacement du PTO</b>			
FTTH-OPT-PTO	Prestation forfaitaire pour nouvelle intervention chez un Utilisateur Final afin de modifier l'emplacement	350,00 €	
<b>Composante Prestation Optionnelle d'Installation de l'Équipement Terminal</b>			
FTTH-OPT-ETM	Prestation forfaitaire d'installation de l'Équipement Terminal mutualisée avec un raccordement Abonné	50 €	
<b>Composante SAV</b>			
	La composante SAV correspond aux frais de remise en fonctionnement d'un service en panne dont la cause n'est pas imputable au Fournisseur.	Par Opération	
FTTH-RAC-ABS	Pénalité déplacement à tort - Abonné absent lors du RDV d'installation de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-RAC-RFU	Pénalité refus d'intervention par le client final lors du RDV d'installation de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-RAC-CMAC	Pénalité pour commande d'installation modifiée ou annulée à l'initiative de l'Usager dans un délai inférieure	41,00 €	
FTTH-RAC-CNF	Pénalité Commande non conforme	41,00 €	
FTTH-SAV-STT	Signalisation Transmise à Tort	125,77 €	
FTTH-SAV-ABS	Pénalité déplacement à tort - Abonné absent lors du RDV de SAV de la ligne FTTH	120,00 €	
FTTH-SAV-DI	Pénalité remise en état de la desserte interne	350,00 €	
<b>Gamme Fibre Optique Premium</b>			
<b>Frais d'accès au service - services activés</b>			
<b>Frais d'accès au service: Site Client Final</b>			
	Les Frais d'Accès au Service (FAS) d'un Site Client Final dépendent de la durée d'engagement souscrite par le Client Les FAS intègrent les travaux de desserte interne éventuels conformément aux Conditions Particulières du Service OPERA Business Des FAR sont appliqués en fonction de la localisation du site Client Final Ces FAS et FAR s'appliquent pour des lignes OPERA Business et l'XEN point à POP ou l'XEN Point à Point	Par Extrémité Site Client Final	
FAS-FO-ENG12M	Frais d'Accès au Service pour un site sur engagement 12 mois	2 000 €	
FAS-FO-REM36	Remise sur Frais d'Accès au Service sur engagement 36 mois	-1 500 €	
FAR-FO-RAC	Frais d'accès au réseau pour un site raccordé	-	
FAR-FO-ZONE-VERTE	Frais d'accès au réseau pour un site situé dans la zone verte	-	
FAR-FO-ZONE-ROSE	Frais d'accès au réseau pour un site situé dans la zone rose	sur devis	
<b>Desserte Interne : extension</b>			
	Extension de Desserte Interne au-delà de la prestation incluse dans les Frais d'Accès au Service.	Par opération	
DI-EXT	dans les FAS.	300 €	

<b>Frais d'accès au service: Site POP</b>			
	Les Frais d'Accès au Service (FAS) d'un Site POP sont forfaitaires par type de site. Les FAS intègrent les travaux de desserte interne éventuels conformément aux Conditions Particulières du Service IxEN. Ces FAS s'appliquent pour l'IxEN POP à POP.	Par extrémité Site POP	
IXEN-POP2POP-POPAX	Accès IXEN POP à POP sur POP Axione	1 000 €	
IXEN-POP2POP-POPTIERS	Accès IXEN POP à POP sur POP Tiers	2 500 €	
<b>Produits de Ligne d'accès activé</b>			
<b>Ligne OPERA Business</b>			
	Une Ligne OPERA Business propose un débit symétrique garanti (classe de service "Business") entre un Site de Client Final et un Tronc de Collecte. Les débits disponibles vont de 2 Mbit/s à 1 Gbit/s. Elle peut bénéficier d'une Collecte Nationale, de l'Option Plus, du SLA Plus, des solutions de Sécurisation Chaque Ligne est livrée sur une interface 100 Base TX ou 1000 Base LX côté Utilisateur Final. Chaque Ligne bénéficie du SLA Standard : GTR 4 heures de 8h à 18h du Lundi au Samedi en standard hors jours fériés. Une Ligne OPERA Business est souscrite pour une période minimale de 12 mois.		
FTTB-PKM-D10	Ligne OPERA Business - Débit symétrique 10 Mbit/s		130 €
FTTB-PKM-D100	Ligne OPERA Business - Débit symétrique 100 Mbit/s		130 €
FTTB-PKM-D300	Ligne OPERA Business - Débit symétrique 300 Mbit/s		250 €
FTTB-PKM-D1000	Ligne OPERA Business - Débit symétrique 1 Gbit/s		380 €
<b>Ligne Événementielle</b>			
	La Ligne Événementielle est une solution de facturation d'une Ligne OPERA Business pour permettre, dans le cadre d'un événement : - d'augmenter temporairement une ligne d'Accès existante. - ou de créer une Ligne d'Accès Temporaire sur un site déjà raccordé ou non. Cette solution est réservée à un usage événementiel. La durée minimum d'une Ligne Événementielle est de 1 mois: tout mois commencé est dû (pas de prorata). Une fois la ligne temporaire activée, le retour au débit d'origine (en cas d'augmentation de débit) ou sa suppression (s'il s'agissait d'une ligne créée pour l'occasion) s'effectue exclusivement sur demande. Des frais sont facturés à cette occasion: - Frais de Paramétrage s'il s'agissait d'une augmentation temporaire de débit. - Frais d'Opération Simple s'il s'agissait d'une création temporaire de Ligne.		
	Ligne Événementielle	FAS de la ligne d'accès Frais Fixe	Tarif du débit cible x 1,2 Par Mois
<b>Option Plus</b>			
	L'option consiste en la fourniture d'un canal 100 Mbps symétrique non garantis, produite en complément d'une ligne Fibre Entreprise à débit symétrique garanti existante et livrée côté Abonné sur le même équipement de terminaison. La fourniture de cette offre peut nécessiter le remplacement de terminaison côté Abonné. Les frais initiaux ne sont pas dus lorsque la souscription de l'option est réalisée en même temps que la souscription de la ligne principale.		
FTTB-PLUS1000	Option Plus 1Gbit/s symétriques		offerte
<b>Offre de Fidélisation</b>			
	L'Offre de Fidélisation permet de disposer d'un accès OPERA Business 100Mbps associé à un SLA Pro plutôt qu'un SLA Standard. Elle peut bénéficier d'une Collecte Nationale, de l'Option Plus, de l'option de Sécurisation Bronze. Chaque Ligne est livrée sur une interface 100 Base TX ou 1000 Base LX côté Utilisateur Final. Une Offre de Fidélisation est souscrite pour une période minimale de 36 mois.		
FAS-FO-ENG36M-FI	Frais d'accès au service sites raccordés - engagement 36 mois	500 €	
FTTB-PKM-D100-FI	Ligne OPERA Business - offre de fidélisation - débit symétrique 100 Mbit/s		60 €
<b>Ligne FTTE passive</b>			
	L'offre de Ligne FTTE Passive permet à un Opérateur de distribuer des offres activées à destination du marché entreprise. Elle se caractérise par : - la mise à disposition d'une ligne mono-fibre d'un NRO ou d'un PM jusqu'à l'entreprise, - des engagements de GTR et taux de disponibilité compatibles avec les exigences du marché entreprise. Les tarifs applicables aux Opérateurs et des options disponibles figurent en Annexe 1 des Conditions Particulières de l'offre Ligne FTTE Passive	FAS	Par mois
FTTE-AX-GTR4HO-PM	FTTE Passif - Accès mono-fibre au PM GTR 4 heures en heures ouvrées	500 €	60 €
FTTE-AX-GTR4HO-NRO	FTTE Passif - Accès mono-fibre au NRO GTR 4 heures en heures ouvrées	500 €	90 €
<b>Produits de Bande Passante activée</b>			
<b>Ligne IxEN point à POP</b>			
	Offre de ligne d'accès à débit symétrique garanti (classe de service "Business") avec une livraison sur port dédié en Tête de réseau au niveau local. Elle peut bénéficier d'une Collecte Nationale, du SLA Plus, des solutions de Sécurisation. Chaque Ligne est livrée sur une interface 100 Base TX ou 1000 Base LX côté Utilisateur Final et côté POP. Chaque Ligne bénéficie du SLA Standard : GTR 4 heures de 8h à 18h du Lundi au Samedi en standard hors jours fériés. Une Ligne IxEN est souscrite pour une période minimale de 12 mois.	Par extrémité: Site POP et Site Client Final	Par Mois
IXEN-P2POP-M-D10	IXEN Point à Pop Métropolitaine 10 Mbit/s	Tarifs FAS Site POP et Site Client Final	130 €
IXEN-P2POP-M-D100	IXEN Point à Pop Métropolitaine 100 Mbit/s		130 €
IXEN-P2POP-M-D300	IXEN Point à Pop Métropolitaine 300 Mbit/s		250 €
IXEN-P2POP-M-D1000	IXEN Point à Pop Métropolitaine 1 Gbit/s		380 €
<b>IxEN point à point</b>			
	Une IxEN Point à Point propose un débit symétrique garanti entre 2 Sites Client Final. Les débits possibles en standard sont de 100 Mbit/s et 1 Gbit/s. Des frais fixes sont nécessaires pour chaque extrémité Site Client Final. Une Ligne IxEN Point à Point peut bénéficier d'une Collecte Nationale, du SLA Plus, des solutions de Sécurisation Silver et Gold. Deux FAS site client sont appliqués pour chaque extrémité.	Par extrémité Site Client Final	Par Mois
IXEN-P2P-M-D100	IXEN P2P - Métropolitaine - Business Critical - 100Mbit/s	Tarifs FAS Site Client Final	260 €
IXEN-P2P-M-D1000	IXEN P2P - Métropolitaine - Business Critical - 1Gbit/s		760 €
<b>IXEN POP à POP</b>			
	L'IXEN POP à POP est un produit de bande passante entre POP déclarés AXIONE. Une liaison d'un débit donné est établie entre deux extrémités. Des frais fixes sont nécessaires pour chaque extrémité Site POP. L'option SLA Plus est inclus dans les liaisons IXEN POP à POP.	Par extrémité	Par Mois
IXEN-POP2POP-D100	IXEN POP à POP - Liaison 100 Mbit/s, SLA Plus inclus	Tarifs FAS Site POP	180 €
IXEN-POP2POP-D1000	IXEN POP à POP - Liaison 1 Gbit/s, SLA Plus inclus		430 €
<b>Offres Complémentaires et options - Gamme Fibre Optique</b>			
<b>Collecte Nationale</b>			
	L'offre de Collecte Nationale permet la livraison hors périmètre du RIP d'une Ligne d'accès Fibre (OPERA Business, NetCity ou IxEN Point à POP) Pour chaque livraison d'une Ligne hors périmètre du RIP, une Collecte Nationale est obligatoirement associée. Chaque Collecte Nationale est dédiée à une Ligne et n'est pas mutualisable. La Collecte Nationale est offerte pour les liens souscrits avec un engagement 36 mois.		Par Mois

CDG-NBC-D10	Collecte Nationale - 10 Mbit/s		20 €
CDG-NBC-D100	Collecte Nationale - 100 Mbit/s		20 €
CDG-NBC-D300	Collecte Nationale - 300 Mbit/s		40 €
CDG-NBC-D1G	Collecte Nationale - 1000 Mbit/s		100 €
<b>Engagement de qualité de service (SLA)</b>			
	L'option SLA Plus permet de bénéficier, pour une Ligne F I T E, Ligne OPERA business, NetCity ou IXEN, d'une GTR 4h 24h/24 et 7i/7.		
SLA-PLUS	Option SLA Plus		50 €
<b>Sécurisation</b>			
	- Sécurisation SILVER: Sécurisation d'un accès par double attachement au réseau, et livraison sur deux troncs différents (disponible uniquement pour une ligne avec SLA+) - Sécurisation GOLD: Sécurisation d'un accès par double raccordement, double attachement, et livraison sur deux troncs différents (disponible uniquement pour une Ligne avec SLA+) Pour les trois options, l'Usager doit préalablement avoir ouvert deux troncs. Une Collecte Nationale est appliquée pour toute livraison sur un tronc hors du RIP. Les FAS des lignes de Secours sont calculés exclusivement sur devis.		
FO-CREA-SECUBRONZE	Option sécurisation bronze par commande de création		-
FO-SECU-SILVER	Ligne de secours Sécurisation SILVER	Sur devis	Iso tarif de l'abonnement Ligne, options et Collecte nationale
FO-SECU-GOLD	Ligne de secours Sécurisation GOLD	Sur devis	Iso tarif de l'abonnement Ligne, options et Collecte nationale
<b>Code produit</b>	<b>Gamme SDSL</b>	<b>Frais fixes</b>	<b>mensualités</b>
	<b>Ligne SDSL+</b>		
	<b>Description</b>		
	Une Ligne SDSL+ permet de raccorder un Site Client Final par un accès à débit symétrique garanti, sur 1, 2 ou 4 paires de cuivre dégroupées, en livraison L2TP ou VLAN.		
	<b>Frais d'Accès au Service: Site Client Final</b>		
	Les Frais d'Accès au Service (FAS) d'un Site Client Final dépendent du débit de la Ligne d'accès et du type d'interface choisi pour la livraison: une ligne SDSL+ peut être livrée sur le Site Client Final sur une interface cuivre ou Modem. La location du modem (CPE) nécessite l'installation d'une livraison RJ45: les deux ne peuvent pas être dissociés. Les FAS intègrent les travaux de desserte interne éventuel jusqu'à 3 mètres. SLA Standard inclus: GTR 4h du lundi au samedi en heures ouvrées.		
SDSL+-AX-CU1P	Accès Interface Cuivre - 1P	150 €	
SDSL+-AX-CU2P	Accès Interface Cuivre - 2P	200 €	
SDSL+-AX-CU4P	Accès Interface Cuivre - 4P	250 €	
	<b>Livraison RJ45 et Location CPE</b>		
	Les FAS Livraison RJ45 s'ajoutent aux FAS de la Ligne SDSL+ livrée en interface Cuivre. La livraison RJ45 ne peut être souscrite qu'avec la location du CPE. Cet abonnement s'ajoute à l'abonnement du profil pour les liens multipaires. Obligatoire pour bénéficier de la supervision et du management de la Ligne. Obligatoire pour pouvoir souscrire une Sécurisation Bronze. Le Client doit avoir souscrit à l'option de Livraison RJ45.		
SDSL+-AX-CPE12	Livraison sur CPE en location avec engagement 12 mois	150 €	Par Mois
	<b>Profils</b>		
SDSL+-ABO-D500k-1P	Ligne SDSL+ 500k monopaire		26 €
SDSL+-ABO-D1-1P	Ligne SDSL+ 1M monopaire		28 €
SDSL+-ABO-D2-1P	Ligne SDSL+ 2M monopaire		29 €
SDSL+-ABO-D3-1P	Ligne SDSL+ 3M monopaire		38 €
SDSL+-ABO-D4-1P	Ligne SDSL+ 4M monopaire		38 €
SDSL+-ABO-D500k-2P	Ligne SDSL+ 500k bipaire		42 €
SDSL+-ABO-D1-2P	Ligne SDSL+ 1M bipaire		44 €
SDSL+-ABO-D2-2P	Ligne SDSL+ 2M bipaire		45 €
SDSL+-ABO-D3-2P	Ligne SDSL+ 3M bipaire		54 €
SDSL+-ABO-D4-2P	Ligne SDSL+ 4M bipaire		54 €
SDSL+-ABO-D6-2P	Ligne SDSL+ 6M bipaire		70 €
SDSL+-ABO-D8-2P	Ligne SDSL+ 8M bipaire		70 €
SDSL+-ABO-D1-4P	Ligne SDSL+ 1M quadripaire		80 €
SDSL+-ABO-D2-4P	Ligne SDSL+ 2M quadripaire		84 €
SDSL+-ABO-D3-4P	Ligne SDSL+ 3M quadripaire		90 €
SDSL+-ABO-D4-4P	Ligne SDSL+ 4M quadripaire		90 €
SDSL+-ABO-D6-4P	Ligne SDSL+ 6M quadripaire		105 €
SDSL+-ABO-D8-4P	Ligne SDSL+ 8M quadripaire		105 €
SDSL+-ABO-D12-4P	Ligne SDSL+ 12M quadripaire		130 €
SDSL+-ABO-D16-4P	Ligne SDSL+ 16M quadripaire		145 €
	<b>Ligne SDSL</b>		
	<b>Description</b>		
	Une Ligne SDSL permet de raccorder un Site Client Final par un accès à débit symétrique crête ou garanti, sur 1 ou 2 paires de cuivre dégroupées, en livraison L2TP. SLA Standard inclus: 4h du lundi au samedi en heures ouvrées.		
	<b>Frais d'Accès au Service: Site Client Final</b>		
	Les Frais d'Accès au Service (FAS) d'un Site Client Final dépendent du débit de la Ligne d'accès. Une Ligne SDSL est livrée sur le Site Client Final sur une interface cuivre. Les FAS intègrent les travaux de desserte interne éventuel jusqu'à 3 mètres.		
SDSL-AX-CU1P	Accès Interface Cuivre - 1P	150 €	Par Mois
SDSL-AX-CU2P	Accès Interface Cuivre - 2P	200 €	
	<b>Profils</b>		
SDSL-PKD-D75k-500k	Ligne SDSL 75 Kbit/s garantis – 0,5 Mbit/s crête		26 €
SDSL-PKD-D150k-1M	Ligne SDSL 150 Kbit/s garantis – 1 Mbit/s crête		28 €
SDSL-PKD-D250k-2M	Ligne SDSL 250 Kbit/s garantis – 2 Mbit/s crête		29 €
SDSL-PKD-D500k-4M	Ligne SDSL 0,5 Mbit/s garantis – 4 Mbit/s crête		54 €

SDSL-PKD-D500k	Ligne SDSL 0,5 Mbit/s garantis		26 €
SDSL-PKD-D1M	Ligne SDSL 1 Mbit/s		28 €
SDSL-PKD-D2M	Ligne SDSL 2 Mbit/s		29 €
SDSL-PKD-D4M	Ligne SDSL 4 Mbit/s		54 €
<b>Ligne SDSL - liens multipaires</b>			
	Cet abonnement s'ajoute à l'abonnement du profil pour les liens multipaires II ne s'applique pas pour les Lignes à débit crête ou garanti supérieure à 2 Mbit/s, qui sont toujours construites sur 2 paires.		Par Mois
SDSL-ABO-2P	Abonnement pour une ligne bipaire - débit crête inférieur ou égal à 2 Mbit/s		16 €
<b>Offres Complémentaires et options - Gamme SDSL</b>			
<b>Engagement de qualité de service (SLA)</b>			
	L'option SLA Plus permet de bénéficier, pour une Ligne SDSL ou SDSL+, d'une GTR 4h 24h/24 et 7j/7		Par Mois
SDSL-SLA-AX-PLUS1	SLA Ligne d'accès - Plus - Ligne monopaire		15 €
SDSL-SLA-AX-PLUS2	SLA Ligne d'accès - Plus - Ligne bipaire		20 €
SDSL-SLA-AX-PLUS4	SLA Ligne d'accès - Plus - Ligne quadripaire		25 €
<b>Option de sécurisation</b>			
	Cette option, disponible uniquement pour une Ligne SDSL+ Livraison VLAN livrée sur modem Axione, propose une sécurisation de la Collecte par livraison du trafic sur deux troncs différents. Le Client doit préalablement avoir ouvert deux troncs. Une Collecte Nationale est appliquée pour toute livraison sur un tronc basé sur le RIP.	Frais Fixe	Par Mois
SDSL-SECU-BRONZE	Sécurisation de collecte d'une Ligne SDSL+ VLAN par la création d'un circuit logique vers un deuxième	70 €	5 €
<b>Mise en Service Hotline</b>			
	L'option MESH est accessible pour les Lignes SDSL ou SDSL+ avec interface cuivre et avec déplacement du fournisseur	Frais Fixe	
MESH-1P	Mise En Service Hot Line par paire de cuivre dégroupée	105 €	
MESH-2P	Mise En Service Hot Line bipaire	177 €	
MESH-4P	Mise En Service Hot Line quadripaire	305 €	
<b>Desserte Interne</b>			
	En option, Axione peut réaliser la desserte interne. La tarification est dépendante des conditions techniques de réalisation	Frais Fixe	
DI-AX-ST	Réalisation de la desserte interne Cuivre jusqu'à 30 mètres (sur devis au-delà de 30 mètres)	250 €	
DI-AX-SM	Desserte interne au-delà de 30 mètres	Sur devis	
<b>Prestations Dégroupage - SI</b>			
INFO-ND-SAV	Demande d'information par ND suite à un écrasement	5,90 €	
INFO-ADD	Demande d'information préalable par adresse	22,26 €	
COM-TORT	Forfait Commande à tort	41 €	
<b>Desaturation Cuivre</b>			
DESAT	Opération de désaturation sans difficulté technique	618 €	
DESAT-DEC	Opération de désaturation avec difficultés exceptionnelles	Sur devis	
DEAT-ET	Frais d'étude - en cas de refus du devis	600 €	
<b>Code produit</b>	<b>Opération et SAV - Gamme Fibre Optique Premium et Gamme SDSL</b>	<b>Frais fixes</b>	<b>mensualités</b>
<b>Opérations et SAV</b>			
<b>Opérations</b>			
SERV-TRAV	Travaux de génie civil sur domaine public/privé ou remise en état d'une Desserte Interne	Sur étude	
PEN-DTT	Pénalité forfaitaire en cas de déplacement infructueux	300 €	
SERV-PARAM	Frais de paramétrage	70 €	
SERV-OPSIM	Frais d'opération simple / Frais d'Accès au Service réduits	300 €	
SERV-OPCOMP	Frais d'opération complexe	1 000 €	
SERV-OPCOMP-RESOPT	Frais d'opération complexe réseau optique	2 500 €	
SERV-OP-HNO	Intervention en heure non ouvrée	Majoration de 50%	
<b>SAV</b>			
STT1	STT avec intervention de l'exploitation seule.	70 €	
STT2	STT - Intervention à tort en SAV avec déplacement de technicien pour opération simple	300 €	
STT4	STT - Intervention à tort en SAV avec déplacement de technicien pour opération spécifique (reconstruction de l'accès optique, en domaine privé)	sur devis	
<b>MARCHE INFRASTRUCTURE</b>			
<b>Offre Collecte NRO activé</b>			
	L'offre de Collecte NRO activé est une offre de transport Ethernet mutualisé des flux unicast et multicast de l'Usager entre les NRO du RIP et les points d'interconnexion entre le réseau de l'Usager et le RIP: deux portes unicast et une porte multicast. Chaque NRO collecté fait l'objet d'une interconnexion 10 GbE (composante Accès NRO). Chaque Porte de livraison (unicast ou multicast) fait l'objet d'une interconnexion 10 GBE (composante Collecte). Au niveau des Portes de livraison unicast, le trafic de l'Usager est mesuré selon la méthode du 95th percentile et fait l'objet d'une facturation mensuelle. Par exception, le trafic "premium" est comptabilisé par tranche de 100 Mbps commandé.	FAS	Par mois
<b>Accès NRO</b>			
COLL-NRO-ACCES-FAS	Ouverture d'une interconnexion 10 GbE - par NRO	2 500 €	
<b>Collecte</b>			
COLL-NRO-LIV-FAS	Ouverture d'une Porte 10 GbE (unicast ou multicast, par Porte)	4 500 €	
COLL-NRO-LIV-ABO-FIX	Collecte des flux de l'Usager - par Client Final connecté		1,10 €
COLL-NRO-LIV-ABO-NAT	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Nationale		1,5 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG1	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - Moins de 1 Mbps de trafic		1,00 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG2	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - 1 à 2 Mbps de trafic		0,90 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG3	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - 2 à 3 Mbps de trafic		0,80 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG4	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - 3 à 4 Mbps de trafic		0,70 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG5	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - 4 à 5 Mbps de trafic		0,60 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-REG6	Collecte Unicast de l'Usager - Livraison Régionale - > 5 Mbps de trafic		0,50 €/Mbps
COLL-NRO-LIV-ABO-BC	Collecte Unicast de l'Usager - CoS premium		50€/100 Mbps
<b>Offres FON</b>			
<b>Fibre Optique Noire</b>			

	Le service de Fibre Optique Noire (FON) consiste en la mise à disposition de Liens Optiques composant la ou les Liaison(s) de Fibre Optique Noire. L'offre de Fibre Optique Noire peut être souscrite en mode locatif ou IRU. Les linéaires s'entendent sur la base de la longueur réelle. Un minimum de facturation de 2000 ml est appliqué hors site client final. Pour le raccordement d'un site Client Final, le linéaire minimum appliqué est de 5000 m. Les éventuels coûts de raccordement des différents sites sont sur devis. L'offre est accessible aux Opérateurs et aux GFU. Les points d'extrémité ne peuvent pas être un NRA. Par défaut, les tarifs indiqués ci-dessous sont ceux d'une paire de FON si l'option mono fibre n'est pas souscrite. Si l'option mono fibre est souscrite, une réduction de 10% sera appliquée sur les tarifs location et IRU indiqués ci-dessous, hors FAS et maintenance annuelle. Cette offre est également mobilisable pour le raccordement de Sites Mobiles.		
<b>FON - prestations communes</b>			
FON-FAS	Frais d'accès au service (par extrémité)	2 500 €	
FON-MAINT	Maintenance annuelle par ml souscrit		0,13 €
<b>FON en location 1 an</b>			
FON-LOC1-25	Location 1 an pour un linéaire inférieur ou égal à 25 km		1,35 €
FON-LOC1-100	Location 1 an pour un linéaire inférieur ou égal à 100 km		1,15 €
FON-LOC1-100+	Location 1 an pour un linéaire supérieur à 100 km		1,05 €
<b>FON en location 3 ans</b>			
FON-LOC3-25	Location 3 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 25 km		1,15 €
FON-LOC3-100	Location 3 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 100 km		1,00 €
FON-LOC3-200	Location 3 ans pour un linéaire supérieur à 100 km		0,85 €
<b>FON en location 5 ans</b>			
FON-LOC5-25	Location 5 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 25 km		0,85 €
FON-LOC5-100	Location 5 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 100 km		0,75 €
FON-LOC5-200	Location 5 ans pour un linéaire supérieur à 100 km		0,65 €
<b>FON en IRU 7 ans</b>			
FON-IRU-7-25	IRU 7 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 25 km		4,80 €
FON-IRU-7-100	IRU 7 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 100 km		4,25 €
FON-IRU-7-200	IRU 7 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 200 km		3,65 €
FON-IRU-7-400	IRU 7 ans pour un linéaire inférieur à 400 km		3,00 €
FON-IRU-7-400+	IRU 7 ans pour un linéaire supérieur ou égal à 400 km		2,75 €
<b>FON en IRU 15 ans</b>			
FON-IRU-15-25	IRU 15 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 25 km		7,50 €
FON-IRU-15-100	IRU 15 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 100 km		6,00 €
FON-IRU-15-200	IRU 15 ans pour un linéaire inférieur ou égal à 200 km		5,25 €
FON-IRU-15-400	IRU 15 ans pour un linéaire inférieur à 400 km		4,65 €
FON-IRU-15-400+	IRU 15 ans pour un linéaire supérieur ou égal à 400 km		4,00 €
<b>FON NRA / NRO</b>			
	L'offre FON NRA/NRO permet de raccorder des NRO ou des NRA. Elle peut être souscrite en mode locatif 10 ans, en mono fibre ou en bi fibre. Le tarif dépend de la taille du NRA/NRO collecté. La distance facturée est la distance vol d'oiseau *1,3. Un minimum de facturation de 2000 ml et un maximum de facturation de 13 000 ml sont appliqués, étant entendu qu'une liaison ne pourra pas dépasser 60 000 ml. Le maximum de facturation ne s'applique par pour les NRA / NRO de plus de 2000 lignes. Les éventuels coûts de raccordement des différents sites sont sur devis. La maintenance annuelle est comprise dans le tarif de la location.		
<b>FON NRA / NRO - Prestations communes</b>			
FON-FAS	Frais d'accès au service (par extrémité)	2 500 €	
<b>FON NRA / NRO en location 10 ans</b>			
FON-NRA-BI-LOC10-2000+	FON NRA/NRO Bi fibre - NRA / NRO ≥ à 2000 lignes		1,50 €
FON-NRA-BI-LOC10-1500+	FON NRA/NRO Bi fibre - NRA / NRO ≥ à 1500 lignes		1,10 €
FON-NRA-BI-LOC10-1150+	FON NRA/NRO Bi fibre - NRA / NRO ≥ à 1150 lignes		1,00 €
FON-NRA-BI-LOC10-1150-	FON NRA/NRO Bi fibre - NRA / NRO < à 1150 lignes		1,00 €
FON-NRA-MONO-LOC10-2000+	FON NRA/NRO Mono fibre - NRA / NRO ≥ à 2000 lignes		1,20 €
FON-NRA-MONO-LOC10-1500+	FON NRA/NRO Mono fibre - NRA / NRO ≥ à 1500 lignes		0,88 €
FON-NRA-MONO-LOC10-1150+	FON NRA/NRO Mono fibre - NRA / NRO ≥ à 1150 lignes		0,72 €
FON-NRA-MONO-LOC10-1150-	FON NRA/NRO Mono fibre - NRA / NRO < à 1150 lignes		0,50 €
<b>Accès aux infrastructures de génie civil</b>			
	Le Service consiste à fournir un droit de passage d'un câble de communication électronique dans un fourreau ou sur un appui aérien sur un parcours présent sur le réseau, et à délivrer une prestation de maintenance des infrastructures de génie civil mobilisées. Le service est disponible sous réserve de capacité dans les Installations. Un minimum de facturation de 300 ml s'applique, à l'exception des parcours composés exclusivement d'appuis aériens, dont le minimum de facturation est de 15 ml.		
GC-FAS	Frais d'accès au Service (par commande)	700 €	
GC-LOC	Location annuelle par ml, y compris la maintenance		1,20 €
<b>Hébergement Point Haut</b>			
	L'offre d'Hébergement Point Haut est structurée autour de trois usages : - L'emprise sur point haut - L'emprise au sol sur dalle béton extérieure - L'emplacement dans armoire de rue Le détail de ces offres ainsi que les tarifs sont disponibles dans la Grille tarifaire d'offres		
<b>Service d'accueil NRA ZO</b>			
	Le service s'adresse à des Usagers qui souhaitent étendre leurs réseaux dégroupés en propre jusque dans les NRA ZO. L'offre d'accueil est souscrite NRA-ZO par NRA-ZO pour une période initiale de 5 ans. Elle est composée de 1) une prestation d'hébergement, 2) une prestation de collecte.		
<b>Prestations communes</b>			
	La prestation de livraison au Répartiteur Optique est disponible sur les NRA ZO où la DSP et l'Usager sont présents en espace dédié au NRA de Collecte, sous réserve de disponibilité de Câble de Dégroupage.	Frais fixe	
INFRA-NRAZO-RO-FAS	Frais d'accès au service d'accueil NRA ZO (par NRA ZO) avec livraison au Répartiteur Optique	4 000 €	
INFRA-NRAZO-FAS	Frais d'accès au service d'accueil NRA ZO (par NRA ZO)	2 000 €	
INFRA-NRAZO-VIS	Visite d'accompagnement (par visite)	350 €	
<b>Prestations spécifiques par NRA ZO</b>			

	Pour chaque NRA ZO, une et une seule option parmi celles décrites ci-dessous est proposée Option 1 - Hébergement et collecte FO passive Option 2 - Hébergement et collecte cuivre Option 3 - Hébergement et collecte par faisceau hertzien		Par Mois
	Option 1 - Hébergement et collecte FO passive - un maximum de facturation de 85 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO - un minimum de facturation de 25 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO		
INFRA-NRAZO-CFO-ABO	Option Hébergement et collecte FO passive (par ligne téléphonique rendue éligible)		4 €
	Option 2 - Hébergement et collecte cuivre - un maximum de facturation de 60 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO - un minimum de facturation de 25 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO		
INFRA-NRAZO-CCUHEB-ABO	Option Hébergement et collecte cuivre (par ligne téléphonique rendue éligible)		3 €
	Option 2 - Offre Promotionnelle Pour les 3 premières années de mise en service de chaque NRA ZO : la prestation de collecte cuivre		
INFRA-NRAZO-CCUCOL-ABO	Option Hébergement et collecte cuivre - Collecte (par NRA ZO)		183 €
	Option 3 - Hébergement et collecte par faisceau hertzien - un maximum de facturation de 85 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO - un minimum de facturation de 25 Lignes Principales rendues éligibles / mois / NRA-ZO		
INFRA-NRAZO-CFH-ABO	Option Hébergement et collecte en faisceau hertzien (par ligne téléphonique rendue éligible)		3,5 €
<b>MARCHE COLLECTIVITES</b>			
<b>NetCity</b>			
<b>NetCity Infra</b>			
	La Ligne NetCity Infra comprend dans son ensemble la mise à disposition d'un Droit d'Usage d'une Liaison Optique entre un Point de Livraison et un Point d'Aboutement avec différentes options de Garantie de Temps de Rétablissement. Cette offre est mise à disposition dans le cadre de Groupement Fermés d'Utilisateurs dont les bénéficiaires sont notamment les collectivités publiques. Les tarifs de cette offre sont décrits en annexe tarifaire de la Convention de Ligne NetCity Infra.		
<b>NetCity Service - Usages bâtimentaires</b>			
	NetCity Service est une option d'activation sur une ligne NetCity Infra préalablement souscrite par la Collectivité permettant de se constituer un GFU activé en Ethernet.  Une ligne NetCity Service est souscrite pour une période minimale de 12 mois.  L'offre n'est disponible que pour des Usagers mandatés par les personnes morales de droit public clientes de l'offre NetCity NRO et dans la limite du nombre de prises optiques NetCity Infra souscrites, sur des sites déjà raccordés au réseau.  Les options SLA Pro et SLA standard disponibles via l'offre NetCity Infra peuvent être souscrites dans le cadre de l'offre NetCity Service.		
<b>Accès NetCity Service</b>			
NCTY-HOME	Nectcity Home débit max, collecte incluse, GTR 10H incluse	60 €	10 €
NCTY-OFFICE	Nectcity Office (GTR10H, 100Mbps garantis)	60 €	30 €
NCTY-FTTE-100	Ligne 100 Mbit/s débit symétrique garanti	500 €	50 €
NCTY-FTTE-200	Ligne 200 Mbit/s débit symétrique garanti	500 €	100 €
NCTY-FTTE-1000	Ligne jusqu'à 1 Gbit/s débit symétrique garanti	500 €	150 €
<b>NetCity Service - NetCity Street</b>			
	L'offre NetCity Street s'appuie sur la Ligne NetCity Infra. Le client doit disposer de l'autorisation nécessaire de la part du détenteur du Droit d'Usage NetCity Infra sur lequel le service NetCity Street s'appuie. L'offre NetCity Street est destinée à connecter des objets vers un Site de Collecte. Ses conditions tarifaires sont disponibles dans l'annexe tarifaire de la Convention de Service NetCity Street.		
<b>NetCity Housing</b>			
	L'Offre NETCITY Housing consiste à donner au Client, <b>pendant toute la durée du Contrat du RIP</b> , un droit d'usage exclusif sur une baie installée dans la tête de réseau du RIP. Cette offre n'est accessible que pour les Collectivités locales Les tarifs de l'énergie ainsi que des prestations annexes sont identiques à l'offre d'Hébergement présente au catalogue de service ci-après (rubrique Plate-forme locale). Un minimum de souscription d'1kVA par baie est nécessaire. L'énergie n'est incluse dans l'IRU.	FAS	IRU
HEB-EMP-B47-IRU	Utilisation d'une Baie - IRU fin de DSP	1 200 €	59 000 €
HEB-EMP-1/2B47-IRU	Utilisation d'une 1/2 Baie - IRU fin de DSP	1 200 €	38 000 €
<b>Plate-forme locale</b>			
<b>Hébergement Tête de Réseau</b>			
	Les prestations d'hébergement sont disponibles dans le DataCenter de Sarthe Numérique.		
<b>Emplacements &amp; Baie</b>			
		FAS	Par Mois
HEB-EMP1-B47	Baie	1 200 €	550 €
HEB-EMP1-DEMIEB	1/2 Baie	1 200 €	350 €
<b>Energie</b>			
HEB-1KVA-ON	1 KVA ondulé & redondé (220V)		175 €
<b>Interconnexions hébergement</b>			
HEB-ROC-BAIE-MMR	Rocade Baie vers Meet Me Room	600 €	75 €
HEB-CROSS-CO	Jarretière Cross-connect	300 €	50 €
HEB-ROC-INTERBAIE	Rocade Inter-baie	600 €	75 €
<b>Options</b>			
HEB-OPT-CLOIS	Cloisonnement d'espace par la mise en place des grillages	Sur devis	
HEB-OPT-PDU48	PDU 48V	Sur devis	
HEB-OPT-BAS	Bandeau d'alimentation supplémentaire	Sur devis	
<b>Pénalité et Opération</b>			
HEB-DINF	Prestation de déplacement infructueux	400 €	
HEB-BADGE	Perte de badge d'accès	70 €	
HEB-EQUIP	Equipements non désinstallés (par jour)	50 €	
HEB-NONCO	Non-conformité d'aménagement (par jour)	50 €	
<b>Pénétrante</b>			
	L'offre est destinée aux opérateurs qui souhaitent accéder à un lieu d'Hébergement avec leur propre infrastructure optique. La souscription à l'offre permet le tirage d'un câble Fibres Optiques de diamètre inférieur à 2 cm appartenant aux opérateurs, entre la chambre télécom du RIP et un espace prévu à la livraison de ce câble dans le lieu d'Hébergement. Elle est souscrite pour une période minimale de 12 mois.	Frais fixe	Par mois
PENE-TDR	Pénétrante	2 500 €	200 €
<b>Hébergement NRO</b>			



	Les prestations d'hébergement sont disponibles dans chaque NRO. Le détail des prestations et des tarifs figurent en annexe 1 du Contrat d'Hébergement NRO		
	<b>Emplacement &amp; Baie</b>	FAS	Par Mois
FTTHP-OHB-NEMP	Emplacement Nu 600x600	2 071,35 €	248,55 €
FTTH-OHB-DEM-BAI	Fourniture et installation d'une Demi-Baie	932,10 €	207,13 €
	<b>Options souscrites simultanément à une commande d'Hébergement NRO</b>	FAS	Par Mois
	<i>Option disponible pour un Emplacement Nu</i>		
FTTHP-OHB-OPT-BAI	Fourniture et installation d'une baie 42U et d'un PDU	2 330,27 €	
	<i>Options disponibles pour un Emplacement Nu ou une Demi-Baie</i>		
FTTHP-OHB-KON-PON-FAS-SEC	Départ permettant la consommation d'un d'1 KVA de sécurisation	258,91 €	
FTTHP-OHB-KON-SUP	Fourniture d'1KvA supplémentaire sur départ existant		113,91 €
FTTHP-OHB-TIR-96FO-PDU	Fourniture et installation d'un tiroir optique 96 FO SC/APC dans la baie de transport	517,83 €	
FTTHP-OHB-TIR-48FO-PDU	Fourniture et installation d'un tiroir optique d'extension 48 FO SC/APC dans la baie de transport	517,83 €	
FTTHP-PEN	Pénétrante NRO	517,83 €	31,06 €
	<b>Options souscrites non simultanément à une commande d'Hébergement NRO</b>	FAS	Par Mois
	<i>Options disponibles pour un Emplacement Nu, une Demi-Baie ou sans hébergement NRO</i>		
FTTHP-PEN	Pénétrante NRO	1 553,51 €	31,06 €
	<i>Options disponibles pour une Demi-Baie ou un Emplacement Nu</i>		
FTTHP-OHB-TIR-96FO-SPDU	Fourniture et installation d'un tiroir optique 96 FO SC/APC dans la baie de transport	724,96 €	
FTTHP-OHB-TIR-48FO-SPDU	Fourniture et installation d'un tiroir optique d'extension 48 FO SC/APC dans la baie de transport	724,96 €	
	<b>Pénétrante FON</b>	FAS	
FTTH-PEN-FON-FAS	Mise à disposition d'une paire de FON	1 864,22 €	
FTTH-PEN-FON-REC	Location de fibre (par fibre, par mètre linéaire, par an)		0,61 €
FTTH-PEN-FON-MEN	Prestation de gestion, d'exploitation et de maintenance (par fibre, par mois)		5,32 €
	<b>Transit IP</b>		
	<i>Trafic livré dans un Hôtel Telecom</i>	FAS	Par Mois
IPT-AX-100	Interface 100BASE-T pour Transit IP	300 €	
IPT-AX-1000	Interface 1000BASE-LX pour Transit IP	2 500 €	
	<b>Formule Transit IP</b>		
	- Option technique Dynamique L'Opérateur commande un seuil de trafic (un débit) qui constitue un minimum de facturation pour le service et pourra dépasser ce seuil. Le trafic au-delà de ce seuil sera facturé à la consommation selon la méthode de mesure du « 95th percentile ». Cette formule garantit que le trafic IP de l'Opérateur sera toujours écoulé. Prix Transit IP = MAX (Seuil Souscrit ; Mesure 95th) x 'SARTEL THD 092019 (2)1B422Tarif (Seuil Souscrit)		prix au Mbit/s
	- Option technique Sécurité L'Opérateur commande un seuil de trafic (un débit) qui constitue un minimum de facturation pour le service et qu'il ne pourra jamais dépasser (rate limiting). Tout trafic au-delà de ce seuil sera supprimé. Prix Transit IP = Seuil souscrit x Tarif (Seuil Souscrit)		
IPT-10M	Transit IP - Formule IP - Seuil 10 Mbit/s		10 €
IPT-100M	Transit IP - Formule IP - Seuil 100 Mbit/s		5,5 €
IPT-250M	Transit IP - Formule IP - Seuil 250 Mbit/s		5 €
IPT-500M	Transit IP - Formule IP - Seuil 500 Mbit/s		4,5 €
IPT-1000M	Transit IP - Formule IP - Seuil 1 Gbit/s		3,5 €
	<b>Opérations</b>	Par Opération	
IPT-SERV-DEB-D	Transit IP - Diminution du seuil de débit	70 €	
IPT-SERV-DEB-U	Transit IP - Augmentation du seuil de débit	offert	
	<b>Remise</b>		
IPT-REM-3	Engagement pour une période initiale de 3 ans		remise sur abonnement mensuel de 10%

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 28 mars 2024

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 11

### Avenant n° 6 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : M. Joël METENIER (Département), Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Absents-excuses : Mme JUGUIN-LALOYER (Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRÉMARTIN.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à M. METENIER, Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à M. CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe, à Mme COHU, Loir Lucé Bercé), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à M. PRÉMARTIN, Pays Fléchois), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien, à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien), Mme LELONG, (Vallées de la Braye et de l'Anille, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles, à M. FRIMONT, Haute Sarthe Alpes Mancelles)

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 13 - Pouvoirs : 11 - Votants : 24

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.



Le Comité syndical,

Vu la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 26 avril 2018,

Vu l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 08 janvier 2019,

Vu la délibération n° 16 du Comité syndical du Syndicat mixte Sarthe Numérique relative à la reprogrammation de la participation des fonds structurels européens (FEDER) au premier projet de Sarthe Numérique en date du 15 septembre 2021,

Vu l'avenant n° 2 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/ PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER -FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 26 novembre 2021,

Vu la délibération n° 9 du comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'avenant n° 3 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 8 décembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/ PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 25 novembre 2022,

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 30 mars 2023,

Vu l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2),

Vu la délibération n° 13 du Comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) en date du 15 juin 2023,

Vu l'avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2),

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/ PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2) ;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20240403-DELIB28032410-DE  
en date du 03/04/2024 ; REFERENCE ACTE : DELIB28032410

**HABILITE le Président à signer l'avenant n° 6 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 pour l'opération Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2), tel que joint en annexe, ainsi que toutes les pièces y afférentes.**

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## Avenant 2024 /FEDER/n° 6

**modifiant la convention n°2017 / FEDER / n° PL0015007 du 26 avril 2018 passée avec le syndicat mixte Sarthe Numérique et modifiée par l'avenant 2018 / FEDER / n°1 du 8 janvier 2019, par l'avenant 2021 / FEDER / n°2 du 26 novembre 2021 et par l'avenant 2021 / FEDER n°3 du 25 novembre 2022 / FEDER n°4 du 24 mars 2023 / FEDER n°5 du 30 mai 2023 passée avec Sarthe numérique**

Cadre réglementaire : FEDER

Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020

N° de dossier SYNERGIE	PL0015007
N° ASTRE	2017_07279_03
Intitulé de l'opération	Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 2)

### ENTRE

#### La Région des Pays de la Loire

Représentée par la Présidente du Conseil Régional Madame Christelle MORANÇAIS en vertu d'une délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation de compétence pour procéder, après avis consultatif du partenariat, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

### ET

#### Le Syndicat mixte Sarthe Numérique

Représenté par Monsieur Dominique LE MENER dûment habilité à signer le présent avenant,

En qualité de Président

Statut juridique exact : Syndicat mixte ouvert

Siège : Hôtel du Département

Place Aristide Briand

72072 LE MANS

SIRET : 257 202 432 00015

Ci- après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

\*\*\*

- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;
- VU** le règlement n° 1301/2013 du 13 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006 ;
- VU** le règlement (UE, Euratom) n°2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, (UE) n°1301/2013, (UE) n°1303/2013, (UE) n°1304/2013, (UE) n°1309/2013, (UE) n°1316/2013, (UE) n°223/2014, (UE) n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012 ;
- VU** le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU** le règlement délégué n°522/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1301/2013 en ce qui concerne les règles détaillées relatives aux principes de sélection et de gestion des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable qui doivent être soutenues par le Fonds européen de développement régional ;
- VU** le règlement d'exécution n°215/2014 de la Commission du 7 mars 2014 fixant les modalités d'application du règlement (UE) n°1303/2013, en ce qui concerne les méthodologies du soutien aux objectifs liés au changement climatique, la détermination des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles dans le cadre de performance et la nomenclature des catégories d'intervention pour les Fonds structurels et d'investissement européens ;
- VU** le règlement d'exécution n°821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1303/2013 en ce qui concerne les modalités du transfert et de la gestion des contributions des programmes, la communication des informations sur les instruments financiers, les caractéristiques techniques des mesures d'information et de communication concernant les opérations ainsi que le système d'enregistrement et de stockage des données ;
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.108574 relatif aux aides en faveur des réseaux fixes à haut débit dans la continuité du Plan France Très Haut Débit, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) de la Commission n° 2017/1084 du 14 juin 2017, n° 2020/972 du 2 juillet 2020, n° 2021/1237 du 23 juillet 2021 et n° 2023/1315 du 23 juin 2023 ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2014) 9964 du 16 décembre 2014 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Pays de la Loire » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional, et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région Pays de la Loire en France ;



- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2018) 7722 du 28 novembre 2018 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Pays de la Loire» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2020) 6942 du 6 octobre 2020 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Programme opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2021) 4948 du 30 juin 2021 modifiant la décision d'exécution C (2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Programme opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « *Investissement pour la croissance et l'emploi* » pour la Région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2022) 2008 du 25 mars 2022 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Pays de la Loire» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « *Investissement pour la croissance et l'emploi* » pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission du 18 février 2014 établissant la liste des régions éligibles à un financement du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen et des États membres éligibles à un financement par le Fonds de cohésion pour la période 2014-2020;
- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, modifiée le 22 décembre 2014 ;
- VU** l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU** le décret du Premier Ministre n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, modifié par le décret n°2019-225 du 22 mars 2019 ;
- VU** le décret n°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;
- VU** l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2017 et l'arrêté du 17 mars 2021 ;
- VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles - autorité d'audit pour les fonds européens en France, modifié le 11 décembre 2014 ;



- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2014 relative à la candidature de la Région aux fonctions d'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 et la décision du Préfet du 14 octobre 2014
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 relative à l'affectation des autorisations d'engagement relatives au FEDER ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Présidente du Conseil régional pour procéder, après avis consultatif du partenariat, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 étant précisé que la délégation de compétence porte notamment sur les décisions de retrait et d'abandon de créance ;
- VU** l'acte attributif de subvention 2017 /FEDER/ PL0015007 du 26 avril 2018 modifiée par avenant 2018 / FEDER / n°1 du 8 janvier 2019, avenant 2021 / FEDER / n°2 du 26 novembre 2021 et avenant 2021 / FEDER / n°3 du 25 novembre 2022 / n°4 du 24 mars 2023 / n°5 du 30 mai 2023 conclue entre la Région des Pays de la Loire et le syndicat mixte Sarthe Numérique par laquelle la Région des Pays de la Loire lui alloue au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020, une aide communautaire d'un montant de 7 200 000 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable retenue de 13 965 856, 30 € HT;
- VU** l'avis émis suite à la consultation de l'instance régionale de sélection des projets du 22 avril au 7 mai 2024 ;
- VU** la décision de la Présidente du Conseil régional du < date décision PCR > consécutive au procès-verbal du comité technique du 14 mai 2024 décidant de conclure un avenant à la convention attributive d'une aide FEDER.

\*\*\*

**Il est convenu ce qui suit :**

### **» Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 ainsi que l'annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention 2017 /FEDER/ PL0015007 du 26 avril 2018 modifié par avenant 2018 / FEDER / n°1 du 8 janvier 2019, avenant 2021 / FEDER / n°2 du 26 novembre 2021 et avenant 2021 / FEDER / n°3 du 25 novembre 2022 / n°4 du 24 mars 2023 / n°5 du 30 mai 2023 conclue entre la Région des Pays de la Loire et Sarthe numérique au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020.

### **Article 2 – Modification de l'acte attributif de subvention**

L'article 3 de l'acte attributif de subvention FEDER susvisé est modifié comme suit :

### **ARTICLE 3 - Montant de l'aide européenne**

Le coût total prévisionnel éligible de l'opération est de : 16 840 744, 30 euros HT



L'aide prévisionnelle FEDER attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de 7 500 000 euros maximum, soit 44, 53 % maximum du coût total éligible de l'opération<sup>1</sup>.

Ce montant est un montant maximal prévisionnel de l'aide européenne. Il est établi sous réserve :

- de la réalisation du projet dont le détail figure dans l'annexe technique et financière,
- du montant définitif devant être calculé en fonction :
  - o des dépenses éligibles effectivement encourues, et acquittées avant la date de fin d'acquittement des dépenses prévue à l'article 2 ;
  - o des cofinancements réellement perçus ;
  - o et des recettes nettes éventuellement générées par l'opération conformément aux articles 61 et 65 du règlement (UE) n°1303/2013.

### » Article 3 – Modification de l'annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention FEDER

L'annexe technique et financière mentionnée à l'article 19 de l'acte attributif de subvention susvisée est modifiée en correspondance avec les dispositions qui précèdent et est jointe au présent avenant.

### » Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à la date de la signature par l'ensemble des parties avec effet rétroactif à compter de la date de début d'éligibilité des dépenses, soit le 17 novembre 2015.

### » Article 5 – Autres dispositions

Les dispositions de l'acte attributif de subvention initial, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi sur 17 pages dont les parties ont pris dûment connaissance.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la Présidente du Conseil régional  
Et par délégation,  
Le Directeur des politiques européennes

Pour « Sarthe Numérique »,  
son représentant,  
(nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Pierre ABLINE

<sup>1</sup> Si l'aide européenne est octroyée dans le cadre d'un régime notifié ou d'un régime d'exemption, le taux d'aide indiqué est prévisionnel. Le montant de l'aide définitivement versé sera calculé en fonction d'une part des dépenses réalisées avant la date de fin de réalisation de l'opération prévue à l'article 2, et d'autre part, des montants des contreparties nationales réellement perçues. Le taux d'aide pourra être revu au moment du solde par voie d'avenant.





**Annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention**  
**Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**

**1. IDENTIFICATION**

**Intitulé de l'opération :** Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 2)

**N° SYNERGIE :** PL0015007

**Localisation de l'opération :** Département de la Sarthe

**Axe 2 -** Améliorer l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), leur utilisation et leur qualité / **Priorité d'investissement 2-a** Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique / **Objectif spécifique 2.1** Déployer le THD sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation / **action 2.1.1** La desserte très haut débit

**Maître d'ouvrage :**

*Nom ou raison sociale :* Sarthe numérique

*Forme juridique :* Syndicat mixte

**Représentant légal :**

LE MENER Dominique  
Président



## 2. PLAN DE FINANCEMENT RETENU A LA PROGRAMMATION

Dépenses			Ressources		
Postes de dépenses	Montant retenu	Montant retenu après correction financière	Cofinanceurs	Montant retenu au prorata de l'assiette	Pourcentage
Marché d'exploitation (études)	1 012 134, 84	1 012 134, 84	FEDER	7 500 000,00	44, 53 %
			FSN	2 374 027, 33	14, 10 %
Marché de travaux	26 726 870, 77	20 045 153, 08 *	REGION	3 135 022, 64	18, 62 %
			<i>total aides publiques</i>	<i>13 009 049, 97</i>	<i>77, 25 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>27 739 005, 61 **</b>	<b>21 057 287, 92</b>			
Déduction des recettes nettes actualisées générées par l'opération	5 001 325.94	4 216 543, 61	Autofinancement	3 831 694, 33	22, 75 %
<b>TOTAL après déduction des recettes nettes actualisées</b>	<b>22 737 679.67</b>	<b>16 840 744, 30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 840 744, 30</b>	<b>100, 00%</b>

\* Correction financière de 25% sur le marché de travaux

\*\* Sarthe numérique doit justifier 27 739 005, 61 € de dépenses éligibles pour percevoir la subvention FEDER de 7 500 000 €

## 3. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES ET PAIEMENTS

Année	Montant des dépenses du projet
2017 à 2022	16 840 744, 30 €
<b>Total</b>	<b>16 840 744, 30 €</b>

## 4. PRESENTATION DE L'OPERATION

### a. DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### 1 – Contexte :

En 2004, le Département de la Sarthe s'est engagé dans une démarche d'aménagement numérique avec la création d'un Réseau d'Initiative Public première génération (réseau SARTEL).

En 2013, après approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par le Département de la Sarthe, Le Mans Métropole et Sarthe Numérique, le Syndicat mixte Sarthe Numérique a engagé la première phase du projet de déploiement de la fibre optique. Cette première phase a permis un plan d'extension d'envergure du réseau SARTEL et le raccordement en fibre optique de nombreux sites stratégiques : l'ensemble des collèges publics sarthois bénéficie désormais de services symétriques, 19 sites prioritaires (ENP Bonnétable, Circonscription Fresnay-sur-Sarthe, Bibliothèque départementale, etc.) ainsi que 12 nouvelles zones d'activité. Cette première phase, intitulée « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 1) » a été soutenue par le FEDER au titre du programme opérationnel 2007-2013 à hauteur de 839 547,27 euros.



**Dans la continuité, Sarthe numérique lance la deuxième phase de son projet « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe ». La phase 2 a pour ambition d'atteindre une couverture 100% fibre optique jusqu'à l'utilisateur final (FttH).**

#### **1ERE ETAPE : LE CONVENTIONNEMENT INITIAL**

Le dossier initial de demande d'aide a été déposé au service FEDER de la Région Pays de la Loire via le portail e-synergie, le 24/10/2017. Le projet a reçu une subvention de **5 millions d'euros**.

#### **2EME ETAPE :**

Conformément à la décision du Comité Régional de suivi des fonds européens du 8/12/2017 de déplaçonner l'enveloppe financière FEDER maximum de l'action 2.2.1, Sarthe numérique a sollicité un avenant à notre convention afin de valoriser davantage de dépenses.

Le **1<sup>er</sup> avenant** présenté pour un soutien du FEDER avait pour objectif d'augmenter :

- le nombre de NRO (noeuds de raccordement optiques) et PM (points de mutualisation) soutenus. La convention initiale ciblait 100 PM et 37 NRO. L'avenant a permis de soutenir la construction de 129 PM et 48 NRO ;
- le réseau fibre optique qui assure le transport entre ces deux points structurants du réseau ;
- la construction du réseau de desserte des communautés de l'innovation. L'avenant accroît le nombre de communauté d'innovation ; de 195 à 318.

Le projet a reçu un abondement de 2,2 millions d'euros de FEDER ; soit une subvention totale de **7,2 millions**.

#### **3EME ETAPE :**

A la suite d'une part du résultat du contrôle de la CICC en 2019 et d'autre part de l'état d'avancement du projet (avenant à la convention FSN + mise en affermage du projet), il est présenté un 2<sup>ème</sup> avenant. **Sarthe numérique sollicite par ailleurs une subvention FEDER à hauteur de 7 867 124,26 d'euros.**

#### **4EME ETAPE :**

Sarthe numérique a sollicité un **3<sup>e</sup> avenant** afin d'adapter la convention FEDER à la réalité du terrain. L'avenant a permis d'augmenter le réseau de desserte des communautés de l'innovation de 429 à 491 communautés d'innovation. Cela n'a pas entraîné pas de modification du plan de financement.

#### **5EME ETAPE :**

Le **4<sup>e</sup> avenant** a décalé la date de fin du projet au 30 juin 2023.

En avril 2023, l'autorité de gestion a pris l'initiative de mettre en place un **5<sup>e</sup> avenant** afin de simplifier le plan de financement du projet, d'autant plus en période de clôture du PO régional FEDER/FSE 2014-2020. Bien qu'éligibles et liées au projet FEDER, les dépenses de raccordement des communautés de l'innovation sont complexes à réconcilier comptablement.

La Région Pays de la Loire décide le retrait des dépenses de raccordement des communautés de l'innovation du plan de financement, l'augmentation du taux d'intervention FEDER (conforme à la modification du DOMO proposée lors du CRS écrit de mars 2023) et la prolongation de la durée du projet.

#### **6EME ETAPE :**

En août 2023, afin d'ajuster le plan de financement du projet, son périmètre et sa durée, la Région a proposé un **6<sup>e</sup> avenant** afin d'octroyer 600 000 euros supplémentaires au projet (correspondant aux reliquats disponibles sur l'axe 2). La subvention FEDER passait de 7,2 millions d'euros à 7,8 millions d'euros. **Le comité technique du 19 septembre 2023 (IRSP du 4 au 18 septembre 2023) a ajourné la demande de reprogrammation compte tenu des éléments d'information complémentaires nécessaires pour finaliser ce dossier.**

Puis, dans le cadre de l'audit de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (ANAFE) sur la dépense de raccordement des communautés de l'innovation (acompte n°3), la Région Pays de la Loire, a décidé de



réintroduire avec la **décision modificative FEDER/FSE-2023-07-2 de la Présidente du 8 décembre 2023** la dépense de raccordement des communautés de l'innovation et a approuvé une clé de répartition basée sur des éléments physiques conformément à la demande des auditeurs permettant de calculer le montant de la dépense à financer par le FEDER. Cette clé était nécessaire pour permettre la réintégration de tout ou partie de ces dépenses écartées par l'autorité d'audit dans son rapport provisoire.

La conclusion de l'audit d'opération concernant l'acompte n°3 n'ayant validé que partiellement la clé de répartition proposée par la Région, **cette dernière a décidé de ne transmettre l'avenant relative la décision modificative FEDER-FSE-2023-07-02 du 8 décembre 2023.**

#### **7 EME ETAPE :**

Afin de tenir compte des conclusions du contrôle de l'ANAFE sur l'acompte n°3, **le Région présente un dernier avenant (avenant 6)** afin de réintroduire la dépense de raccordement des communautés de l'innovation (conformément à l'avenant précédent non signé) et d'introduire la clé de répartition validée par l'ANAFE. Cet avenant permet d'octroyer un **abondement de 300 000 € de FEDER**. La subvention s'élève désormais à **7,5 millions d'euros**.

#### 2 – Contenu :

**Le projet FEDER concerne une partie des études et des travaux de la phase 2 « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe ».**

Ce 6eme avenant présenté pour un soutien du FEDER a pour objectif de réintroduire la dépense - **construction du réseau de desserte des communautés de l'innovation** ». Les dépenses présentées concernent :

- un marché public d'exploitation, attribué au groupement Axione/Bouygues Energie et Services permettant la réalisation de 105 études préalables aux travaux et non plus 129 études pour un montant prévisionnel de 1 012 134, 84 euros ;
- un marché public de travaux, attribué au groupement Axione/Bouygues Energie et Services permettant pour un montant prévisionnel de 26 726 870, 77:
  - o la construction de 202 NRO (nœuds de raccordement optiques) et 60 PM (points de mutualisation) ;
  - o le réseau fibre optique qui assure le transport entre ces deux points structurants du réseau ;
  - o les coûts d'activation ;
  - o les couts du réseau de collecte ;
  - o **la construction du réseau de desserte des communautés de l'innovation est réintroduite selon la clé de répartition suivante :**

#### **Desserte des communautés de l'innovation - clé de répartition**

**DETERMINATION D'UNE CLE DE REPARTITION POUR IDENTIFIER LES DEPENSES DES COMMUNAUTES D'INNOVATION DANS LES DEPENSES DU RESEAU DE DISTRIBUTION.**

- Longueur totale des câbles du réseau de distribution identifiable dans la facturation : **7 224 424,67 mètres**
- Longueur des câbles du réseau strictement nécessaires au raccordement des communautés d'innovation (CI) de l'ensemble du projet (526 CI) : **606 388,21 mètres**
- Mètres de câbles supplémentaires (de réserve) correspondant à la flèche des câbles entre deux poteaux, des longueurs de câbles sur poteaux, des remontées de câble et des loves de câbles dans les chambres : **12,47%** (déterminé à partir des longueurs géographiques mesurées sur plan et d'une visite sur place sur toute la zone d'installation en Sarthe)
- Mètres totaux des câbles du réseau strictement nécessaires au raccordement des communautés d'innovation (CI) de l'ensemble du projet (526 CI) : 682 004,82 (= **606 388,21 mètres x 12,47%**)

### **Clé de répartition**

= Longueur totale des câbles du réseau de distribution identifiable dans la facturation divisée par les mètres totaux des câbles du réseau strictement nécessaires au raccordement des communautés d'innovation (CI) de l'ensemble du projet (526 CI)

= **7 224 424,67 mètres / 682 004, 82 mètres**

= 9,44 %

La clé de répartition pour identifier les dépenses des communautés d'innovation est donc de **9,44 %**.

### **DETERMINATION DES DEPENSES DES COMMUNAUTES DE L'INNOVATION**

- Montant de travaux total certifié par le payeur : 116 113 581, 65 €
- Montant de travaux du réseau de distribution total : 69 971 206, 87 €
- % des travaux du réseau de distribution total sur le total des travaux = 60, 26% (= 69 971 206,87 €/116 113 581, 65 €)
- Montant de dépenses de distribution du périmètre du projet FEDER : 60, 26% du montant de travaux total certifié par le payeur = 107 607 318,47 x 60, 26% = **64 845 247,51 €** ;
- **Montant du raccordement des communauté de l'innovation à financer par le FEDER = clé de répartition de 9,44% x montant de dépenses de distribution périmètre du projet FEDER**  
**= 6 121 562,92 €**

Ainsi, parmi les 26 726 870, 77 € de dépenses liées au marché de travaux, 6 121 562 ,92 euros relèvent de la desserte des communautés de l'innovation.

L'ensemble du projet présente un montant de dépenses totales de **27 739 005, 61 euros**.

Ainsi, les lignes construites sont immédiatement mises à disposition des opérateurs de manière neutre et non discriminatoire. Les investissements du projet FEDER sont clairement identifiables et peuvent être réalisés au coup par coup pour permettre la desserte des communautés de l'innovation de manière anticipée par rapport à la desserte du reste du territoire : objectif prioritaire fixé par la Région.

### **Un projet techniquement et financièrement indépendant**

Le projet soumis au financement du FEDER fonctionne techniquement et financièrement de manière indépendante :

- techniquement, le réseau de transport est constitué de fibres optiques mutualisées permettant de rapatrier l'ensemble des données numériques collectées sur le territoire par tous les opérateurs qui utilisent le réseau. Contrairement au réseau de desserte qui n'est pas intégré dans le dossier FEDER et qui raccorde chaque usager au PM par une fibre optique dédiée.

- financièrement, les investissements réalisés sur cette partie du réseau sont identifiables dans les investissements réalisés par Sarthe Numérique. Les frais d'exploitation et les recettes correspondantes durant toute la vie du réseau sont également identifiables, notamment du fait de la tarification du service qui fait la distinction entre les recettes du réseau transport et celle du réseau de desserte. Ce tarif est conforme aux lignes directrices de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

**Le projet présente toutes les caractéristiques d'un projet autonome et fonctionnel quels que soient les résultats obtenus par ailleurs sur le déploiement global.** Le réseau construit avec le FEDER est techniquement exploitable sans autre investissement et un service fibre optique sera proposé à chaque communauté de l'innovation dès l'achèvement des investissements subventionnés par le FEDER sans interférences avec les investissements sur le projet global.

Les travaux réalisés avec l'aide du FEDER sont économiquement cohérents et indivisibles. Ils remplissent une fonction technique précise (le transport de l'ensemble des données numériques collectées par les opérateurs aux PM) permettant ainsi l'interconnexion entre les réseaux de desserte et les réseaux de tous les opérateurs qui souhaitent utiliser les infrastructures sarthoises.



#### **b. OBJECTIFS POURSUIVIS**

Le projet vise à construire un réseau de desserte en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final en priorisant les territoires où les services numériques sont d'ores et déjà de médiocre qualité.

Pour atteindre cet objectif, Sarthe Numérique doit disposer, sur l'ensemble du territoire, de Nœuds de Raccordement Optiques (NRO), de Points de Mutualisation (PM) autrement appelé Sous-Répartiteurs Optiques (SRO), des réseaux fibre optique entre ces deux points stratégiques du réseau, dimensionnés de manière suffisante pour anticiper les besoins de l'ensemble des territoires desservis (réseau de transport). Et à partir de ces éléments structurants, Sarthe Numérique doit assurer la desserte des communautés de l'innovation, dans le périmètre d'action des PM déployés.

#### **c. LIVRABLES ATTENDUS AU SOLDE**

Outre la demande de solde dûment complétée, les livrables suivants seront à produire :

- des photos des armoires de rues (NRO et PM) ;
- une cartographie du réseau déployé.

### **5. PUBLICITE**

Conformément aux règles de communication et de publicité définies dans le règlement UE n°1303-2013 et le règlement d'exécution UE n°821-214, le maître d'ouvrage doit :

- Apposer l'emblème de l'Union européenne, le logo de la Région des Pays de la Loire, la mention du cofinancement du FEDER, sur l'ensemble des documents publiés relatif à l'opération financée (documents administratifs, d'information, de communication, etc.) ;
- Apposer une plaque ou un affichage permanent au plus tard dans les 3 mois suivant achèvement de l'opération avec les 2 logos en couleur ainsi que la mention de cofinancement dans leurs locaux ;
- Faire figurer le visuel (2 logos en couleur, ainsi que la mention du cofinancement du FEDER) sur le site web de la structure, de façon visible, accompagné d'une description détaillée du projet.

Le « guide pour communiquer » a été transmis au porteur de projet.

### **6. EVALUATION**

#### **a. INDICATEURS :**

Valeurs visées au **30/11/2023**

Indicateurs de réalisation : 526 communautés d'innovation

#### **b. PRINCIPES HORIZONTAUX :**

Egalité hommes-femmes : Le projet ne comporte pas d'actions spécifiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mais le maître d'ouvrage met en place des facilités de conciliation des temps de vie par l'adaptation des horaires de réunions

Egalité des chances et non-discrimination : En ciblant plus spécifiquement les territoires ne disposant pas d'un service haut débit satisfaisant, le projet réduit la discrimination entre les territoires et renforce l'égalité des chances de tous les sarthois.

De plus, le titulaire du marché de travaux est engagé, selon les modalités du marché, à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Développement durable : Le renforcement des infrastructures de télécommunication renforce les échanges tout en limitant l'impact de ceux-ci sur l'environnement par une limitation des déplacements liés à ces nouveaux usages numériques.

## 7. DEPENSES

### a. MISE EN CONCURRENCE :

- Le maître d'ouvrage est soumis :

- Code des marchés publics  Ordonnance 2005-649
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016)
- Code de la commande publique
- Non soumis au droit de la commande publique

- Le maître d'ouvrage dispose-t-il d'une procédure interne d'achats ?  Oui  Non

Sarthe numérique présente deux marchés publics :

- un marché public d'exploitation (les études) ;
- un marché public de travaux.

Les investissements réalisés dans le cadre de la Délégation de Service Public, mise en place en 2004 avec la société Sartel, ne sont plus présentés.

#### 1) Le marché public d'exploitation (les études)

Il s'agit d'études réalisées, pour le compte de Sarthe Numérique, par l'exploitant du réseau afin que l'ouvrage soit conforme aux spécifications attendues par tous les opérateurs. Au-dessus du seuil de 209 000 euros, le marché de service a été passé selon une procédure formalisée – l'appel d'offres ouvert en application de l'article 33 du Code des Marchés Publics. Le marché à bons de commande a été notifié à la société Axione.

Le bordereau de prix unitaire permettant la rémunération de ces études prévoit des modulations du coût des prestations en fonction de la taille des points de mutualisation et lorsque que le PM est le premier à être raccordé sur un nœud de raccordement optique.

Le montant des dépenses, **arrêté à 1 012 134,84 €**, correspond donc au coût des études pour les 105 points de mutualisation (129 initialement), en tenant compte des modulations prévues au marché.

#### **Pièces à transmettre à la demande de paiement :**

- les situations avec le détail des prestations ;
- le Bordereau des prix, si les prix ont changé.



## 2) Le marché public de travaux

L'ensemble des investissements présentés par Sarthe Numérique, dans la demande de reprogrammation FEDER (avenant 2), sont réalisées dans le cadre du marché de travaux passés par Sarthe Numérique. Au-dessus du seuil de 5 225 000 euros, le marché de travaux a été passé selon la procédure formalisée - le dialogue compétitif, en application de l'article 67 du Code des Marchés Publics. Le marché, à bons de commandes sans minimum ni maximum, a été attribué à la société Axione.

Dans son rapport d'instruction initial, le service instructeur avait relevé l'absence de la publication du marché au JOUE et accepté l'explication transmise par Sarthe numérique ; à savoir que cela était due à une erreur matérielle. Bien que validée par le contrôle de légalité (cf.: courriers d'échanges entre le MO et la Préfecture, daté de février 2016) car jugée de bonne foi, le contrôle de la CICC a demandé l'application d'une correction financière de 25% au titre de l'irrégularité n°1 de la décision de la Commission du 19.12.2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics.

Le bordereau de prix unitaire du marché de travaux permet de valoriser l'ensemble des prestations réalisées pour la construction des ouvrages. Comme demandée par la CICC, le bordereau de prix unitaire a fait l'objet de modifications mineures validées **par voie d'avenant**. Le montant des dépenses, présenté dans le nouveau plan de financement, correspond à la valorisation au bordereau de prix unitaire actualisé, en application des règles du marché et réparti par année.

### **Plan de financement après application de la correction financière de 25%.**

Dépenses		
Postes de dépenses	Montant retenu	Montant retenu après application CF
Marché d'exploitation (études)	1 012 134, 84 €	1 012 134, 84 €
Marché de travaux	26 726 870, 77 €	20 045 153, 08 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 739 005, 61 €</b>	<b>21 057 287, 92 €</b>

#### **Pièces à transmettre à la demande de paiement :**

- les situations avec le détail des prestations ;
- le Bordereau des prix, si les prix ont changé ;
- Concernant la sous-traitance :
  - o un échantillonnage sur les factures sera réalisé
  - o les attestations de paiement ;
  - o les déclarations de sous-traitance.

#### **b. ANALYSE DES DEPENSES DIRECTES**

Voir la partie « mise en concurrence ».



**c. ANALYSE DES DEPENSES INDIRECTES**

Sans objet.

**d. CONTRIBUTIONS EN NATURE**

Sans objet.

**8. RESSOURCES**

**a. REGIMES D'AIDE D'ETAT :**

L'opération est conforme à l'article 52 « Aides en faveur des infrastructures à haut débit » du règlement européen No 651/2014 DE LA COMMISSION du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

L'opération initiale (présentant 7,2 millions d'euros de FEDER) relève du régime d'aide d'Etat notifié SA.37183 (2015/NN) – « Plan France très haut débit », publié le 2 mars 2017. Le projet contribue à l'objet principal du « Plan France très haut débit » qui est de mettre en place les financements publics aux projets de déploiement de collectivités territoriales situés hors des zones d'initiative privée et qui ont pour objectif d'apporter à terme le THD sur ces zones.

Le périmètre de l'opération cofinancée correspond aux composantes A et B hors SIEG du régime d'aide SA.37183 :

Composante (A): le déploiement de nouveaux réseaux NGA au profit du grand public et des entreprises.

Composante (B): le déploiement des réseaux de collecte optiques permettant de connecter les réseaux d'accès (réseaux de prochaine génération ou NGN).

La Commission européenne considère que l'aide est compatible avec le marché intérieur en vertu de l'article 107(3) c) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

La subvention FEDER supplémentaire de 300 000 euros (avenant 6) relève du régime exempté n° SA.108574 relatif aux aides en faveur des infrastructures à haut débit dans la continuité du Plan France Très Haut Débit, entré en vigueur le 17 juillet 2023.

La règle d'incitativité est bien respectée (lettres de saisine en date du 06/03/2012 et du 14/01/2016 auxquelles il faut ajouter les éléments complémentaires du 12 avril 2016 figurent au dossier).

**b. RESSOURCES ET PRORATISATION**

Le Fond national pour la Société Numérique et la Région Pays de la Loire cofinancent le projet.

**- Fond national pour la Société Numérique :**

- Convention financière : Plan France Très Haut Débit - Convention portant avenant à la convention de subvention du 10/04/2017 entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Sarthe Numérique, signée le 10/05/2021.
- Aide accordée : voir 2 plans de financement issus de :
  - La convention présentant les conditions générales, page 39 ;
  - La convention présentant les conditions spécifiques, page 13.
- Assiette éligible retenue par le financeur : 133 210 11 €





- Assiette éligible retenue par le FEDER : 27 739 005, 61 €

Afin de respecter la réalité du projet, il a été décidé de regarder chaque poste de dépense retenu par le FSN et définir le périmètre commun avec le projet FEDER. L'analyse a été effectuée sur la base du schéma « annexe 3 Périmètres financiers FSN/FEDER » réalisé par la CICC lors de son contrôle en 2019.

Parmi les 8 composantes présentées par le FSN, 3 composantes sont communes avec le FEDER.

Les 8 composantes du FSN sont :

- 1- La composante Etudes ;
- 2- La composante surinvestissement sur les territoires ruraux (éligibles au FSN mais pas en totalité car mise en place d'un plafond. Ainsi les dépenses présentées au FEDER ne sont pas financées par le FSN) ;
- 3- La composante FTTH BLOM ;
- 4- La composante desserte des Communautés d'Innovation ;
- 5- Les investissements non éligibles ;
- 6- L'inclusion numérique (présente dans la convention initiale puis enlever dans l'avenant) ;
- 7- La composante raccordement à la demande ;
- 8- La composante raccordement BLOM.

Les 5 composantes communes avec le FEDER sont :

- 1- La composante Etudes ;
- 2- La composante FTTH BLOM.
- 3- La composante desserte des Communautés d'Innovation
- 4- La composante surinvestissement sur les territoires ruraux
- 5- La composante investissements non éligibles

Le FSN contribue au projet FEDER au titre de :

- 1- la composante Etudes : à hauteur de 300 000 €
- 2- la composante FTTH BLOM : à hauteur de;3 399 421,21 €
- 3- La composante desserte des Communautés d'Innovation à hauteur de 210 926 €
- 4- La composante surinvestissement sur les territoires ruraux : 0 €
- 5- La composante investissements non éligibles : 0 €

Ainsi, la participation du FSN au projet FEDER s'élève à 3 910 347, 21 €. La participation du FSN au projet FEDER doit ensuite être proratisée au coût total du projet FEDER après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux et déduction des recettes nettes actualisées (16 840 744, 30 €). **Ainsi, la participation du FSN au projet FEDER s'élève à 2 374 027, 33 €.**

- ✓ Pour connaître le détail des calculs, se référer à l'annexe 4 « participation du FSN au projet FEDER ».

- **La Région Pays de la Loire :**

Documents juridiques :

- Protocole d'accord sur l'aménagement numérique du territoire de la Région des Pays de la Loire, signé le 13/05/2015 + conventions annuelles 2016/2017/2018 et 2019 ;
- Convention de financement de la couverture à 100% en fibre optique à l'abonné du département de la sarthe 2020-2030
  - Aide accordée : 45% du reste à charge après déduction des financements reçus pour le projet
  - Assiette éligible retenue par le FEDER : 27 739 005, 61 €

= CT du projet FEDER – (subv. FEDER + Subv FSN) x 45%  
= 27 739 005, 61 – (7 500 000 + 3 910 347, 21) x 45%  
= 7 347 896, 28 €



Soit une participation régionale au projet FEDER de 7 347 896, 28 €. La participation de la Région au projet FEDER doit ensuite être proratisée au coût total du projet FEDER après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux et déduction des recettes nettes actualisées (16 840 744, 30 €). **Ainsi, la participation de la Région au projet FEDER s'élève à 3 135 022, 64 €.**

### **C. PROJET GENERATEUR DE RECETTES NETTES :**

Le projet n'est pas générateur de recettes nettes en application de l'article 65 car le projet relève d'un régime d'aide d'Etat.

En revanche, le projet est générateur de recettes nettes en application de l'article 61 du règlement (UE) N° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Il s'agit d'un projet générateur de recettes, supérieur à 1 million d'euros, et dont les recettes peuvent être estimées au cours de l'exécution du projet. La méthode du calcul de déficit de financement (art.61.3b du reglt FESI 1303/2013) a été appliquée.

A partir du plan d'affaires validé par le Fonds National pour la société Numérique (FSN), le porteur a estimé les coûts d'investissement, les recettes d'exploitation et les charges d'exploitations du projet FEDER sur 20 ans, conformément à la période de référence de la large bande (15-20 ans) indiquée à l'annexe 1 du règlement délégué 480/2014.

Le tableur de calcul des recettes nettes est joint au dossier. Le tableur des recettes nettes joint au dossier a été établi suivant le modèle proposé par la CICC lors de son contrôle en 2019.

Le coût d'investissement du projet FEDER augmente. Il s'élève désormais à 27 739 005, 61 € (24 293 037, 51 € dans l'avenant 5). Les recettes d'exploitation brutes sont ainsi estimées à 10 922 289, 77 euros et les charges d'exploitation à 3 793 238, 30 euros. Le projet génère 5 001 325, 94 euros de recettes nettes actualisées ; soit un taux de déficit de financement de 79, 97 %.

Après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux, le nouveau coût total éligible s'élève à 16 840 744, 30 €. Les recettes nettes actualisées à ce nouveau coût total s'élèvent à 4 216 543, 61 €. Le cout total du projet après déduction des recettes nettes générées (non actualisées) s'élève à 16 840 744,30 €.

## **9. CONCLUSION - ELEMENTS A TRANSMETTRE POUR TOUTE DEMANDE DE PAIEMENT**

Toute demande de paiement doit être complète et contenir les éléments suivants au titre d'une demande **d'acompte** :

- la transmission d'un **état des réalisations et des modalités de mise en œuvre de l'opération conformément au modèle-type de demande de paiement** ;
- les pièces comptables payées et acquittées par le bénéficiaire justifiant les dépenses déclarées dans le bilan ;
- l'état récapitulatif détaillé certifiant payées et exactes les dépenses conformément au projet retenu ;
- la transmission, dès le premier acompte, de l'engagement d'un cofinancier à verser une aide nationale inscrite en ressource dans le plan de financement de l'opération, tel qu'il figure dans la présente convention, s'il n'a pas été transmis au préalable à la Région ;
- la preuve de la publicité (ex. : photographie de panneau de chantier avec la mention européenne...);
- la transmission des valeurs des indicateurs de réalisation.

Au **solde**, toute demande de paiement doit être complète et contenir les éléments suivants :

- la transmission du rapport de solde de l'opération conformément au modèle-type de demande de paiement ;
- les pièces justificatives de dépenses effectivement payées par le bénéficiaire et acquittées ;
- l'état récapitulatif détaillé certifiant payées et exactes les dépenses conformément au projet retenu ;
- la production des décisions des cofinanceurs si elles n'ont pas encore été produites ;
- l'état récapitulatif des cofinancements réellement encaissés conformément au modèle d'état récapitulatif ;
- la transmission des preuves de publicité ;
- la transmission des valeurs finales des indicateurs de réalisation.

PROJET